

Notes de Recherche

.....

Les activités économiques et industrielles

B. Bianchet et I. Wertz

Sous la direction scientifique de J.-M. Halleux et de B. Wayens



CPDT

Conférence Permanente
du Développement Territorial
Région wallonne

Numéro 22 • Novembre 2011

Notes de recherche

Les activités économiques et industrielles

Dans le cadre du Diagnostic territorial de la Wallonie
préparatoire à l'actualisation du SDER

Par Bruno Bianchet (ULg-Lepur) et Isaline Wertz (ULB-IGEAT)
Sous la direction scientifique de Jean-Marie Halleux (ULg-Lepur) et Benjamin Wayens
(ULB-IGEAT)

Novembre 2011

TABLE DES MATIERES

1.	Définition du champ de la thématique « activités économiques et industrielles »	1
2.	La thématique « activités économiques et industrielles » dans le SDER 99.1	1
2.1	Constats.....	1
2.2	Orientations proposées.....	2
3.	La thématique « activités économiques et industrielles » actuellement	3
3.1	Évolution de la situation par rapport aux constats du SDER 99.....	3
3.1.1	Etat de la réflexion.....	3
3.1.2	Les grandes mesures en matière de politique économique	6
3.2	Bilan des pistes d'actions - Un paysage économique en mutation depuis le SDER 99	8
4.	La thématique « activités économiques et industrielles » face aux défis et aux autres thématiques.....	12
4.1	Liens entre la thématique « activités économiques et industrielles » et les 6 défis 12	12
4.1.1	Défi démographique.....	12
4.1.2	Défi climatique	13
4.1.3	Défi énergétique.....	14
4.1.4	Défi de la compétitivité.....	15
4.1.5	Défi de la cohésion sociale.....	16
4.1.6	Défi de la mobilité	16
4.2	Liens entre la thématique « activités économiques et industrielles » et les autres thématiques sectorielles.....	17
5.	Développement d'indicateurs	19
5.1	Introduction.....	19
5.2	Indicateur 1 - Valeur ajoutée par secteur d'activité.....	19
5.2.1	Description.....	19
5.2.2	Disponibilité et validité des données.....	19
5.2.3	Représentation et caractérisation.....	19
5.3	Indicateur 2 - Valeur ajoutée par emploi	21
5.3.1	Description.....	21
5.3.2	Disponibilité et validité des données	21
5.3.3	Représentation et caractérisation.....	22
5.4	Indicateur 3 - Emploi par secteur d'activité.....	24
5.4.1	Description.....	24
5.4.2	Disponibilité et validité des données	25
5.4.3	Représentation et caractérisation.....	25
5.5	Indicateur 4 - Ratio emploi « industriel » / surface destinée à l'industrie	26
5.5.1	Description.....	26
5.5.2	Disponibilité et validité des données.....	26
5.5.3	Représentation et caractérisation.....	27
5.6	Indicateur 5 - Part de l'emploi dans les PAE	28
5.6.1	Description.....	28
5.6.2	Disponibilité et validité des données	28
5.6.3	Représentation et caractérisation.....	28
5.7	Indicateur 5 - Evolution du bâti économique	29

5.7.1	Description	29
5.7.2	Disponibilité et validité des données.....	29
5.7.3	Représentation et caractérisation	29
6.	Principales tendances d'évolution, besoins sectoriels et enjeux territoriaux.....	31
6.1	Des tendances et bilans à préciser et nuancer sur base des indicateurs	31
6.2	Besoins et perspectives.....	38
7.	Analyse AFOM de la thématique « activités économiques et industrielles »	41
8.	Bibliographie.....	42
9.	Annexes	45
9.1	Annexe 1 - Synthèse des indicateurs.....	46
9.2	Annexe 2 - Analyse sectorielle	50

THEMATIQUE « ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES »

1. DEFINITION DU CHAMP DE LA THEMATIQUE « ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES »

La thématique reprend le secteur secondaire (la production de produits matériels) mais également le tertiaire productif, incluant notamment la finance, les services aux entreprises et le commerce de gros). Soulignons dès à présent que l'évolution des processus de fabrication, des technologies et des modes de consommation rend de plus en plus floue la distinction entre activités industrielles et activités de services¹, même si, d'un point de vue fonctionnel, l'externalisation et le recours à la sous-traitance tendent à s'accroître, ce qui peut diminuer le poids relatif, mesuré à travers l'emploi ou la valeur ajoutée, de certains secteurs.

Les frontières de la thématique « activités économiques et industrielles » sont délimitées par les thèmes : « Commerces » (qui cible la distribution au détail), « Services » (au sens des services à la personne : santé, écoles, Horeca, administrations publiques...), « Agriculture et sylviculture », « Exploitation du sous-sol » et « Tourisme ». Ces thèmes font l'objet d'analyses distinctes.

De manière synthétique, la thématique englobe la « production marchande des biens et des idées », c'est-à-dire un ensemble de prestations « localisables dans les parcs d'activités », vision évidemment réductrice des process et options de localisation puisqu'une part significative de ces activités peut, sous certaines conditions, s'implanter au sein de tissus urbains².

2. LA THEMATIQUE « ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES » DANS LE SDER 99

2.1 CONSTATS

Dans sa première partie « analyse de la situation existante et tendances pour l'avenir », le SDER 99 identifie des grands « enjeux » qui vont au-delà des constats et apparaissent comme « des objectifs généraux » (p. 129).

Dans le domaine des activités industrielles et de services, **six enjeux spécifiques principaux** sont formulés (p. 68) :

1. l'emploi industriel a subi un net recul mais des potentialités de redéploiement existent dans ce secteur ;

¹ Merenne-Schoumaker B. (avec la collaboration de Lambotte J.-M., Bastin A., Fontaine P.) (2010). *Développement territorial et économie. Dix ans de recherches CPDT sur les activités économiques*. Territoire(s) wallon(s), n°4, p. 11.

² Précisons que des parcs d'activités sont aujourd'hui développés en milieu urbain. Voir, à ce propos, « *Travailler en ville – comment promouvoir l'activité économique en milieu urbain ?* Inter-Environnement Wallonie 2006.

2. les structures d'accueil pour le développement des activités logistiques sont insuffisantes ;
3. le tertiaire moteur privé progresse trop lentement ;
4. la recherche industrielle et le rayonnement des universités pourraient davantage soutenir la reconversion économique et l'attractivité de la région par une meilleure valorisation des innovations ;
5. l'offre de terrains pour le développement des activités économiques n'est pas toujours bien adaptée à la demande des entreprises ;
6. l'éradication des friches industrielles et urbaines constitue une condition nécessaire à l'amélioration de l'attractivité et du climat entrepreneurial.

On peut y ajouter **trois enjeux relatifs à l'emploi** (p. 26) :

1. la croissance de la demande d'emplois, qui résulte de la croissance de la population, constitue un des besoins primordiaux à satisfaire.
2. le manque de dynamisme économique et d'attractivité de la Wallonie sur les activités fournissant l'emploi de base, qui est le plus multiplicateur d'effets induits, accentue son déficit d'emploi interne et sa dépendance vis-à-vis des espaces économiques voisins.
3. une meilleure attractivité et un dynamisme économique accru du territoire wallon pour les activités « de base » du secteur privé, les plus multiplicatrices d'effets induits, sont nécessaires à la croissance trop faible du PIB et à la relance de l'emploi.

De mêmes, parmi **les enjeux majeurs**, quatre concernent plus directement les activités économiques (p. 109) :

1. l'accroissement de concurrence territoriale suite à la mondialisation de l'économie ;
2. le défi de la valorisation de la position géostratégique de la Wallonie vu le développement économique et institutionnel de l'Europe.
3. la dégradation des faubourgs urbains entraînant délocalisation des activités et paupérisation ;
4. l'image négative de la région suite à la lenteur de la reconversion des sites de vieille industrialisation.

2.2 ORIENTATIONS PROPOSEES

Dans une optique d'aménagement du territoire, le SDER 99 se focalise sur l'évolution des besoins spatiaux des entreprises. Au niveau de **son projet de développement spatial**, il est souligné que « pour accueillir les entreprises et permettre leur développement, la Wallonie a mis en œuvre ou prévu dans le plan de secteur des zones d'activités économiques (ZAE) »³. Cependant, le SDER 99 constate une consommation d'espace non contrôlée engendrant des coûts environnementaux, économiques et sociaux élevés. C'est pourquoi la localisation de ces zones, leur organisation et leur profil devraient être mieux étudiés.

Vis-à-vis des activités économiques, un **objectif majeur** est, par conséquent, de mettre en lien les besoins spatiaux des entreprises avec les lieux d'activités disponibles, le tout en respectant des critères comme la mixité des activités (dans les centres urbains), la maîtrise de la mobilité (éviter les implantations excentrées)...

³ Fiche 4 : Activités économiques, Opérationnalisation du SDER, 2001.

Le SDER 99 avance différents **moyens** de mises en œuvre, en accord avec le Projet de structure spatiale pour la Wallonie⁴. Ceux-ci concernent :

- *primo*, la localisation des entreprises avec :
 - . le *renforcement des pôles* en les structurant et les aménageant de manière à accroître leur attractivité ;
 - . la *création de points d'ancrage* sur les eurocorridors ;
 - . l'*utilisation optimale des ZAE* ;
 - . la *rénovation des sites désaffectés* en évaluant avec soin les potentialités de reconversion de chaque site afin de choisir une nouvelle affectation réaliste ;
 - . la création de *parcs logistiques*, un domaine alors sous-estimé en Wallonie ;
 - . la *localisation des bureaux* dans des lieux bien desservis pour les transports en commun ;
- et, *secundo*, les conditions d'accueil des activités avec :
 - . la simplification des procédures administratives ;
 - . le développement des réseaux de production.

3. LA THEMATIQUE « ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES » ACTUELLEMENT

3.1 ÉVOLUTION DE LA SITUATION PAR RAPPORT AUX CONSTATS DU SDER 99

3.1.1 Etat de la réflexion

Nous nous limiterons ici essentiellement aux réflexions menées dans le cadre de la CPDT.

a) *Etudes de la CPDT*

La majorité des travaux de la CPDT dans le domaine des activités économiques se focalisent essentiellement autour d'un objectif commun : **l'optimisation de la localisation** des activités économiques. Cela répond bien à l'orientation formulée dans le SDER 99. Dans les « Dix ans de recherches CPDT sur les activités économiques », B. Mérenne (2010) constate que les recherches sont principalement portées sur la construction d'outils d'aide à la décision visant à favoriser des localisations d'activités davantage en phase avec un développement durable des territoires :

- faire correspondre les profils de mobilité et les profils d'accessibilité ;
- utiliser de manière plus parcimonieuse les sols en ZAE ;
- favoriser la mixité des fonctions en développant un zonage environnemental.

Cette orientation est en lien avec les mutations qui ont touché les activités économiques : le déclin des secteurs traditionnels de l'industrie et le développement d'activités à plus haut potentiel technologique, la globalisation de l'économie, la tertiarisation de l'économie, la multiplication des PME et des TPE, beaucoup plus autonomes que les grandes entreprises dans leurs choix de localisation mais présentant souvent un fort ancrage territorial.

⁴ cf. Annexe

On peut citer l'étude de Lepers *et al.* (2009) qui essaye de déterminer des critères pour une localisation optimale des nouvelles activités. Mais aussi celle de Lambotte *et al.* (2007) qui apportera deux types de résultats : d'une part, ceux pour l'action politique à court terme, c'est-à-dire l'identification des territoires économiques où les besoins en terrains supplémentaires sont criants et, d'autre part, ceux pour l'action politique à moyen terme, visant à limiter la consommation d'espaces ouverts. Ce dernier thème de la densification des parcs d'activité économique et celui de la mixité des fonctions ont fait de plus l'objet d'une étude de *benchmarking* vis-à-vis des régions voisines (Lambotte *et al.*, 2010). Cette dernière a débouché sur diverses recommandations concrètes ayant été évaluées par de nombreux acteurs de terrain.

Dans cet objectif d'optimisation de la localisation des activités économiques, on trouve également des réflexions portant sur la requalification de friches industrielles (Paris, 2010 ; Williams et Halleux, 2009). Il s'agit d'études comparatives qui visent à mieux comprendre les difficultés de la Wallonie face à la nécessaire réaffectation de ses friches. Enfin, l'étude des parcs d'activités économiques en Flandre de Fontaine (2010) propose une comparaison éclairante entre les régions.

La localisation des zones d'activités économiques ainsi que leur conception furent également abordées à travers l'examen du zonage environnemental (Bastin et Cheveau, 2008) et le cadrage du concept d'éco-zoning (Bory *et al.*, 2010).

La logistique, un secteur économique connaissant une croissance marquée, est un domaine mis en avant dans le SDER 99 et, depuis, fréquemment promu par les pouvoirs publics. M. Strale (2009) pointe l'actuel manque de cohérence régionale dans la mise en place de plateformes logistiques. En outre, il souligne l'absence de plan stratégique régional global dans ce domaine et le souhait des intercommunales de développement économique de mener leurs propres projets, sans nécessairement intégrer l'indispensable complémentarité avec les autres parties du territoire wallon. Dans certains cas, cela entraîne le non-respect du Projet de structure spatiale pour la Wallonie. Or, on note la nécessité d'une massification des flux afin d'assurer le report modal en faveur de la voie d'eau et/ou du chemin de fer.

D'autres études de la CPDT se distinguent des champs de réflexion précédents et s'intéressent davantage à l'impact même de la présence d'entreprises sur les territoires communaux. Citons le rapport sur les retombées économiques des parcs d'activité sur le tissu économique existant (d'Andrimont et Kummert, 2010) et le travail de X. May *et al.* (2008) qui mesure les flux économiques locaux (niveau des communes) et développe une méthode de prédiction des impacts en cas d'une « perturbation des activités » – ouverture ou fermeture d'entreprise, création d'une ZAE, etc.

La question de l'adaptation du système productif wallon, prototype caractéristique du système de production du capitalisme industriel, au contexte de la globalisation de l'économie et de ses nouveaux paradigmes fut également posée par M. Quevit qui identifie quatre nouveaux facteurs de compétitivité territoriale : l'innovation, l'accessibilité au Global, l'éducation et formation continue et la constitution d'une économie en réseaux (Quevit 2007).

Fut également appréhendé le poids de l'économie dite « résidentielle » au niveau de la sphère locale (De Keersmaecker M.-L. et Al. 2007). Rappelons que celle-ci émane des résidents qui, sur un territoire donné, consomment sur place des revenus qu'ils ont captés à l'extérieur. Il s'agit alors des migrants alternants, des touristes ou des détenteurs de secondes résidences. Cet apport complète les revenus dus à l'exportation de biens et de services marchands produits sur le territoire (théorie de la « base ») et ceux résultant des différents systèmes de redistribution.

Un système économique local serait découpé en quatre bases (Veltz et Davezies, 2004 in De Keersmaecker M.-L. et Al. 2007) :

b) Hors CPDT

En complément aux recherches menées par la CPDT, nous retenons deux approches sectorielles :

- L'Atlas de Belgique, géographie économique (non publié), qui met en évidence les dynamiques sectorielles de localisation des activités économiques ;
- Les structures socio-économiques de l'espace belge (2008) qui analyse les structures de l'économie belge et la répartition sectorielle des activités.

3.1.2 Les grandes mesures en matière de politique économique

Seules sont abordées ici les mesures concernant directement les activités économiques, ce qui exclut les politiques relatives à l'emploi, la formation, la fiscalité...

a) La Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 et le Plan Marshall 2.vert

Le Plan Marshall 2.vert reprend et complète les « Actions prioritaires pour l'Avenir wallon » identifiées dans le cadre du premier Plan Marshall (2005). La stratégie définie repose sur six axes prioritaires dont deux concernent plus directement les activités économiques :

1. *les pôles de compétitivité* : comprend le renforcement des 5 pôles existants et la création d'un sixième pôle dédié aux nouvelles technologies environnementales. Cette politique consiste en un soutien structurel à un secteur d'activité considéré comme stratégique et, dès lors, prioritaire. Elle est à différencier du clustering (Lepage, 2007), autre politique soutenue par l'Autorité wallonne, qui vise à accompagner un réseau spontané d'entreprises (approche bottom-up).
2. *le cadre économique* : vise à proposer un cadre propice à la création d'activités et d'emplois de qualité. Ce volet inclut, notamment : la création d'eco-zonings, le soutien à l'activité économique dans les zones franches (seule politique économique territorialisée en-dehors des fonds structurels), l'assainissement et la réhabilitation de sites industriels pollués et non pollués à réaménager, l'équipement de zones d'activités économiques...

Pour rappel, les autres axes sont :

3. *le capital humain* ;
4. *la recherche scientifique* ;
5. *les alliances emploi – environnement* ;
6. *le bien-être social*.

Ceux-ci sont complétés par des dynamiques transversales qui sont la promotion du développement durable, le renforcement de l'efficacité des pouvoirs publics et la mobilisation de la conscience wallonne.

b) Le plan prioritaire des zones d'activité économique

Le Plan Prioritaire d'affectation d'espaces liés à l'activité économique a été mis en place pour faire face aux besoins pressants, exprimés à de multiples reprises, en matière d'espaces à réserver à l'activité économique. Concrètement, les mesures approuvées par le Gouvernement wallon (18 juin et 29 octobre 2010), autorisent la mise en oeuvre de 41 sites pour un total de 1712 ha.

c) Les autres mesures législatives

- Le Décret relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques (11 mars 2004)
- Les Décrets-programme RESA (relance économique et simplification administrative)⁵ visant à concrétiser la simplification administrative des procédures liées à l'aménagement du territoire en vue de mettre plus facilement et plus rapidement des zones d'activités économiques à disposition des investisseurs. Les modifications ont pour objectif la conjonction des trois axes : localisation des zones - mobilité - accessibilité.

d) Les structures relatives au développement économique

A côté des différents organismes de financement (la Société Régionale d'Investissement de Wallonie, les neuf *invests* sous-régionaux, la Société wallonne de gestion et de participations notamment active dans la rénovation des sites d'activité économique désaffectés) et des intercommunales de développement économique, différentes structures directement actives sur le développement économique ont vu le jour depuis la mise en œuvre du SDER. Il s'agit principalement de :

- l'Agence de Stimulation Economique (ASE - 2006) qui coordonne l'animation économique,
- l'Agence de Stimulation Technologique (AST - 2006) qui favorise l'innovation technologique au sein des entreprises,
- la Société wallonne de Financement et de Garantie des PME (SOWALFIN - 2002) qui participe au financement des PME,
- la Société wallonne des Aéroports (SOWAER - 2001) qui assure le développement des zones aéroportuaires.

e) La politique européennes des fonds structurels

A la programmation 2000-2006 (basée sur trois niveaux d'intervention, objectifs 1, 2 et 3, complétés par un volet inter-régional) a succédé celle de 2007-2013 dite de « convergence ». Si cette dernière s'appuie sur les mêmes principes de base (programmation pluriannuelle, concentration, partenariat et additionalité), elle témoigne d'un recentrage des objectifs et se voit adaptée à la nouvelle donne européenne (élargissement à 27 États). Cette évolution se caractérise par la recherche d'une plus grande concentration géographique et financière, la recherche d'une plus grande efficacité et un assouplissement des modalités de gestion dans le sens de la décentralisation (Capron, 2007).

En Belgique, la politique de cohésion, qui est élaborée au niveau national, repose sur 17 programmes opérationnels dont 7 de coopération transnationale. Les axes stratégiques pour la Wallonie sont :

- la création d'entreprises et d'emplois,
- le développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche,
- le développement territorial équilibré et durable.

⁵ RESA : 3 février 2005 ; RESA bis : 20 septembre 2007 et RESA ter : 12 juin 2009,

3.2 BILAN DES PISTES D' ACTIONS - UN PAYSAGE ECONOMIQUE EN MUTATION DEPUIS LE SDER 99 ...

Tant du point de vue du contexte économique ...

Si la Wallonie a bénéficié de la conjoncture économique favorable en 2006 et 2007 (2,2% de croissance annuelle moyenne du PIB), c'était de façon moindre que l'ensemble du pays (2,8%). Ainsi, la part wallonne dans le produit intérieur brut national est, pour 2009, de 23,4% pour 23,5% en 2000. Le PIB / habitant se situe à 72% de la moyenne nationale. Autrement dit, par rapport au reste du pays, l'écart persiste mais ne se creuse plus.

Par contre, la part wallonne dans le volume total des exportations belges est passée de 18,5% à 20,4%, la Wallonie présentant une balance commerciale nettement positive (+57%)⁶. Rappelons que, dans son baromètre 2010, le consultant international Ernst & Young, soulignait que la Wallonie avait accueilli 39% des investissements étrangers en Belgique. Ainsi, une tendance au « redressement économique » semble s'amorcer.

Du côté de la population active, le taux de chômage wallon est passé de 17,1% en 2008 à 18,1% en 2010 alors que durant la même période la valeur nationale passait de 11,7% à 13,3%⁷ au niveau national. A nouveau, l'écart tend à se réduire mais reste important. Notons que suivant la formule du Bureau International du Travail, le taux de chômage en 2009 est de 11,2% en Wallonie. Quant au taux d'emploi, il est passé de 2000 à 2008 de 65,5% à 64%, soit, respectivement 4% et 9% en deçà des moyennes belge et européenne. La répartition du sous-emploi est loin d'être uniforme. Celui-ci constitue un vecteur majeur de disparités territoriales et pénalise la compétitivité wallonne.

Cela n'empêche nullement l'emploi intérieur d'avoir enregistré, entre 2000 et 2008, un gain de 97.065 unités, soit 8,9% pour une croissance moyenne nationale de 8,6%. Dès lors, puisque le taux de chômage est resté quasi stable, la demande d'emploi a crû nettement plus fortement que l'offre. Ce constat est amplifié par l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi du point de vue des qualifications.

Soulignons également le bilan des plans Marshall 1 & 2. Ainsi, pour la seule mesure II.1 relative aux pôles de compétitivité, sur les six appels à projets, la création de 10.636 emplois est annoncée⁸. Pour rappel, le budget total du Plan Marshall 2.vert s'élève à 2,77 milliards d'euros pour la période 2010 – 2014, dont un tiers est réservé au lancement de nouvelles politiques et à la mise en œuvre de dispositions transversales dont l'objectif est de renforcer l'efficacité et le caractère durable des actions du partenaire public. Parmi les nouvelles politiques lancées par le plan Marshall 2.vert, épinglons les partenariats d'innovation technologique, les actions de formation aux métiers de l'alliance emploi-environnement⁹.

Que de celui de la localisation des activités économiques ...

Les études récentes, font état de constats bien souvent similaires à ceux émis dans le SDER 99. Ils aboutissent, dès lors, aux mêmes recommandations, a fortiori avec la prise de conscience croissante, d'une part, des enjeux du développement durable (y

⁶ Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS 2010). « Les chiffres-clés » de la Wallonie, n°11, décembre 2010.

⁷ Bureau fédéral du plan (2010). *Perspectives économiques régionales 2009-2015*, juillet 2010.

⁸ Plan Marshall 2.vert (2011). *Rapport annuel 2010*.

⁹ Plan Marshall 2.vert : un regard budgétaire (IWEPS 2011), *Working Paper de l'IWEPS n°1*.

compris la raréfaction de différents inputs comme l'énergie fossile ou le foncier) et des limites de notre modèle de développement économique et, d'autre part, des concurrences territoriales accrues, tant au niveau local qu'international au sein d'une économie de plus en plus globalisée, et des défis socio-économiques.

Par ailleurs, les documents stratégiques territoriaux, tels le SDER ou les schémas de structure communaux, mis en œuvre ne sont jamais contraignants, si bien que des questions comme l'optimisation de la localisation des activités restent toujours à l'ordre du jour.

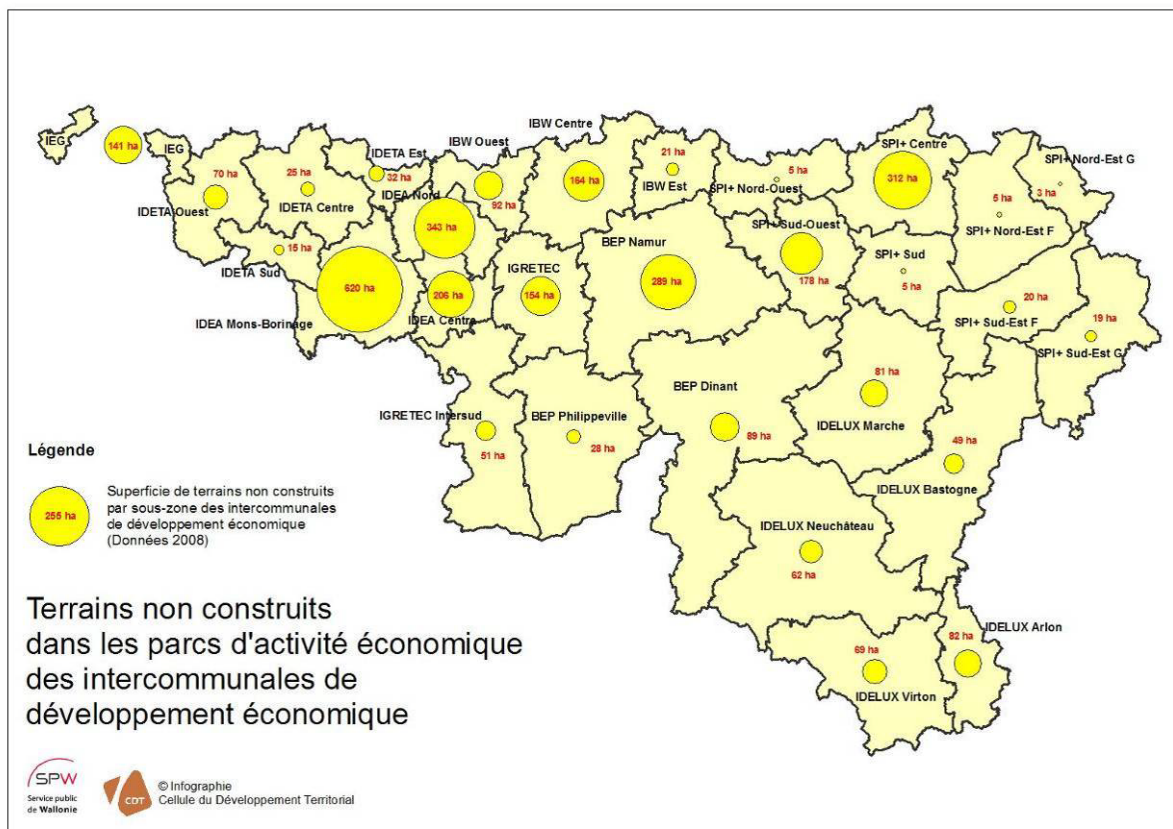
Différentes mesures, y compris décrétales, ont été mises en place afin, principalement, de faciliter l'implantation des entreprises en Wallonie, que ce soit des points de vue de la gestion administrative, du recyclage du foncier ou de la mise en œuvre de nouvelles zones d'activités économiques là où le besoin était « criant ». Cependant, l'examen de différentes créations ex nihilo de parcs d'activité et plateformes logistiques de cette dernière décennie montre un déficit d'optimisation de la valorisation de l'espace retenu. En effet, on constate que le taux d'occupation effectif des parcs d'activités économiques reste faible, inférieur aux valeurs des régions voisines (17 emplois à l'hectare en moyenne, en regard des 28 emplois à l'hectare pour la Région Nord-Pas-de-Calais, 24 si l'on exclut la métropole Lilloise, et des 30 emplois à l'hectare pour la province du Limbourg néerlandais - estimation de la CPDT¹⁰). Différentes hypothèses peuvent expliquer ce relatif déficit : d'une part, du côté de la structure économique wallonne, vu la présence d'activités très « extensives » à fortiori au sein des parcs d'activités (sachant que ceux-ci ne totalisent que 12 % de l'emploi contre 31 % au Pays-Bas) et, d'autre part, du point de vue des modalités d'occupation effective des terrains, vu la relative importance du foncier non bâti. Le Plan Prioritaire d'affectation d'espaces liés à l'activité économique a été mis en place Pour faire face aux besoins pressants, exprimés à de multiples reprises, en matière d'espaces à réserver à l'activité économique. Concrètement, les mesures approuvées par le Gouvernement wallon (18 juin et 29 octobre 2010), autorisent la mise en œuvre de 41 sites pour un total de 1.712 ha. La sélection de 406 ha supplémentaire est toujours à l'étude.

Les disponibilités foncières au sein des parcs d'activités économiques gérés par les Intercommunales de développement économiques...

En 2006, la CPDT a évalué les terrains disponibles à la vente à 3.378 ha (dont 1.466 ha équipés)¹¹. En 2008, l'administration wallonne (Cellule du Développement territorial) a actualisé cette donnée et obtient une valeur de 3.230 ha, avec une répartition reprise sur la carte 1. Enfin, suivant la base de données constituée par la DGO6, en 2010, ce chiffre est de 3.362 ha, ce qui confirme l'estimation précédente

¹⁰ -Lambotte J.-M., Girolimetto F. et Labeeuw F.-L. (2010), « *la gestion des zones d'activités existantes* », Rapport final du thème 1B de la subvention 2009-2010, CPDT, 44 p.

¹¹ LAMBOTTE J.-M., BASTIN A., GUILLAUME N., HILIGSMANN S., LEPERS E., NERI P. (dir. HALLEUX J.-M., HANIN Y.) (2007). *Evaluation des besoins en matière de zones d'activité économique*. Note de Recherche, n°2, 119 p.



Carte 2 : Terrains non construits au sein des parcs d'activité des intercommunales de développement économique – Source : SPW – CDT 2008.

Par ailleurs, rappelons que seuls 71 % des surfaces vendues au sein des parcs sont réellement construites et occupées¹². Quant à la proportion de l'emprise au sol des bâtiments, elle serait de l'ordre de 25 %¹³.

Les disponibilités foncières en-dehors des parcs d'activités économiques ...

Au niveau des plans de secteur, 27.800 ha sont dédiés à l'activité économique dont pratiquement 50 % pour les parcs d'activité¹⁴. En 2006, la CPDT a estimé les terrains libres d'occupation dans les ZAE non gérées par les IDE et localisées en dehors des périmètres du plan prioritaire, à 6.163 ha. Bien évidemment, seule une partie limitée apparaît effectivement valorisable. En effet, ces zones d'activité économique localisées en dehors des parcs gérés par les IDE sont soit administrées par d'autres organismes publics (ports autonomes et communes), soit simplement la propriété d'acteurs privés : promoteurs, groupes industriels, PME, voire particuliers.

Comme le souligne l'Union wallonne des entreprises (UWE), les 27.900 ha affectés à l'activité économique au plan de secteur représentent 1,6 % du territoire, pour 2,8 % en Flandre. Toutefois, ramené au potentiel démographique, nous obtenons 8 ha pour 1.000 habitants en Wallonie, pour 6 en Flandre.

¹² *Superficies occupées dans les parcs d'activité (2008)*, Note de recherche de la DGATLP/DAU/DAR.

¹³ Ibidem.

¹⁴ 12.120 ha dont 578 ha non gérés par les IDE, estimation CPDT 2006, soit avant les plans prioritaires ZAE qui ont permis en 2010 la mise en œuvre de 1.712 ha supplémentaires.

De plus, vu son engagement à développer une offre durable de sites économiques au sein des noyaux urbains, le Gouvernement wallon a approuvé, le 16 décembre 2010, la mise en œuvre de 10 projets de micro-zones (30 ha) considérés comme innovants et prioritaires parmi 102 propositions (400 ha).

Du côté des sites à réaménager (SAR), six mille sites, pour une superficie d'environ 5.000 hectares, sont identifiés en Wallonie (2.500 décharges et 3.500 friches industrielles) dont 1.500 hectares seraient réutilisables. En 2005, le Gouvernement wallon a chargé la SPAQuE d'assainir 37 sites dans le cadre du Plan Marshall, ce qui représente un potentiel de 482 hectares, dont la majeure partie est destinée à de l'activité économique. A ce jour, seize sites sont, réhabilités. Par ailleurs, entre 2003 et 2007, la SPAQuE a également traité quinze autres sites, pour une superficie de 237 hectares¹⁵.

Les potentialités foncières pour les années futures ...

Si l'on additionne (hors doublons) les projets exonérés de l'évaluation (614 ha), les projets repris ou qui seront repris dans les deux phases du nouveau programme de création de ZAE (890 ha + 406 ha), les micro-zones d'activité économique projets (non)-re tenus (30 ha + 400 ha) ainsi que les révisions de plans de secteur en cours (476 ha), celles récemment confirmées par le Conseil d'Etat (170 ha) et celles déjà adoptées sous cette législature (266 ha), les potentialités foncières s'élèveraient à 3.252 ha au 1er avril 2011¹⁶.

¹⁵ Plan Marshall (2010). *La réhabilitation des friches industrielles en Wallonie*. SPAQuE.

¹⁶ Gouvernement wallon, Cellule du Développement territorial. – DGO4 *in Infrastructures au service du Développement économique* (2011), Dossier du CESRW.

4. LA THEMATIQUE « ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES » FACE AUX DEFIS ET AUX AUTRES THEMATIQUES

4.1 LIENS ENTRE LA THEMATIQUE « ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES » ET LES 6 DEFIS

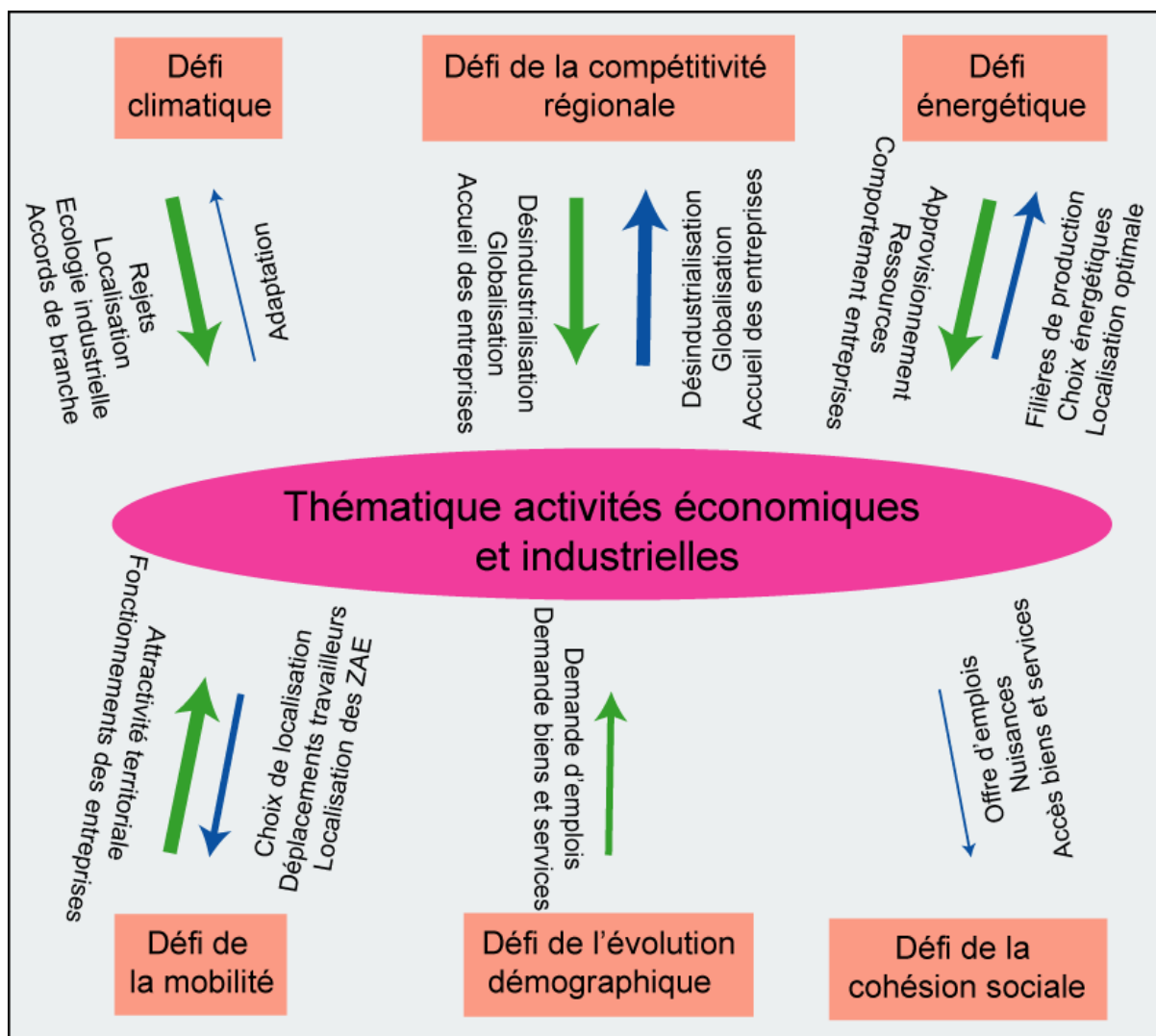


Figure 1 : la thématique activités économiques et industrielles et les autres défis.

4.1.1 Défi démographique

C'est bien davantage l'évolution démographique qui interfère sur les activités économiques et industrielles plutôt que l'inverse. Elle le fait au moins sur deux plans : la demande d'emplois et la demande de biens et services.

La demande d'emplois

Le contexte démographique influence évidemment la demande d'emploi. Rappelons que la Wallonie totalise 251 000 demandeurs d'emploi (Bureau Fédéral du Plan 2010) mais 163 000 suivant la définition du BIT (IWEPS 2010) et 224 000 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (FOREM 2010). A côté de cette dimension quantitative, il existe une inadéquation qualitative qui fait qu'un nombre important d'offres d'emplois reste insatisfait. Ainsi, en 2009, le FOREM a identifié 41 métiers critiques pour lesquels pratiquement 5 000 demandes furent non rencontrées (FOREM 2010).

La demande de biens et services

Bien que nous soyons sur un marché extrêmement ouvert, où la majorité des produits sont manufacturés ailleurs, le contexte démographique interfère avec la demande de biens et services. A titre d'exemple, rappelons que, outre la croissance démographique, mais aussi l'évolution de la structure familiale avec la réduction significative de la taille moyenne des ménages, (et une croissance concomitante du nombre) dynamisent tout le secteur de la construction.

4.1.2 Défi climatique

C'est essentiellement du point de vue du potentiel d'atténuation, tant direct qu'indirect, que la thématique activités économiques et industrielles interagit sur le climat non sans présenter des perspectives de développement comme l'écologie industrielle mais aussi d'actions volontaristes dans le chef des acteurs, tant privés, à l'exemple des accords de branches, que public, au niveau de la mise en œuvre d'éco-zonings, déjà évoquée.

Effets directs : les rejets

De manière générale, l'industrie est source d'importants rejets polluants, à commencer par les GES dont, en moyenne, elle est responsable de 34 % du total des émissions (AWAC, 2008). D'un autre côté, elle présente un potentiel de réduction important, tant au niveau des entreprises déjà installées que des activités à venir. Celui-ci est évidemment à mettre en perspective du défi de la compétitivité. Suivant la feuille de route récemment établie par la Commission européenne, l'industrie devrait réduire ses émissions de GES de 83 % à 87 % (CE 2011). Outre les GES, d'autres effets directs sont à prendre en considération : pollution par hydrocarbures, métaux lourds, surconsommation et / ou contamination des eaux de surface, émission de particules, épuisement des certaines ressources ayant un effet direct sur les écosystèmes, ...

Effets indirects : les incidences liées à la localisation

Les choix de localisation des activités économiques conditionnent évidemment la mobilité liée à celles-ci. Ils déterminent, d'une part les préférences modales et, notamment les alternatives à la route, et, d'autre part, les distances parcourues. Mais la localisation peut aussi avoir une incidence sur les filières économiques et sur les processus de production.

L'écologie industrielle

L'écologie industrielle (van der Kaa et al., 2010) repose sur une approche systémique des processus industriels afin d'en réduire les incidences environnementales. Outre le fait qu'elle présente une dimension territoriale certaine, elle apparaît également comme vecteur de nouvelles perspectives de développement économique local là où elle est mise en œuvre.

Les accords de branche

Initiés fin des années 90, les « accords de branche » sont des accords volontaires de réduction des émissions des GES et/ou d'amélioration de l'efficacité énergétique entre la Région wallonne et les entreprises des différents secteurs concernés. Actuellement, ils concernent 16 secteurs pour un total de 160 entreprises.

Du côté de l'adaptation

De l'autre côté de la relation, les modifications climatiques présentent également des conséquences sur les activités économiques. Evoquons, notamment, les questions des zones davantage soumises aux risques d'inondations ou la modification des régimes hydriques vis-à-vis des activités fortes consommatrices d'eau.

4.1.3 Défi énergétique

La question énergétique s'avère extrêmement impactante vis-à-vis des activités économiques et industrielles que ce soit au niveau des conditions d'approvisionnement, de la raréfaction des ressources non renouvelables, du comportement spatial de l'entreprise ou de son organisation. Bien évidemment, ce déficit est intrinsèquement lié à celui du climat, notamment à travers le prisme des activités économiques. Et, inversement, celles-ci, à travers les choix opérés en matière de filières ou de contexte d'implantation, influencent la pression exercée sur les marchés d'approvisionnement et la dépendance énergétique.

Les conditions d'approvisionnement

Rappelons d'abord que, avec 284 tep/M€, l'intensité énergétique (IE) de la Région wallonne est de 41% supérieure à la moyenne européenne. Ce constat reflète, notamment, mais pas exclusivement, le poids de l'industrie lourde dans la structure économique. Néanmoins, l'IE wallonne a enregistré une baisse d'un quart entre 1995 et 2007, effet combiné de la tertiarisation croissante, du ralentissement de l'industrie lourde et des progrès technologiques (Service Public de Wallonie, 2010). Ainsi, le contexte énergétique et, plus particulièrement, le coût d'approvisionnement, conditionnent, plus que pour d'autres contrées européennes, la rentabilité de l'économie régionale et peuvent modifier la position concurrentielle wallonne et sa compétitivité territoriale.

L'évolution et la disponibilité des ressources

De la même manière, les modifications d'accès et les disponibilités des marchés énergétiques influencent l'évolution et les performances de l'économie wallonne. Rappelons que les mutations de l'appareil de production wallon furent, notamment, déterminées par celles de l'approvisionnement énergétique.

Le comportement spatial des entreprises

Celui-ci est effectivement conditionné par l'état du marché énergétique, tant du point de vue des choix de localisation (et les différents travaux de la CPDT démontrent les enjeux d'optimiser ces choix) que des comportements en matière de mobilité.

L'organisation des filières de production

La question de l'optimisation des flux et des synergies entre entreprises a déjà été évoquée au niveau de l'écologie industrielle. Même en dehors de ce strict cadre, cette préoccupation apparaît dans le chef d'un nombre croissant d'entreprises.

Les choix énergétiques

Outre le fait que ces choix impactent la rentabilité des entreprises à des degrés variables en fonction des types d'établissement et des secteurs d'activités. Certaines filières, soutenues par le Gouvernement wallon, se révèlent aujourd'hui sources d'importantes réductions de consommation mais, aussi, porteuses de nouveaux développements et activités économiques comme : la cogénération, le recours aux énergies renouvelables ou la valorisation des déchets.

La recherche de la localisation optimale

En limitant les déplacements et en permettant l'accès à des modes de transport moins énergivores, la recherche d'une localisation optimale a une incidence directe sur le bilan énergétique des entreprises.

4.1.4 Défi de la compétitivité

La thématique activités économiques et industrielles et le défi de la compétitivité apparaissent intimement liés, chacun interagissant sur l'autre. Vu le caractère direct des incidences, y compris territoriales, c'est face à ce défi que nous trouvons le plus haut niveau de dépendance. Trois aspects de cette interaction nous paraissent devoir être mis en avant.

La désindustrialisation

Comme évoqué précédemment et malgré quelques signes encourageants, la Wallonie présente un déficit significatif, tant vis-à-vis du reste de la Belgique que de l'Europe, de « production de richesse » qui résulte de l'évolution de la structure et du contexte économiques et, plus particulièrement, de la désindustrialisation. Ce déclin sectoriel des « activités fournissant l'emploi de base, le plus multiplicateur d'effets induits » était déjà un des enjeux majeur du SDER 99. Ce constat est, plus que jamais, d'actualité comme le rappelle le Manifeste de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique (2010), qui met en exergue la faiblesse du secteur de la recherche et développement. Dès lors, la croissance des activités économiques et, surtout, industrielles est bien tributaire de la compétitivité régionale, les deux apparaissant indissociables. Or, à l'échelle européenne, suivant la DG Entreprises, l'industrie manufacturière européenne connaît un regain d'activité (+ 8 % en un an suivant le communiqué de la DG Entreprises du 11/02/2011). Le maintien et le renouvellement de la capacité productive wallonne apparaissent bien comme un enjeu majeur, surtout face à la propension croissante à la délocalisation des activités à forte intensité d'emplois mettant en péril le regain de compétitivité régionale. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité dans les anciens bassins économiques.

La globalisation

La globalisation constitue la nouvelle donne économique dont le résultat est l'émergence d'un nouveau système techno-industriel organisé selon une approche circulaire de relations entre trois composantes majeures : la science, la production et le marché, avec comme concept central l'innovation. Le développement des activités économiques et industrielles apparaît intimement lié à la capacité de recherche et d'adaptation (Quevit 2007). Afin de s'inscrire dans cette perspective, le Gouvernement wallon a initié une double dynamique sectorielle (pôles de compétitivité) et fonctionnelle (clusters). Du point de vue du territoire, il s'agira de renforcer les ancrages spatiaux et de valoriser les spécificités locales afin d'atteindre des masses critiques pour faciliter l'émergence d'une « société apprenante et créative » (Quevit 2007), sans toutefois négliger les activités non impliquées. Cela remet en cause la vision traditionnelle de l'attractivité du territoire au profit d'une dimension davantage immatérielle et un rôle accru aux lieux de connaissance et aux réseaux de compétence.

Les conditions d'accueil des entreprises

Le territoire wallon est généralement considéré comme un atout du développement régional. Encore faut-il gérer cette ressource avec parcimonie comme le recommande la DPR de 2009. Et si, dans les choix de localisation, les facteurs immatériels paraissent aujourd'hui déterminants, les équipements d'accueil restent la condition nécessaire. Or, la compétitivité de la Wallonie dépend aussi de leur qualité. Et celle-ci n'est pas incompatible avec une rationalisation certaine de l'usage du sol. C'est ici que les recommandations émises par la CPDT prennent tout leur sens (Lambotte et al. 2010). Le niveau d'équipement d'accueil du territoire conditionne aussi sa compétitivité et, dès lors, le développement des activités économiques. De ce point de vue, l'effet discriminant par rapport aux régions voisines résulte des déficits. Par contre, la valorisation des spécificités et atouts locaux, au risque d'accentuer les différenciations intra-régionales, paraît inévitable et peut s'opérer dans une optique non concurrentielle basée sur la complémentarité et l'efficience.

Rappelons, par ailleurs, que les parcs d'activité ne sont pas les seuls lieux susceptibles d'accueillir les entreprises, loin de là puisque ceux-ci totalisent environ 12 % de l'emploi wallon (Lambotte et al. 2010 p.8). La qualité des environnements urbains, composée de facteurs matériels et immatériels, s'avère également déterminante en regard de la compétitivité du territoire.

4.1.5 Défi de la cohésion sociale

Le contexte et l'organisation du tissu économique ont une incidence majeure sur la cohésion sociale notamment en regard de l'offre d'emplois, des nuisances et de l'accès à certains biens et services.

L'offre d'emplois

La distribution des activités économiques et industrielles conditionne l'offre d'emplois à l'échelle locale. De ce point de vue, l'image négative de certains lieux, notamment d'anciennes activités aujourd'hui disparues ou en déclin, déforce l'attractivité locale et amplifie le processus de déprise socio-économique. C'est un des enjeux majeurs de la requalification des friches industrielles. La politique des zones franches va effectivement dans ce sens.

Les nuisances

La concentration d'activités économiques génératrices de nuisances constitue une source d'inégalité territoriale et de déclassement social des lieux concernés.

L'accès à certains biens et services

A l'heure où la contrainte de la distance devient de plus en plus discriminante vis-à-vis de la distribution de certains biens. Le rapprochement de certains lieux de production des concentrations de population constitue un autre enjeu relatif à la cohésion sociale.

4.1.6 Défi de la mobilité

Le défi de la mobilité présente une dimension spatiale particulièrement importante car celle-ci façonne nos territoires et modes de vie. Cette mobilité influence directement les entreprises, tant à l'échelle macro de l'attractivité territoriale qu'à celle micro de ses conditions de fonctionnement opérationnelles. Mais, d'un autre côté, les choix opérés par les acteurs économiques privés influencent les demandes en mobilité, notamment sur les questions relatives au choix de localisation, aux déplacements des travailleurs ou aux attentes en matière d'aménagement de ZAE.

L'attractivité territoriale

La Wallonie occupe une situation stratégique au sein de l'Europe de l'ouest. Ce constat, trivial, fut un des axes stratégiques régionaux majeurs qui a conduit les pouvoirs publics à doter le territoire d'une diversité d'équipements structurants afin de faciliter les déplacements des biens et personnes. Cette approche a évidemment renforcé l'attractivité wallonne vis-à-vis des entreprises.

Les conditions de fonctionnements des entreprises

Les conditions de déplacements des biens et personnes influencent le fonctionnement et la rentabilité directe des entreprises. Ainsi, si celles-ci saluent volontiers la diversité des équipements, elles se plaignent régulièrement, non seulement des coûts, mais aussi des saturations et dégradations.

Les choix de localisation

Bien évidemment les choix opérés en matière de localisation par les opérateurs économiques et industriels conditionnent l'accès aux différents modes de transports. Or, non seulement chaque secteur d'activité possède ses propres exigences, mais chaque établissement présente ses contraintes spécifiques, ce qui complique singulièrement la recherche d'un optimum.

Les déplacements des travailleurs

Les choix de localisation apparaissent également déterminant en regard de l'importance et du mode des déplacements domicile - travail. Rappelons que, en Wallonie, 79 % de ceux-ci sont effectués en voiture (SPF Mobilité et transports 2008) et que, les jours ouvrables, ils représentent près de 55% du trafic automobile entre 6h30 et 9h30 du matin (SSTC 2000).

La localisation et l'aménagement des ZAE

Bien évidemment, la localisation et l'aménagement des ZEA, questions déjà évoquées, conditionnent les demandes en mobilité de la part des entreprises. Il s'agit d'un levier majeur pour tendre vers une plus grande mixité et densité.

4.2 LIENS ENTRE LA THEMATIQUE « ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES » ET LES AUTRES THEMATIQUES SECTORIELLES

Thématiques	Relations avec la thématique « activités économiques et industrielles »
<i>Habitat et services</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprochement des zones d'habitat et des ZAE • Coexistence et intégration des fonctions résidentielle et économique (zonage environnemental)
<i>Commerce</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence foncière¹⁷
<i>Exploitation du sous-sol</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprochement des lieux d'extraction et des lieux de transformation • Maintien, voir développement, de certaines filières
<i>Exploitation de l'eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rejets et pollutions

¹⁷ Aujourd'hui des projets de développements commerciaux sont développés au sein de ZAE comme, par exemple, le projet de retail park à Saintes ou de Décathlon à Laboru.

	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les besoins des activités économiques
<i>Agriculture et sylviculture</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence foncière • Valorisation des filières locales
<i>Patrimoine bâti</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Protection et valorisation du patrimoine (dilemme vu les coûts) • Qualité du bâti industriel contemporain
<i>Patrimoine naturel</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rejets, nuisances et autres pressions sur les biotopes • Intégration de la « dimension verte » au sein des espaces économiques sans gaspillage foncier
<i>Transports personnes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des distances parcourues • Alternatives à la voiture individuelle
<i>Transports marchandises</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des distances parcourues • Alternatives à la route • Enjeu de la logistique
<i>Nouvelles technologies de l'information et de la communication</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles filières et technologies propres • Nouvelles organisations du travail • Equipements des ZAE (fibres optiques notamment)
<i>Production et transports de l'énergie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la dépendance et du coût énergétique • Péril sur certaines activités, voire filières • Energies alternatives et renouvelables • Récupération et écologie industrielle
<i>Traitement des déchets</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation et recyclage • Traitements locaux mutualisés au sein des ZAE
<i>Contraintes physiques et risques naturels</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des risques pour certaines ZAE

5. DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS

5.1 INTRODUCTION

Tableau de synthèse des indicateurs :

	Définition	Phénomène mesuré
Indicateur 1	VA par secteur d'activité	Production de richesse
Indicateur 2	VA par emploi	Productivité
Indicateur 3	Emploi par secteur d'activité	Spécificité, création d'emploi
Indicateur 4	Emploi « industriel » par ha	Consommation d'espace industriel
Indicateur 5	Part de l'emploi dans les PAE	Rôle structurant et importance des PAE
Indicateur 6	Evolution du bâti économique	Evolution des localisations

5.2 INDICATEUR 1 – VALEUR AJOUTEE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

5.2.1 Description

Cet indicateur mesure la « richesse » produite par grands secteurs d'activité et son évolution.

Il doit permettre de mettre en évidence :

- les secteurs d'activités en déclin et en croissance, y compris la spatialisation ;
- les spécialisations et autres dynamiques sous-régionales ;

5.2.2 Disponibilité et validité des données

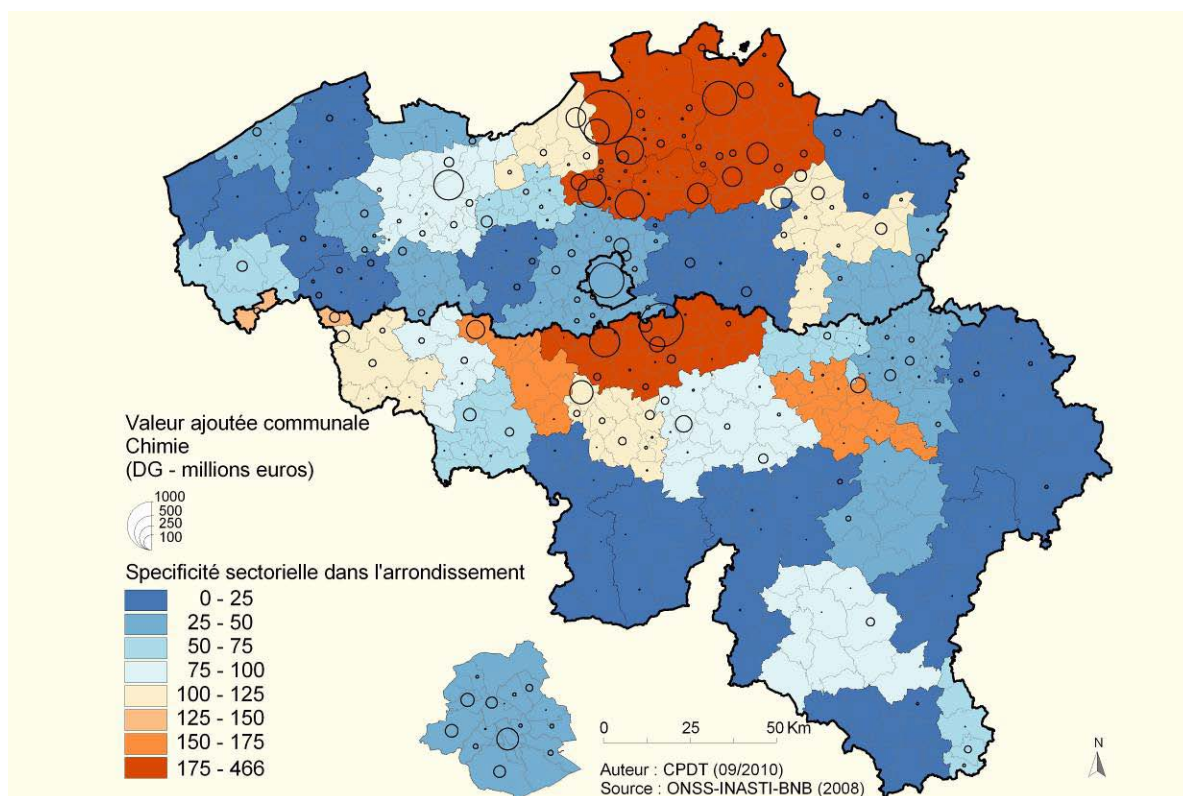
Les données relatives à la valeur ajoutée sont établies par la Banque Nationale au départ des comptes nationaux, à l'échelle de l'arrondissement, par code d'activité NACE 2. Un regroupement des codes sera effectué d'obtenir des grandes catégories sectorielles.

L'échelle d'analyse sera celle de l'arrondissement.

La dernière année disponible est 2008. L'année de référence sera 2002.

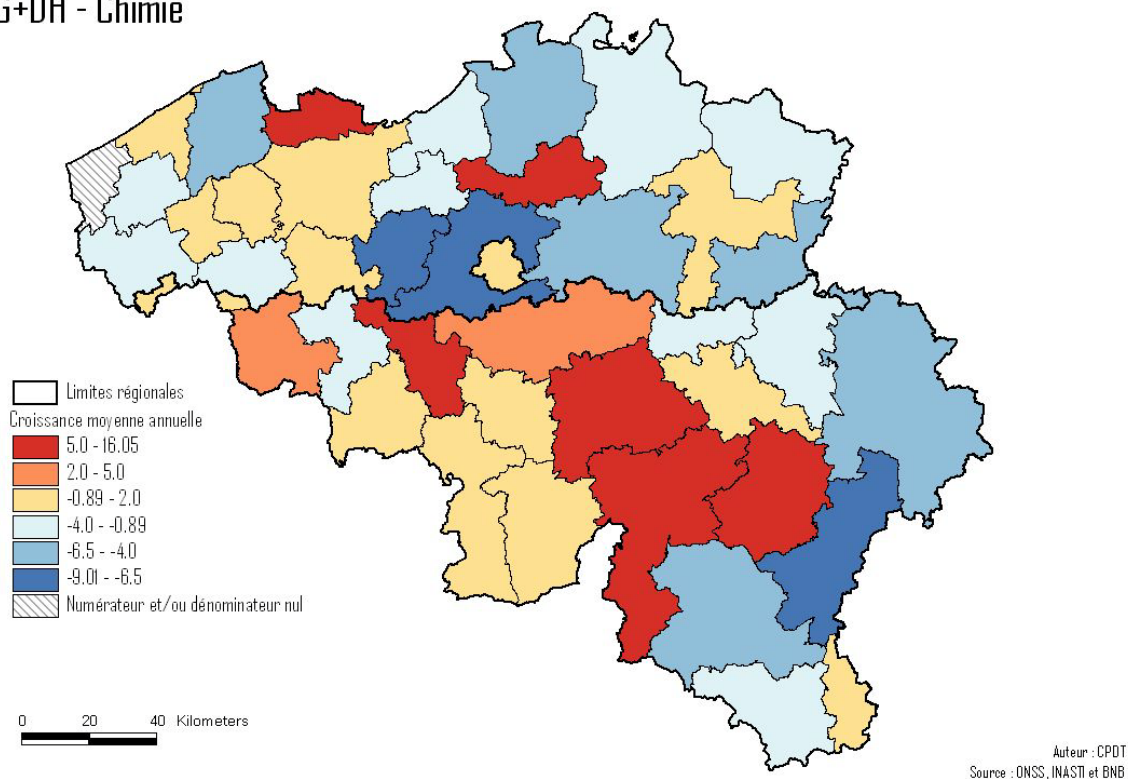
5.2.3 Représentation et caractérisation

A titre d'exemple, nous reprenons ici l'examen des secteurs de la « **Fabrication de produits chimiques et de fibre synthétiques et artificielles ; fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques (NACE 24-25)** ». L'ensemble de l'analyse sectorielle est reprise en annexe.



Carte 3 : Valeur ajoutée et spécialisation des secteurs de la « fabrication de produits chimiques et de fibre synthétiques et artificielles et fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques ». Sources : ONSS, INASTI et BNB 2008.

DG+DH - Chimie



Carte 4 : Croissance annuelle de la valeur ajoutée (2000 – 2008) des secteurs de la « fabrication de produits chimiques et de fibre synthétiques et artificielles et de la fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques ». Sources : ONSS, INASTI et BNB 2008.

Localisation

Plusieurs logiques sous-sectorielles de localisation :

- Chimie métropolitaine (sièges sociaux, laboratoires de recherche et unités de production) et la pharmacie qui privilégie les localisations vertes périurbaines sont à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée et très qualifiée.
- Sous-secteurs polluants et/ou dangereux développés en Campine ainsi que la pétrochimie de Seneffe se localisent à l'écart dans des zones faiblement peuplées mais qui sont bien connectées au port d'Anvers (pipeline notamment).

Emploi

- En 2008 :
 - 2.04 % de l'emploi total wallon (6.47 % dans l'arrondissement de Nivelles)
 - 5.6 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (15.6 % dans l'arrondissement de Virton)
- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	5.3	5.7	5.6	0.3
Emploi (abs)	21128	23084	25315	4186

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 61.2 %

Taille des entreprises –Type d'acteurs

Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	1.05	1.43	3.76	8.34	10.67	15.68	21.20	9.60	28.27

Grosses entreprises telles que GSK.

Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 2.26

Enseignement

Le dynamisme de ces secteurs est principalement lié à la pharmacie.

5.3 INDICATEUR 2 – VALEUR AJOUTEE PAR EMPLOI**5.3.1 Description**

Cet indicateur mesure la « richesse » produite, rapportée au nombre d'emploi, c'est-à-dire une approche de la « productivité ».

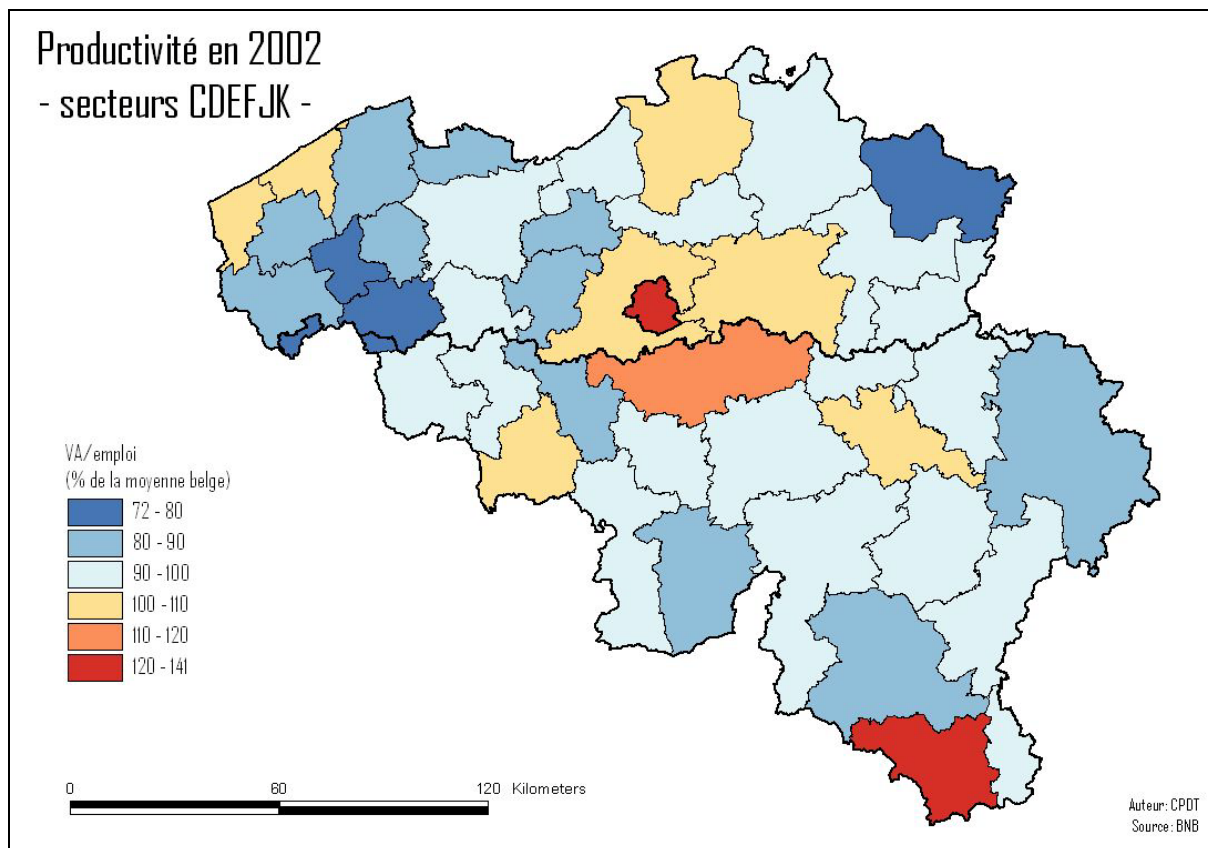
Il doit permettre d'appréhender les « différentiels de productivités » sachant que ceux-ci devront être mis en parallèle avec les spécificités des tissus économiques locaux.

5.3.2 Disponibilité et validité des données

Les données proviennent de la Banque Nationale et sont établies au départ des comptes nationaux. L'échelle la plus fine disponible est celle de l'arrondissement pour un niveau de découpage sectoriel de l'activité en 7 catégories.

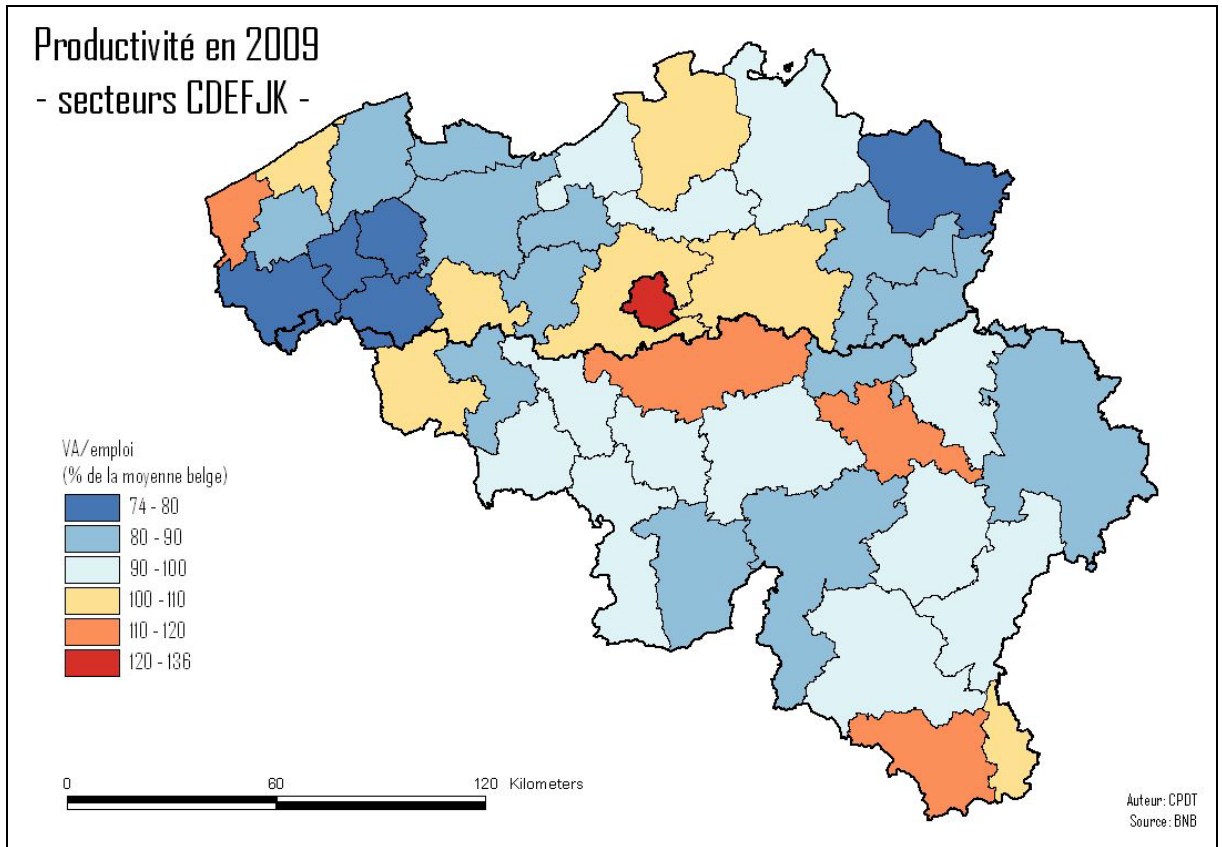
L'échelle d'analyse sera par conséquent celle de l'arrondissement. L'indicateur de productivité est calculé sur les secteurs CDEFJK¹⁸ pour toutes les années entre 2000 et 2008.

5.3.3 Représentation et caractérisation



Carte 5 : Productivité des secteurs industrie, énergie, construction, activités financières, immobilier, location et services aux entreprises en 2002 – Source : BNB 2009

¹⁸ Reprennent l'industrie y compris l'énergie, la construction, les activités financières, l'immobilier, la location et les services aux entreprises.



Carte 6 : Productivité des secteurs industrie, énergie, construction, activités financières, immobilier, location et services aux entreprises en 2009 – Source : BNB 2009

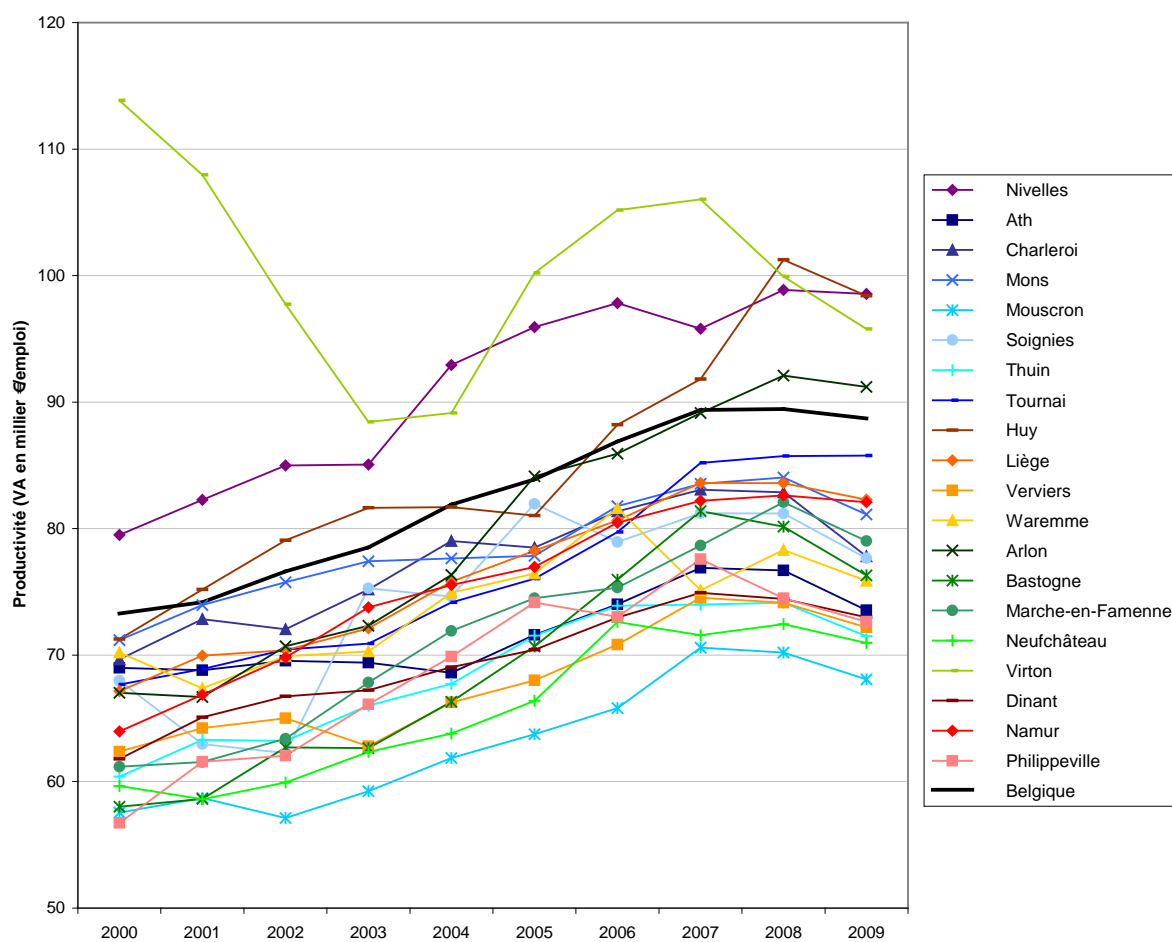


Figure 2 : Evolution de la productivité des secteurs industrie, énergie, construction, activités financières, immobilier, location et services aux entreprises pour les arrondissements wallons entre 2000 et 2009 — Source : BNB.

Les cartes 5 et 6 et la figure 2 mettent en évidence les valeurs de productivité limitées par rapport à la moyenne belge. Globalement, une majorité des arrondissements wallons se retrouvent sous la moyenne nationale. Seuls deux d'entre eux montrent une productivité supérieure tout au long de la période étudiée (2000-2009) : Virton et Nivelles. Notons que pour de nombreuses années Huy est également au-dessus de la moyenne (sans doute vu la présence de la centrale de Tihange). L'évolution atypique de Virton peut se comprendre par la restructuration du secteur chimique présent dans la commune même de Virton (présence de Burgo Ardennes).

5.4 INDICATEUR 3 – EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITE

5.4.1 Description

L'emploi par secteur d'activité mesure l'importance de l'emploi par grands secteurs d'activité (regroupement NACE 2) et son évolution.

Il doit permettre de mettre en évidence :

- les secteurs d'activités en déclin et en croissance du point de vue de l'emploi ;
- les spécialisations et autres dynamiques sous-régionales,
- les concordances et discordances avec la valeur ajoutée.

5.4.2 Disponibilité et validité des données

Les données relatives à l'emploi au lieu de travail sont fournies, chaque année, par l'ONSS pour l'emploi salarié, et pour l'emploi indépendant, par l'INASTI, au départ du lieu de déclaration de l'activité (siège social) qui, généralement, correspond au lieu de résidence. L'addition de ces deux variables peut présenter un léger biais car, pour les indépendants, le lieu de déclaration de l'activité n'est pas forcément le lieu de la pratique de celle-ci.

L'ONSS fournit directement des données utilisant la nomenclature NACE. Par contre, les données INASTI sont ventilées par secteurs sur base des fiches TVA.

5.4.3 Représentation et caractérisation

	1995	2002	2008	95-08		02-08	
				En V.A.	En %	En V.A.	En %
Industries agricoles et alimentaires	25.992	25.085	26.624	632	2	1.539	6
Textile, habillement, cuir et chaussure	9.459	6.538	4.917	-4.543	-48	-1.621	-25
Travail du bois	3.681	3.475	3.974	293	8	499	14
Papier, carton, impression et édition	12.333	10.765	10.110	-2.223	-18	-655	-6
Cokéfaction, nucléaire, raffinage pétrolier	493	488	374	-119	-24	-114	-23
Industrie chimique, caoutchouc et plastique	21.128	23.084	25.315	4.186	20	2.230	10
Autres produits non métalliques	15.145	14.703	12.858	-2.288	-15	-1.845	-13
Métallurgie et travail des métaux	36.583	33.729	32.510	-4.073	-11	-1.219	-4
Machines et équipements	14.614	13.888	15.009	395	3	1.121	8
Équipements électriques et électroniques	12.611	11.172	10.298	-2.312	-18	-874	-8
Matériel de transport	9.026	9.176	8.391	-635	-7	-785	-9
Autres industries manufacturières	4.387	4.145	4.069	-319	-7	-76	-2
Construction	77.257	82.269	94.262	17.005	22	11.992	15
Commerce de gros	48.530	48.731	52.817	4.287	9	4.087	8
Activités financières	27.245	24.974	24.617	-2.629	-10	-357	-1
Immobilier, R&D et services aux entreprises	79.043	96.324	122.311	43.268	55	25.987	27
Total	397.527	408.546	448.456	50.928	13	39.910	10

Tableau 2 : Wallonie - Evolution de du nombre d'emplois au sein des différents secteurs repris dans la thématique. Sources : ONSS et INASTI.

D'une manière générale, les activités économiques ont enregistré une croissance de l'emploi significative (Tableau 2). Toutefois, hormis l'industrie agroalimentaire, le travail du bois et l'industrie chimique, la croissance moyenne annuelle (entre 1995 et 2008) des différents secteurs d'activités en Wallonie est plus faible que la moyenne belge. Ces trois secteurs montrent également une croissance absolue de l'emploi au cours de cette même période. Pour l'agroalimentaire ainsi que le travail du bois, cette croissance ne débute qu'en 2002. Par contre, pour l'industrie chimique l'emploi augmente déjà

depuis 1995. Cependant, l'impact de l'évolution du secteur du travail du bois est à relativiser car cette branche reste marginal dans l'ensemble des activités économiques, tant du point de vue de l'emploi (0,9% en 2008) que de celui de la valeur ajoutée (0,8% en 2008).

D'autres secteurs présentent une évolution créatrice d'emplois bien qu'ayant une croissance moyenne annuelle pour la Wallonie inférieure à celle de la Belgique. C'est le cas pour l'immobilier, la recherche et développement (R&D) et les services aux entreprises qui enregistrent un gain de 43.268 unités entre 1995 et 2008, la construction (17.005 unités) ainsi que le commerce de gros (4.268 unités). Un petit bémol tout de même : les données d'emploi de l'ONSS correspondent au nombre de postes et non à des équivalents temps plein. Par conséquent, ces croissances peuvent être surévaluées par rapport à l'évolution de la quantité d'emplois réels.

Les déclin s'observent au niveau des domaines des fabrications non métallique, du textile, habillement, cuir et chaussures qui, avec -4.543 emploi présent la plus forte perte, et de la métallurgie. Toutefois, celle-ci sont sans commune mesure avec le gain évoqué précédemment. D'une manière générale, ce sont les activités relatives à la production de biens qui déclinent avec cependant deux exceptions, les secteurs de la chimie, caoutchouc et plastique et celui de la fabrication de biens et machines.

5.5 INDICATEUR 4 – RATIO EMPLOI « INDUSTRIEL » / SURFACE DESTINEE A L'INDUSTRIE

5.5.1 Description

Il s'agit ici de calculer la densité d'emploi rapportée aux surfaces dédiées à cette activité suivant le cadastre (en hectares).

Il permettra de préciser la consommation d'espace par les activités économiques, y compris son évolution, et d'établir le lien avec les concentrations d'emplois « industriels ».

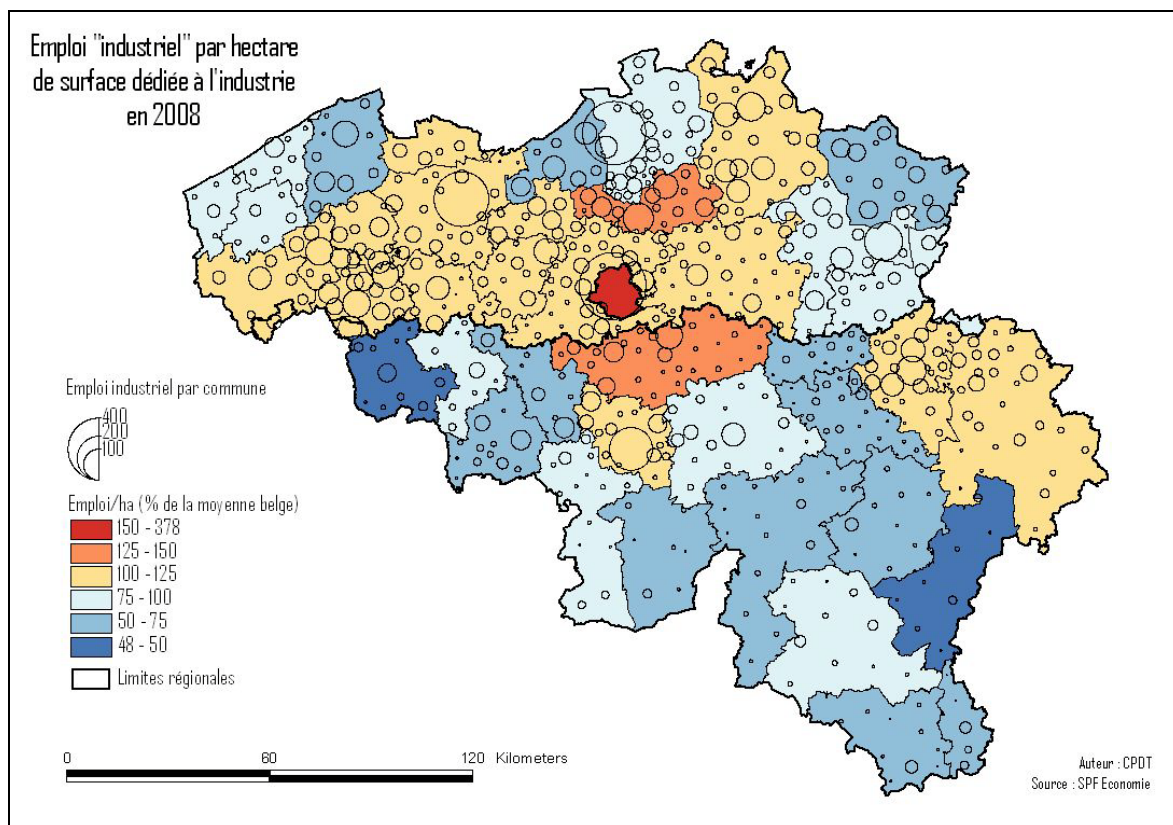
5.5.2 Disponibilité et validité des données

Cet indicateur reposera, d'une part, sur les données d'emploi (salarié) de l'ONSS évoquées précédemment et, d'autre part, sur les statistiques relatives à l'occupation du sol fournie par SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, au départ du cadastre.

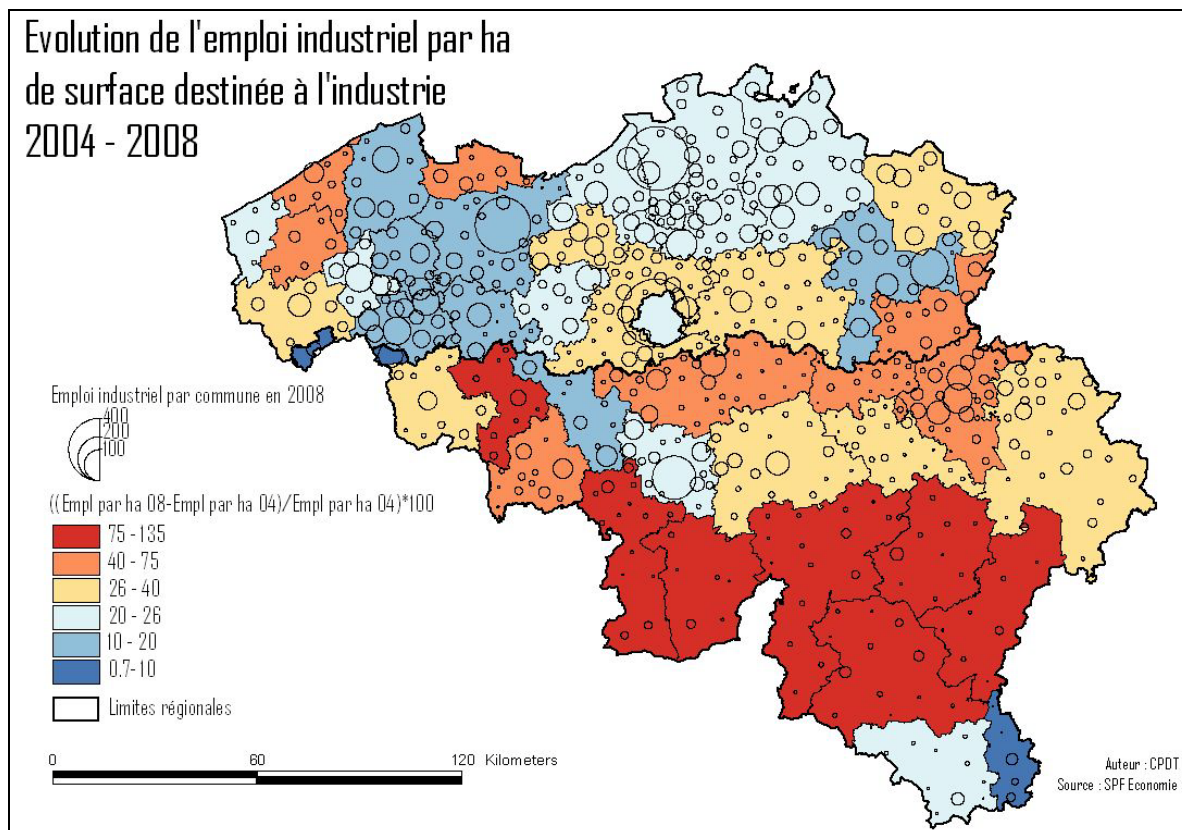
L'échelle d'analyse sera celle de l'arrondissement, voire celle de la commune.

Pour l'emploi salarié, la dernière donnée disponible date du quatrième trimestre 2009. Les statistiques relatives à l'occupation du sol sont publiées annuellement, la dernière date disponible étant 2009. L'année de référence sera 2002.

5.5.3 Représentation et caractérisation



Carte 7 : Densité d'emploi industriel par surface dédiée à l'industrie. Sources : ONSS, INASTI et SPF Finances



Carte 7 : Evolution de la densité d'emploi industriel par surface dédiée à l'industrie 2004 - 2008. Sources : ONSS, INASTI et SPF Finances

A l'exception de quatre arrondissements (Brabant wallon, Charleroi, Liège et Verviers), la Wallonie affiche une densité d'emploi inférieure à la moyenne nationale. Toutefois, on assiste à un processus de rattrapage, surtout au sud du Sillon Sambre-et-Meuse.

5.6 INDICATEUR 5 – PART DE L'EMPLOI DANS LES PAE

5.6.1 Description

Cet indicateur permettra de mesurer la part relative de l'emploi effectivement localisé au sein des parcs d'activités économiques, par grands secteurs d'activités (regroupement code NACE 2), à l'échelle des arrondissements.

L'objectif est d'appréhender l'efficience sectorielle des parcs d'activités.

5.6.2 Disponibilité et validité des données

Le LEPUR nous a fourni une base de données portant sur les entreprises localisées dans les PAE des intercommunales wallonnes en 2006. Bien qu'assez précise (elle comprend notamment le nombre d'emplois par entreprise) cette base de données n'est toutefois pas complète. Ainsi, outre certaines lacunes ponctuelles, elle ne comprend pas de données sur les PAE gérés par IEG.

L'échelle d'analyse sera celle de la Wallonie, de l'arrondissement, voir du parc d'activité.

5.6.3 Représentation et caractérisation

Secteur	NACE	Emp_tot_06	Emp_ZAE_06	%_ZAE
Industries agricoles et alimentaires	15-16	20722	6667	32.17
Textile, habillement, cuir et chaussure	17-18-19	3554	325	9.14
Travail du bois	20	3051	1790	58.67
Papier, carton, impression et édition	21-22	9081	4076	44.88
Cokéfaction, nucléaire, raffinage pétrolier	23	352	63	17.90
Industrie chimique, caoutchouc et plastique	24-25	23782	14553	61.19
Autres produits non métalliques	26	12740	6000	47.10
Métallurgie et travail des métaux	27-28	29861	8015	26.84
Machines et équipements	29	13415	7873	58.69
Équipements électriques et électroniques	30-31-32-33	9009	4407	48.92
Matériel de transport	34-35	8320	5306	63.77
Autres industries manufacturières	36	2241	547	24.41
Construction	45	61635	10189	16.53
Commerce de gros	51	30886	11794	38.19
Activités financières	65-66-67	19360	215	1.11
Immobilier, R&D et services aux entreprises	70-73-74	79855	10384	13.00
Total		327864	92204	28.12
Sous-Total (sans les deux dernières catégories)		228649	81605	35.69

Tableau 3 : Importance de l'emploi dans les parcs d'activité économiques. Sources : LEPUR – Ulg 2006.

Seul trois secteurs affichent une part de l'emploi dans les parcs d'activité économiques supérieure à 50 % : la fabrication de matériel de transport, la fabrication de machines et équipements et le travail du bois.

5.7 INDICATEUR 5 – EVOLUTION DU BATI ECONOMIQUE

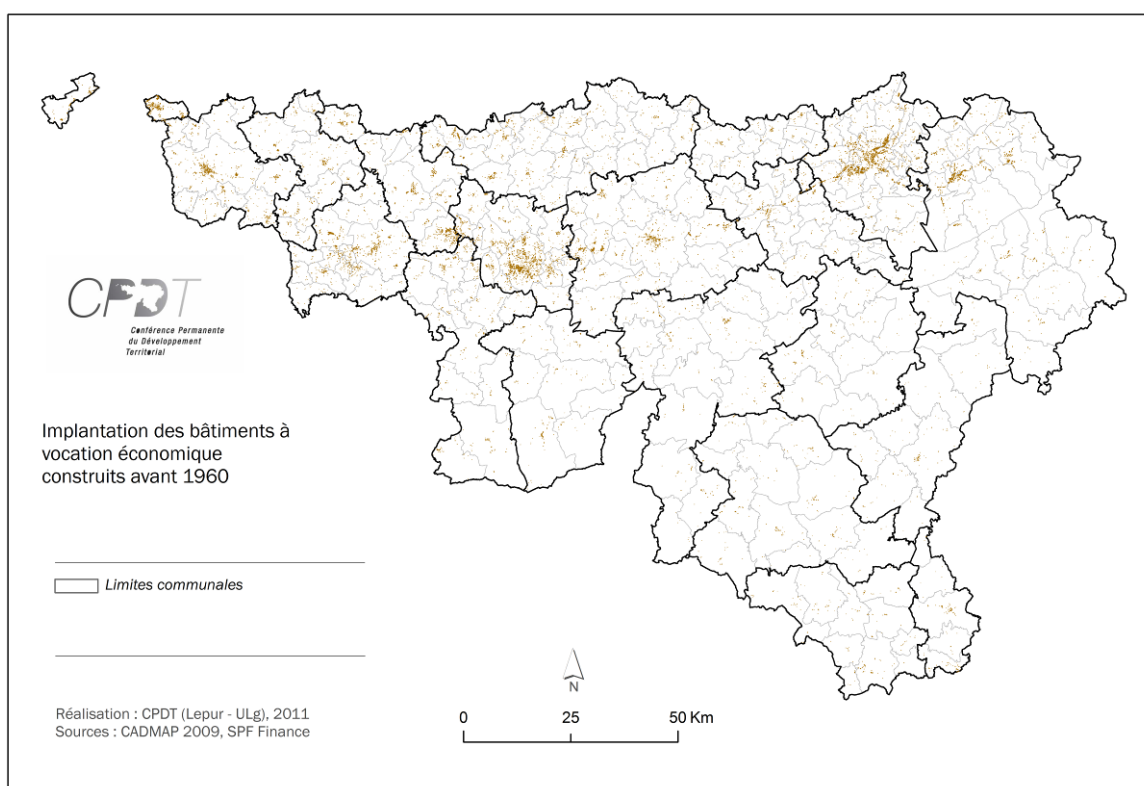
5.7.1 Description

Cet indicateur résulte d'une extraction de la base cadastrale CADMAP du SPF Finances. Il permet de visualiser la localisation de l'ensemble du bâti affecté aux activités économique.

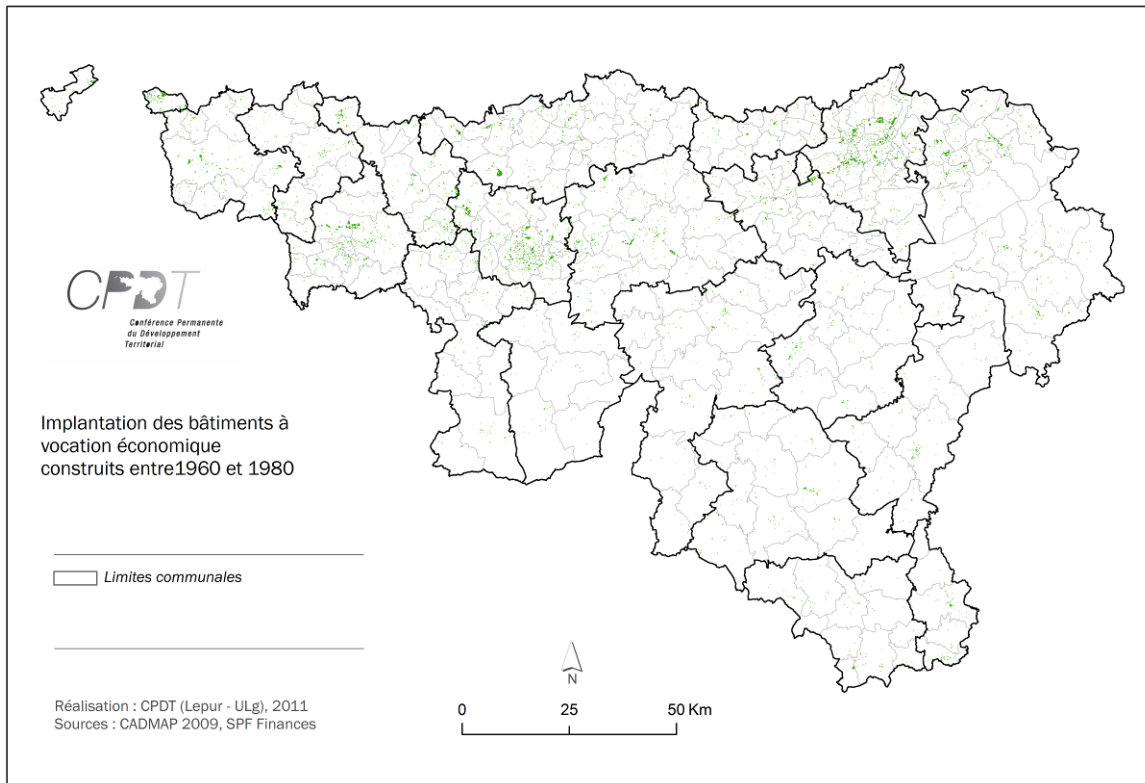
5.7.2 Disponibilité et validité des données

L'échelle disponible est celle de la parcelle cadastrale, ce qui autorise, à la fois, une analyse fine et différents regroupements. La base de données date de 2010.

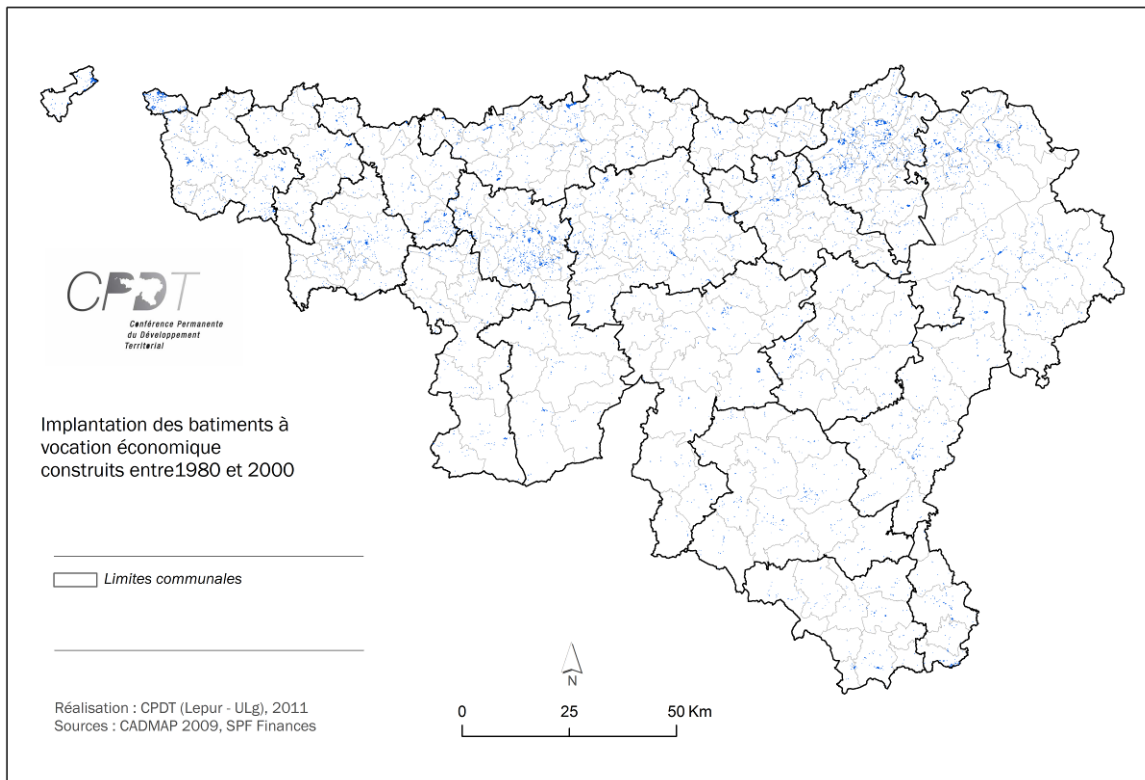
5.7.3 Représentation et caractérisation



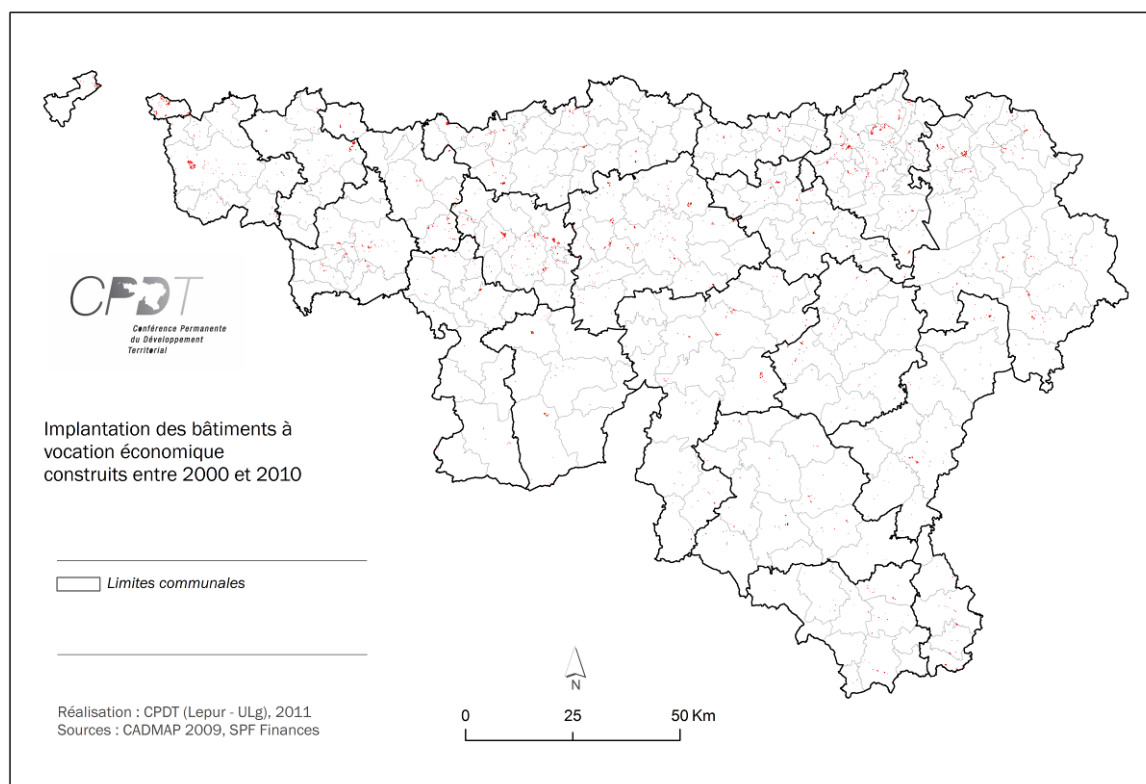
Carte 8 : Implantation des bâtiments à vocation économique construits avant 1960.
Source : CADMAP SPF Finances 2010



Carte 9 : Implantation des bâtiments à vocation économique construits entre 1960 et 1980. Source : CADMAP SPF Finances 2010



Carte 10 : Implantation des bâtiments à vocation économique construits entre 1980 et 2000. Source : CADMAP SPF Finances 2010



Carte 11 : Implantation des bâtiments à vocation économique construits entre 2000 et 2010. Source : CADMAP SPF Finances 2010

Les cartes 8 à 11 permettent de visualiser l'évolution de la localisation du bâti à vocation économique. On constate une tendance majeure à la dilution et à la déconcentration des implantations. Celle-ci résulte, à la fois, de la mutation des besoins des entreprises, de l'évolution de la localisation des disponibilités foncières, mais aussi d'une tendance générale à la périurbanisation.

6. PRINCIPALES TENDANCES D'EVOLUTION, BESOINS SECTORIELS ET ENJEUX TERRITORIAUX

6.1 DES TENDANCES ET BILANS À PRÉCISER ET NUANCER SUR BASE DES INDICATEURS ...

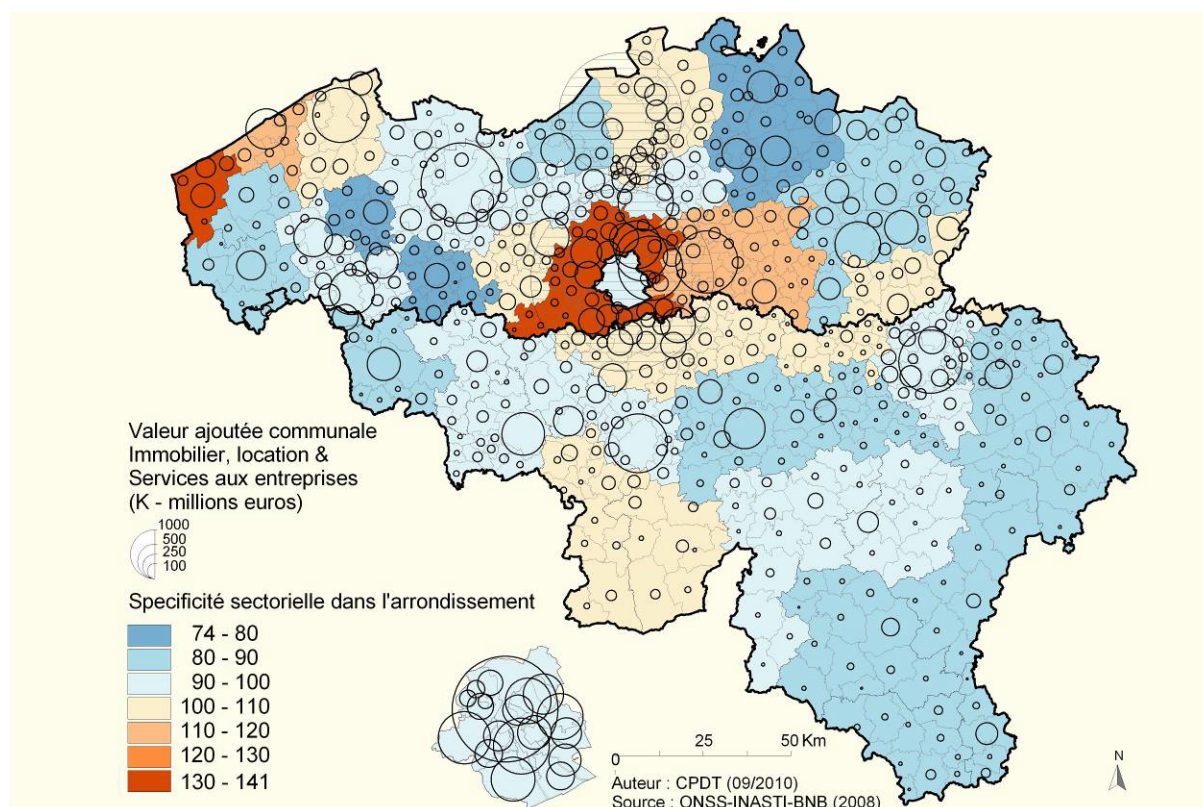
Le bilan des évolutions mesurées à travers les différents indicateurs retenus peut être effectué suivant trois niveaux d'analyse complémentaires, en l'occurrence des points de vue :

- des tendances générales et sectorielles ;
- des dynamiques territoriales ;
- des mutations spatiales.

Les tendances générales et sectorielles

Avec un gain de pratiquement 51.000 emplois entre 1995 et 2008, les activités économiques ont enregistré une croissance de l'emploi significative. Toutefois, hormis

quelques secteurs la croissance moyenne annuelle (entre 1995 et 2008) reste en-deçà de la moyenne belge. Si l'on constate une évolution importante de la structure économique wallonne, avec une croissance considérable des services aux entreprises (y compris l'immobilier et la recherche & développement) dont la part relative est passée de 19,3 % en 1995 à 27,3 % en 2008 qui a bénéficié de l'externalisation de nombreuses prestations mais ne constitue nullement un domaine de spécialisation régionale. Celle-ci se caractérise encore par une présence importante de secteurs d'activités peu ou moins dynamiques – tant en termes de création d'emplois que de valeur.



Carte 12 : Valeur ajoutée et spécialisation sectorielle des secteurs immobiliers, R&D et services aux entreprises (NACE 70-73-74). ». Sources : ONSS, INASTI et BNB 2008

Valeur ajoutée par secteurs d'activités en 2004 et Croissance moyenne annuelle entre 1995 et 2004		Wallonie		Bruxelles		Flandre		Nordrhein- Westfalen		Rheinland- Pfalz		Saarland		Champagne- Ardenne		Picardie		Nord - Pas-de- Calais		Lorraine		Gd Duché du Luxembourg		Zuid- Nederland		UE27	
		2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04	2004	95-04
DA	Industries agricoles et alimentaires	1442	-0.51	415	-1.77	3993	0.87	7178	-1.58	1950	0.63	493	-0.55	833	0.59	836	-1.64	1688	0.38	921	2.72	198	1.59	3057	0.10	160400	0.95
DBDC	Textile, habillement, cuir et chaussure	364	-2.30	90	-3.05	1567	-2.73	2166	-3.24	327	-6.60	30	-4.67	325	-7.00	271	-9.91	933	-10.46	326	-9.17	180	0.90	325	-6.68	61041	-3.09
DD	Travail du bois	203	2.34	13	-1.56	566	2.77	1573	0.23	472	-0.74	76	-0.78	164	-1.42	64	1.11	84	-3.68	169	-3.85	41	16.51	203	-0.29	30659	1.05
DE	Papier, carton, impression et édition	662	-1.08	419	-1.14	1886	-0.27	7251	-0.93	1392	-0.45	152	-4.62	303	0.71	370	-2.02	960	-2.78	603	-0.15	182	4.83	1195	-1.99	124074	0.17
DFDG	Cokéfaction, raffinage, industrie nucléaire et chimique	2257	3.59	727	1.90	6547	2.30	14667	0.79	6157	2.33	131	-2.61	208	3.57	885	0.98	943	0.78	377	-0.66	117	-1.43	3256	2.19	166731	0.80
DH	Industrie du caoutchouc et du plastique	393	-0.11	93	9.56	1289	-2.89	4915	0.94	1346	3.37	306	-1.02	309	-2.49	659	-2.37	582	0.32	431	-1.24	243	-2.24	564	-0.07	63225	1.52
DI	Autres produits non métalliques	1108	0.30	89	-4.01	1036	-0.56	2493	-4.73	1160	-4.26	274	-2.10	228	-0.40	326	-1.10	910	-2.43	367	-0.12	201	-0.65	697	-2.48	58064	-0.99
DJ	Métallurgie et travail des métaux	1826	-1.57	184	-2.26	4487	2.00	20081	-2.47	2612	-0.94	1517	-0.35	1307	-0.17	1301	-1.44	2218	-1.82	1762	-2.59	535	-0.34	1570	-2.18	182431	-0.44
DK	Machines et équipements	919	0.03	203	1.27	1590	1.79	15239	2.49	2522	3.22	879	6.91	467	1.03	661	-1.40	803	-0.55	552	-1.26	155	0.21	1748	4.17	154475	1.52
DL	Equipements électriques et électroniques	624	-1.94	187	-4.74	2228	-0.60	11773	4.81	1426	0.65	529	0.63	247	-0.31	346	-3.16	709	-0.75	468	-3.67	95	3.96	1104	-6.17	166287	0.88
DM	Matériel de transport	356	0.99	472	0.01	2555	-1.74	8361	2.16	2323	1.90	2035	7.06	351	0.78	446	-4.92	1810	-0.27	1137	2.49	19	8.15	1322	7.86	153865	2.56
DN	Autres industries manufacturières	217	1.18	41	1.94	1045	0.45	2654	-6.09	457	-6.82	62	-3.78	153	2.29	267	-3.20	370	3.17	319	-1.48	21	-4.05	1233	-0.16	51575	-0.60
F	Construction	3151	1.36	982	0.78	7593	1.67	15639	-2.28	3674	-2.31	991	-1.45	1478	3.89	1806	2.87	3644	1.78	2381	2.25	1348	4.77	4530	2.57	441964	1.77
J	Activités financières	1898	-0.59	7863	2.55	4660	1.18	20461	2.11	3927	3.56	1107	2.25	727	-0.87	805	-0.70	2797	2.11	1255	-0.11	4938	4.63	4444	7.22	418467	2.42
K	Immobilier, location et services aux entreprises	12705	2.24	9583	1.38	30370	4.21	106816	2.34	18071	2.90	5657	1.99	5027	3.33	7032	4.04	15848	5.06	9138	3.66	4366	6.57	14080	4.15	1693025	3.89
DFJK	Total des activités économiques et industrielles	28124	1.11	21361	1.47	71415	2.08	241269	0.92	47819	1.36	14238	1.71	12127	1.40	16075	0.71	34301	1.49	20204	1.16	12638	4.43	39330	2.27	3926283	2.17
	Total de la valeur ajoutée	61587	1.56	45200	2.20	134816	2.16	434996	1.08	87552	1.24	23944	0.93	26618	1.81	32397	1.46	68261	1.78	41232	1.51	21595	4.68	77470	2.84	7632061	2.13

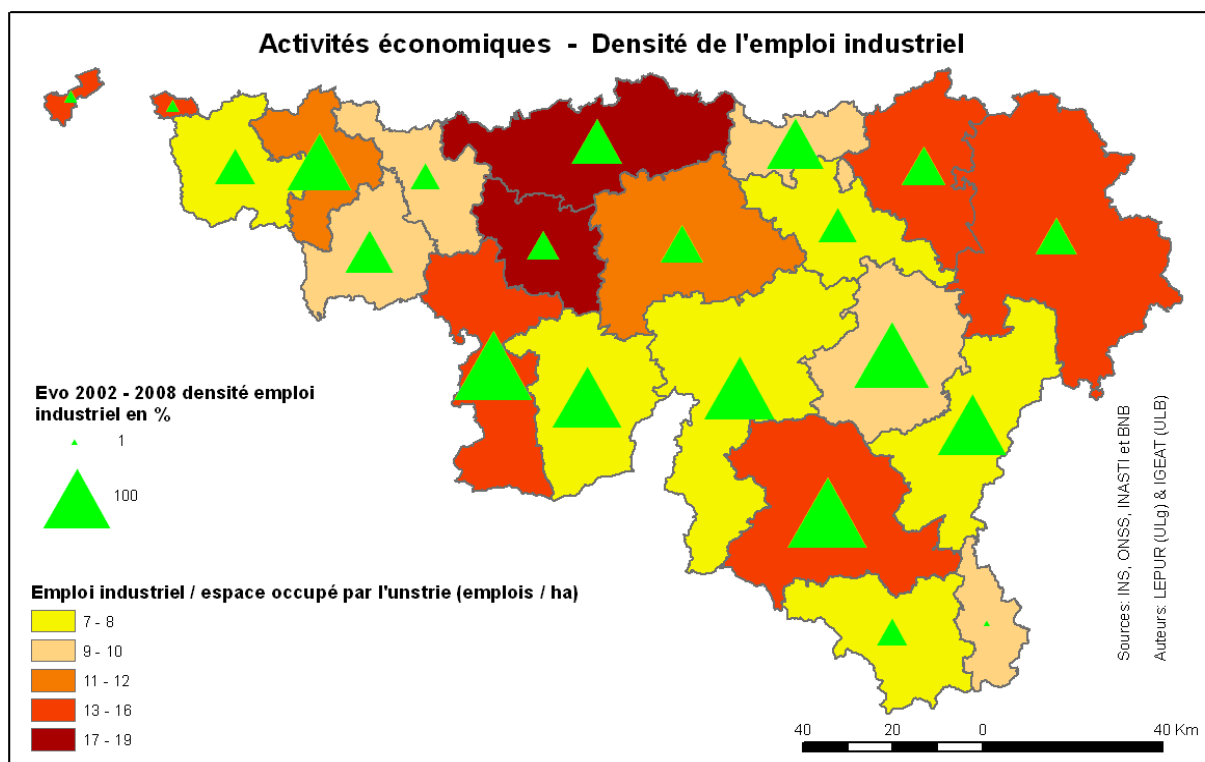
Tableau 4 : La valeur ajoutée (en millions d'€) en 2004 et la croissance moyenne annuelle entre 1995 et 2004, pour la Wallonie, les régions frontalières et l'Europe des 27. Sources : BNB – Eurostat.

En regard des régions transfrontalières, les valeurs ajoutées sectorielles wallonnes ne montrent pas de divergence majeure par rapport aux régions voisines. Avec une croissance moyenne annuelle de -2,30 dans le domaine du textile, la Wallonie présente plutôt un bon bilan malgré les fortes délocalisations observées dans ce secteur. De plus, le travail du bois et l'industrie chimique montrent une croissance parmi les meilleures. A nouveau, relativisons l'impact des secteurs tels que le textile et le bois dont la part de la valeur ajoutée créée est minime. Globalement, la situation wallonne s'avère moins critique dans une comparaison avec l'ensemble des régions frontalières que lorsqu'on la situe uniquement par rapport à la Flandre. Toutefois, les croissances sectorielles pour l'ensemble de l'Union Européenne des 27 sont, globalement, plus importantes¹⁹. On note un déficit de croissance pour, notamment, les secteurs de la métallurgie, des machines et équipements, des équipements électriques et des services aux entreprises. Ces constats mettent en exergue le double enjeu de la consolidation de certaines spécialisations sectorielles et de la diversification de la structure économique.

¹⁹ Pour une représentation cartographique détaillée, voir l'Atlas des dynamiques territoriales en ligne (CPDT), section « La Wallonie dans une économie avancée ».

Les dynamiques territoriales

Une « surconsommation de l'espace industriel » peut être mise en avant par l'analyse du ratio emploi « industriel » par surface destinée à l'industrie. En effet, en 2008 seuls cinq des vingt arrondissements wallons affichaient un rapport d'emplois par hectare supérieur à la valeur nationale (14,5 emplois/ha). Il s'agit des arrondissements de Verviers, de Mouscron, de Liège, de Charleroi et de Nivelles avec des valeurs, respectivement, de 15, 15, 16, 17 et 19 emplois/ha. A l'opposé, les arrondissements présentant les valeurs les plus faibles (7 emplois/ha) sont Tournai et Bastogne. Notons, néanmoins, que la situation en 2002 était encore plus consommatrice d'espace. Bien évidemment, ce constat doit être nuancé en fonction des profils économiques mais il met en avant certaines faiblesses locales de l'intensité laboristique.



Carte 13 : Densité de l'emploi industriel. Sources : ONSS, INASTI et INS 2008

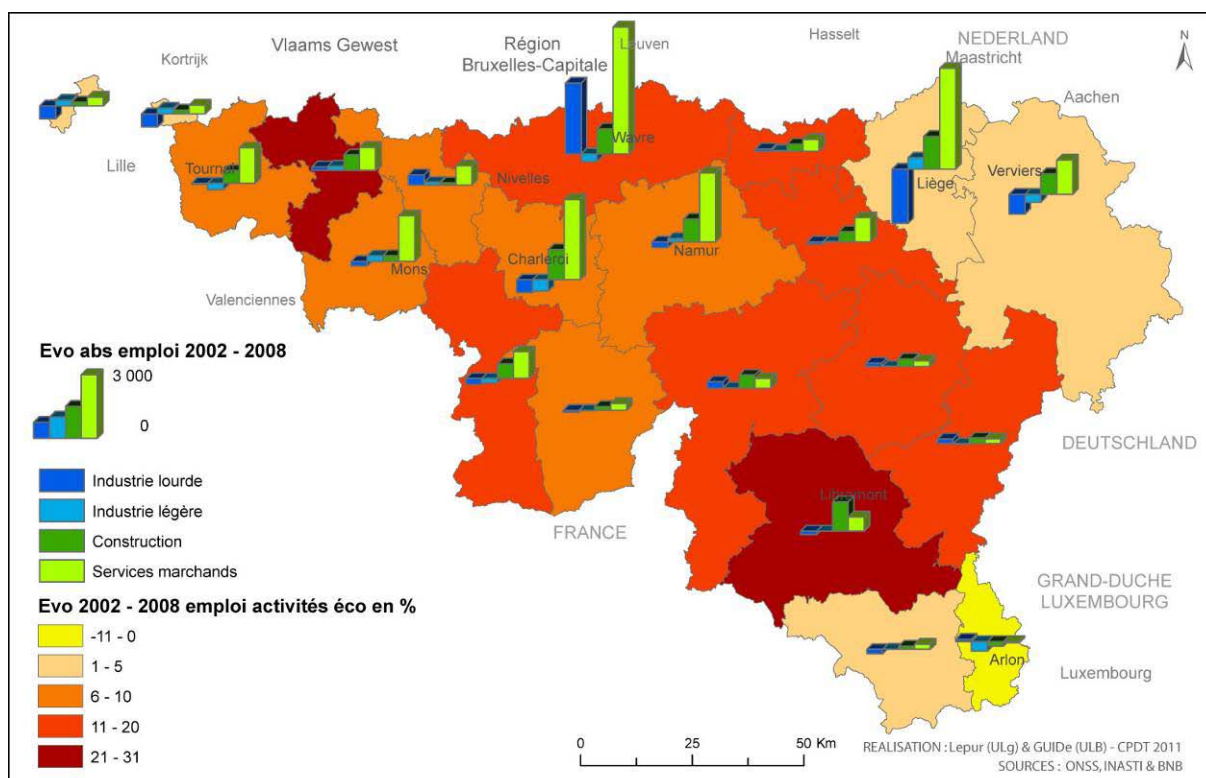
L'analyse de l'évolution de la productivité (mesurée à travers le ratio valeur ajoutée / emploi) des arrondissements wallons entre 2000 et 2008 montre, globalement, une augmentation de la productivité en dix ans pour tous les arrondissements suivant une courbe relativement similaire à la moyenne nationale. Cependant, les valeurs wallonnes sont généralement inférieures à la moyenne belge à l'exception de trois arrondissements : Nivelles, Virton (qui est cependant le seul arrondissement à avoir enregistré une diminution de la valeur ajoutée produite) et Huy. En outre, un palier dans la croissance, voire une diminution, s'observe pour les deux dernières années étudiées (2008 et 2009). Cette tendance s'observe partout, bien que moins marquée pour l'arrondissement de Nivelles. Cette évolution est plus que probablement en lien avec la crise financière et le déclin conjoncturel concomitant que nous avons connu ces dernières années.

L'évolution de l'emploi des secteurs étudiés dans la thématique entre 1995 et 2008 est positive dans tous les arrondissements à l'exception de celui d'Arlon. Néanmoins, ce taux de croissance reste faible et nettement inférieur à celui de l'emploi total, plus particulièrement pour les arrondissements de la province du Hainaut ainsi que celui de Liège. Le cas particulier d'Arlon qui perd des emplois (580 unités) sur la période 2002-2008, correspond probablement à un transfert d'activités et un déclin d'attractivité au profit du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Brabant wallon ressort pour plusieurs indicateurs comme l'arrondissement présentant les meilleures tendances. Cela n'est pas étonnant vu sa proximité de Bruxelles, connue comme étant profitable, et la composition de son tissu industriel qui concentre des activités ayant les croissances les plus importantes (services aux entreprises, pharmacies...). L'effet d'entraînement de métropoles transfrontalières s'observe également pour Tournai qui se démarque de la moyenne hennuyère.

A l'inverse, les régions de l'ancien bassin industriel montrent globalement des résultats moins « performants » causés principalement par l'importance, encore aujourd'hui, des secteurs en déclin dans leur tissu industriel.

Les cartes 14 et 15 proposent **une vision synthétique de la dynamique territoriale**. Elle s'appuie sur une approche combinée de différents indicateurs retenus.

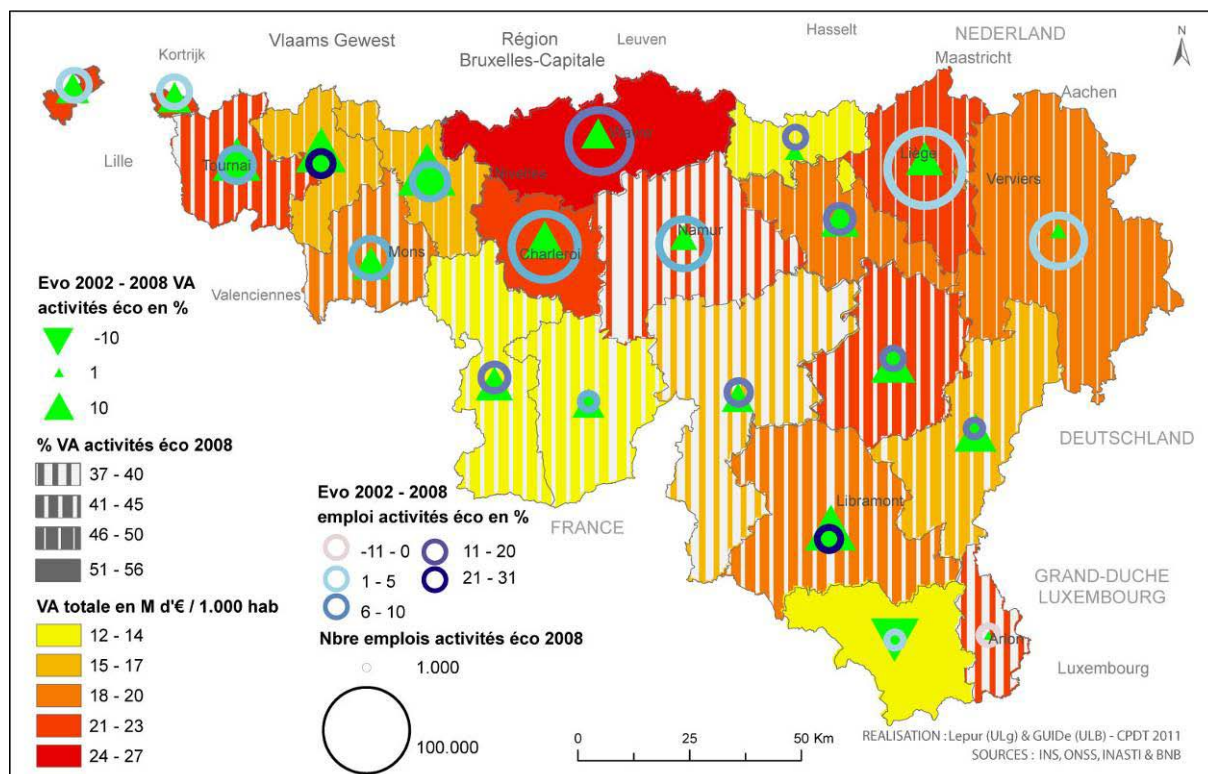


Carte 14 : Activités économiques – Evolution de l'emploi. – Sources : ONSS, INASTI et BNB.

La carte 14 illustre bien le fait qu'une forte croissance relative de l'emploi peut correspondre à un gain absolu modeste (arrondissements d'Ath et Neufchâteau). Par contre, le Brabant wallon se caractérise par une forte croissance, tant absolue que relative. L'extrême sud de la Wallonie se singularise par une faible croissance de l'emploi (voire une perte, déjà évoquée, pour Arlon). C'est également le cas de la partie est de la Wallonie. L'arrondissement de Liège affiche une forte croissance des services mais, également, la plus importante perte dans l'industrie, ce qui sous-entend une modification majeure de la structure économique qui se solde cependant par hausse modeste de l'emploi. La croissance des services se révèle

plus significative au sein des zones urbaines. Certaines influences transfrontalières sont également soulignées.

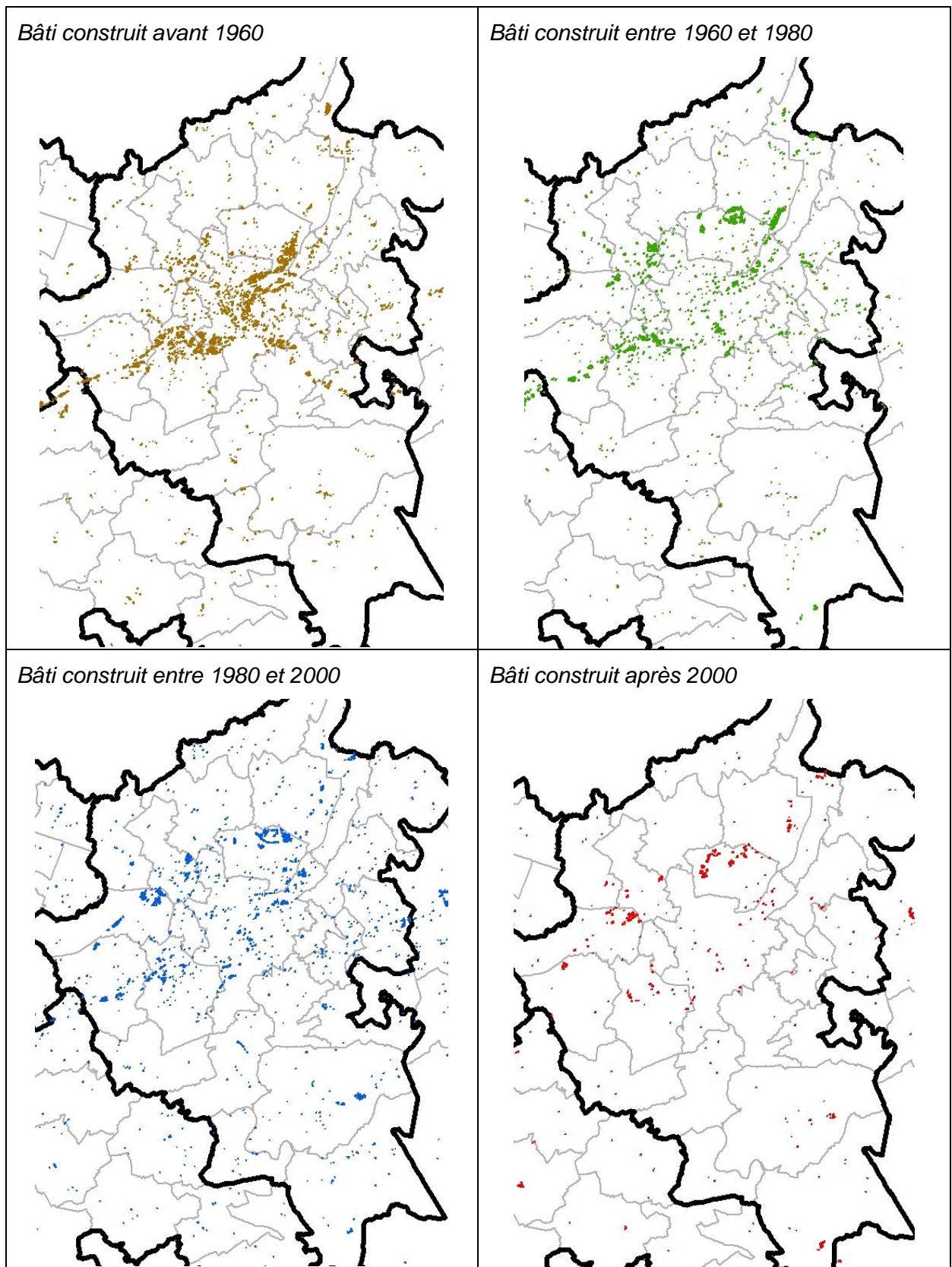
La carte 15 confirme et précise ces dynamiques. Le Brabant wallon se singularise par une situation très positive pour les différents indicateurs. Les arrondissements de Liège et Charleroi affichent un profil assez similaire avec une forte valeur ajoutée produite et une part importante prise par les activités économiques, avec une croissance conséquente mais qui ne se traduit que faiblement au niveau de l'emploi. Par contre, l'entre Sambre et Meuse et les arrondissements de Waremme et Virton présentent une faible production de richesse et un secteur des activités économiques globalement peu porteur d'emplois. A l'inverse, les arrondissements de Tournai et Marche-en-Famenne témoignent une situation positive à la fois des points de vue de la valeur ajoutée et de l'emploi.



Carte 15 : Activités économiques – Synthèse territoriale. – Sources : ONSS, INASTI et BNB

Les mutations spatiales

Les mutations spatiales concernent l'évolution de la localisation des activités économiques. Il s'agit d'un volet davantage qualitatif qui repose sur l'analyse transversale de différents indicateurs. De manière générale, au niveau de l'emploi du secteur des activités économiques, si celui-ci reste concentré au niveau des grands bassins économiques, son évolution relative témoigne **d'une véritable dilution spatiale de l'emploi** au détriment des zones urbaines. De plus, cette redistribution n'est pas toujours en adéquation avec la structure spatiale du SDER 99.



Carte 16 : Evolution de la localisation du bâti à vocation économique par période de construction – L'exemple de l'agglomération liégeoise. Source : CADMAP 2010 SPF Finances.

La cartographie de la localisation du bâti à vocation économique confirme cette dispersion de l'activité, partiellement induite par les disponibilités foncières (Carte 16). On note une véritable déprise du tissu économique. Ainsi, la distribution de ce bâti, ventilé par période de construction en fonction de la hiérarchie urbaine simplifiée²⁰ confirme ce constat. La part des villes régionales passe de 32 % pour le bâti d'avant 1960 à 13 % pour celui d'après 2000. La période entre 1960 et 1980 correspond à la phase la plus extensive, c'est-à-dire celle de la mise en place des premiers (et grands) parcs d'activité périphériques. Enfin, on note une amorce de « retour vers l'urbain » à mettre en parallèle avec la tertiarisation croissante. Ce constat, qui devrait être affiné, permet de mettre en **exergue le rôle fondamental des villes dans la captation de nouvelles perspectives économiques**, ce qui constitue un enjeu majeur.

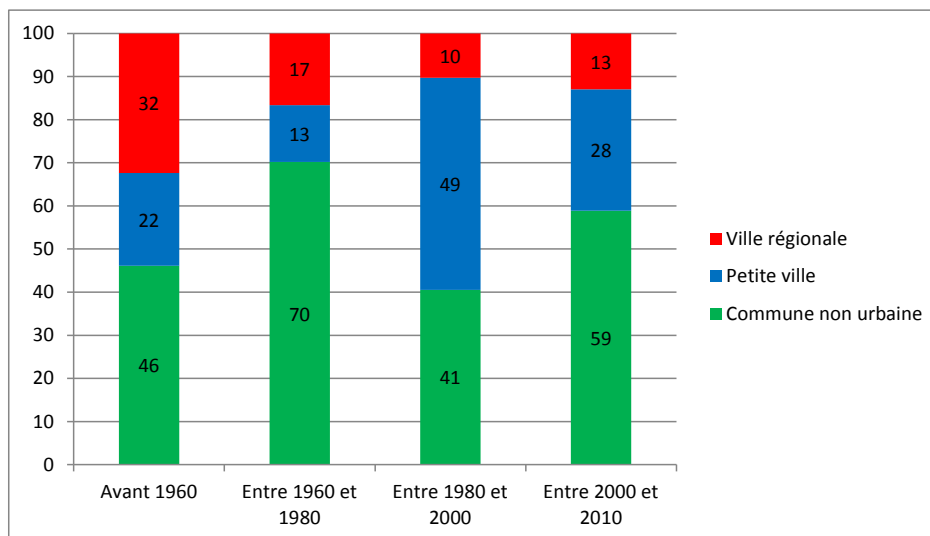


Figure 3 : Répartition en % du bâti à vocation économique suivant l'année de construction en fonction de la hiérarchie urbaine simplifiée. — Source : CADMAP 2010 SPF Finances.

6.2 BESOINS ET PERSPECTIVES

S'interroger sur les besoins territoriaux relatifs aux activités économiques implique de se pencher sur l'évolution de celles-ci. Or, en la matière, se lancer dans des prévisions dépassant l'année constitue un exercice particulièrement délicat, a fortiori au vu des incertitudes d'aujourd'hui !

La conception même du territoire comme support de l'affectation des ressources au profit de la production de biens, pourtant consubstantielle au principe de développement économique, est aujourd'hui remise en question. Par ailleurs, l'objectif même de la croissance est maintenant remis en cause par de nouveaux paradigmes. « Les contradictions sociales qu'engendrent la croissance et les limites de la planète font que notre mode de vie est insoutenable tant écologiquement que socialement »²¹.

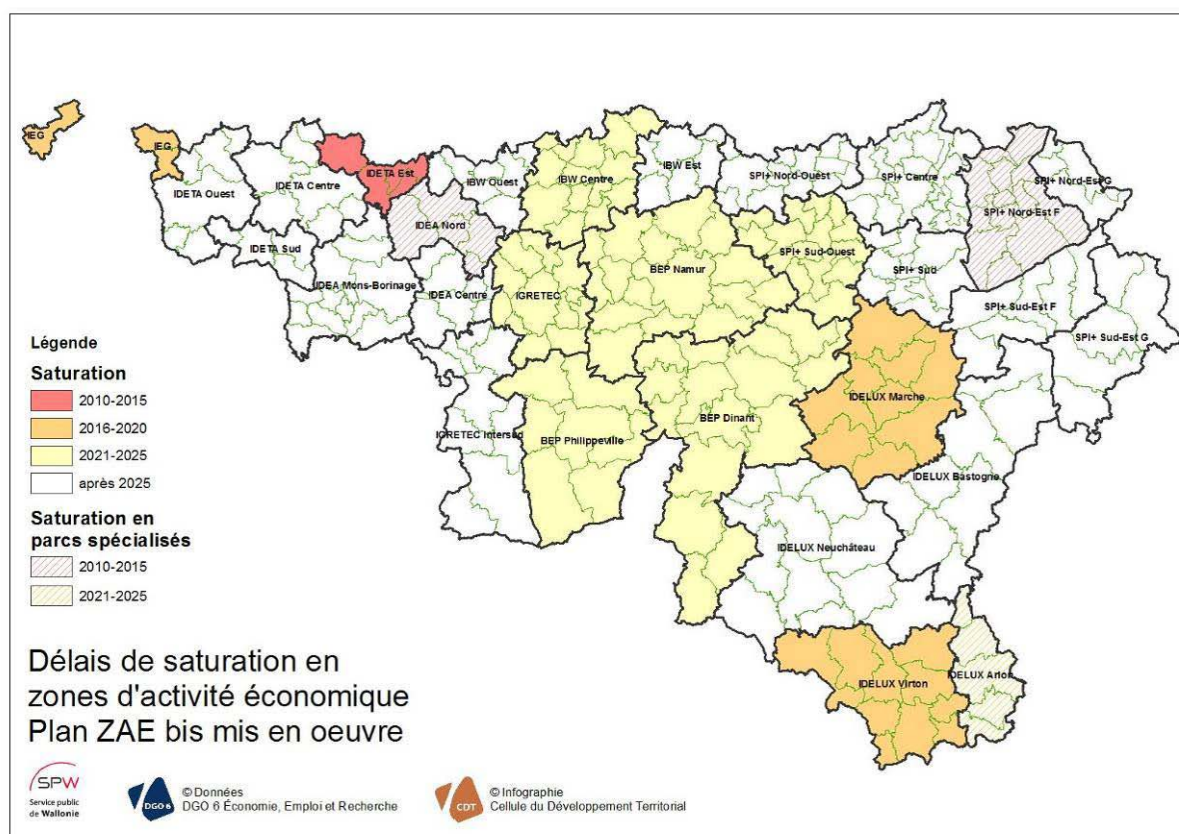
Ainsi, face à la difficulté à se projeter dans le futur, nous devons nous limiter à nous interroger sur la satisfaction des besoins territoriaux de la sphère économique et, plus particulièrement des entreprises. Ceux-ci se matérialisent suivant trois axes : la gouvernance, qui n'est pas directement l'objet de notre réflexion, mais transcende celle-ci, les infrastructures, évoquées au niveau de la thématique « Transports de marchandises » et les besoins d'espaces dédiés à l'activité économique, aspect qui est précisé ci-après. Or, celui-ci constitue un facteur d'attractivité territorial important, surtout vis-à-vis des territoires

²⁰ Van Hecke E. (1998). *Actualisation de la hiérarchie urbaine en Belgique*, Bulletin du Crédit Communal n°205.

²¹ Latouche S. (2006). *Le pari de la décroissance*. Fayard, pp. 39-41.

voisins confrontés localement à des situations de pénurie, à commencer par certaines régions de Flandre.

La consommation annuelle en terrains situés dans les parcs d'activités gérés par les intercommunales fut estimée à 217 hectares pour l'ensemble de la Wallonie (en appliquant un ratio moyen de 17 emplois/ha cela correspond à un potentiel de 3.689 emplois supplémentaires). Pour la DAR, au départ des estimations faites par la CPDT en 2007, le temps total pour la mise à disposition d'un site potentiel est estimé à sept ans. L'évaluation de la demande en terrains pour les dix prochaines années s'effectue donc en multipliant la moyenne annuelle de superficies vendues par 10 + 7 pour la réserve. Cette opération nous donne **une estimation de 3.689 hectares pour couvrir les besoins pour les dix prochaines années**. Soulignons que cette estimation fut réalisée avant le plan prioritaire ZAE (zones d'activités économiques). **Or, celui-ci représente 46% des besoins** (sur base des mises en œuvre approuvées par le Gouvernement wallon), **le solde s'élevant à 1.976 hectares**. C'est sur base de ces chiffres et grâce à son système d'audit que l'administration wallonne est maintenant en mesure d'estimer les risques de déficit à moyen - long terme (carte 6). Ceux-ci concernent, plus particulièrement, les sous-régions « IDETA Est (Lessines) (saturation 2015) » et, dans une moindre mesure, « IDELUX Marche et Virton (saturation 2020) ». Pour les parcs spécialisés, il s'agit des zones « SPI+ Nord-Est (Verviers) (saturation 2015) » et « IDEA Nord (Soignies) (saturation 2015) »



Carte 6 : Délais de saturation en zones d'activité économique après mise en œuvre Plan ZAE bis. – Source : SPW – CDT 2011.

La gestion des réserves foncières dédiées aux activités économiques, facteur important de l'attractivité territoriale, se heurte à la difficulté concrète de mettre en adéquation des besoins des entreprises, qui s'expriment sur le court terme, et une gestion administrative qui, vu les procédures de mise en œuvre, s'effectue sur le moyen – long terme. Cela peut aboutir à des situations provisoires de pénuries locales comme celles rencontrées actuellement au niveau des bassins de Charleroi, Mouscron ou Bastogne.

Notons que l'anticipation des besoins est moins évidente encore pour les parcs spécialisés ou thématiques qui répondent davantage à un contexte d'opportunité (exemple de l'Ecopôle d'IGRETEC). Quant au recyclage ou à la revalorisation du bâti existant, il se heurte bien souvent à l'inertie des propriétaires privés.

Estimer les besoins, et dès lors, les risques de déficit, au-delà de 2030 paraît extrêmement délicat. En effet, primo, cela impliquerait de valider l'hypothèse que la demande soit constante, non seulement quantitativement, mais également qualitativement et secundo, cela nécessiterait de supputer sur la possibilité de récupérer du foncier au niveau des ZAE non gérées par les IDE, généralement aux mains d'acteurs privés. Par ailleurs, cet exercice nécessiterait une approche fine par bassin, à l'échelle de la parcelle.

Toutefois, si les mesures prises par le Gouvernement wallon doivent permettre d'anticiper les besoins pour les prochaines années, à plus long terme, la nécessité de mettre à l'étude la création de nouvelles réserves, surtout au nord du sillon, paraît indispensable. Et si la valorisation des ZAE non occupées, en dehors des parcs d'activité, présente encore des potentialités, comme évoqué précédemment, celles-ci sont, non seulement limitées, mais essentiellement concentrées au niveau des bassins de Liège, Namur et Charleroi. Il en va de même pour les SAR, essentiellement localisés au sein des espaces industriels traditionnels. En effet, **à politique inchangée, par extrapolation au départ du volume moyen actuel des ventes par les intercommunales de développement économique, la demande en terrain s'élèverait à quelques 8.000 ha supplémentaires à l'horizon 2040 pour l'ensemble de la Wallonie. Si, par ailleurs, la répartition spatiale des ventes observées entre 1995 et 2005 devait se maintenir d'ici 2040, plus de 75% de ces terrains seraient à rechercher au nord du sillon, soit une demande brute de plus de 6.000 ha supplémentaires.**

Outre cette optique purement quantitative, les besoins en matière de foncier à vocation économique présentent une dimension qualitative sans cesse croissante. Sur cette question, nous ne pouvons que renvoyer aux différentes réflexions menées par la CPDT relatives à la mixité fonctionnelle et au zonage environnemental²², à la localisation optimale des activités, qui propose une méthodologie en entonnoir²³ et au concept d'éco-zoning²⁴ effectivement soutenu par le Gouvernement wallon. Ajoutons que bien des implantations au sein des parcs résultent de transferts d'activités pourtant compatibles avec un environnement urbanisé mais contraintes à se relocaliser « simplement » suite à un manque de place ou un conflit de voisinage avec, parfois, pour conséquence directe, la création d'une nouvelle friche. Ce constat met en exergue, d'une part, l'intérêt d'une politique différenciée en fonction des profils d'entreprises et, d'autre part, la nécessité de diversifier l'offre en matière d'accueil d'entreprises.

Face à ces constats, les intercommunales de développement économiques (IDE) ont d'ores et déjà adapté leurs pratiques, non seulement au niveau de la conception des zones d'activités, mais également du point de vue des modalités de cession du foncier (par exemple maintien d'un droit de copropriété sur le front des parcelles) surtout sachant que 29 % des surfaces vendues s'avèrent non valorisés. Toutefois, pour la mise en oeuvre des nouvelles zones, les questions relatives à l'efficacité des localisations, à la préservation indispensable des espaces agricoles et aux modalités de cession du foncier se poseront avec toujours plus d'acuité, surtout face aux contraintes budgétaires qui n'invitent pas forcément aux bonnes pratiques. Par ailleurs, développer des espaces à vocation

²² Bastin A., Chevau T. (2008). *Localisation des entreprises et mixité fonctionnelle. Note de Recherche, 22 p.*

²³ Lepers E., Neri P., Brevers F., Bastin A., Lambotte J.-M. (2009). *Vers un développement territorial durable : Critères pour la localisation optimale des nouvelles activités. Note de Recherche, n°8, 125 p.*

²⁴ Bory A., Brevers F., Dopagne C., Droeven E., van der Kaa C. (2010). *Eco-zoning. Rapport final du thème 1A de la subvention 2009-2010, CPDT, 125 p.*

économique en milieu urbanisé est nettement plus couteux (et plus complexe) qu'en zone rurale.

7. ANALYSE AFOM DE LA THEMATIQUE « ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES »

Atouts	Faiblesses
<p>Positionnement « central » de la Wallonie au cœur de l'Europe de Nord-ouest et aussi comme arrière pays des grands ports de la Mer du Nord.</p> <p>Reconversion de la structure économique en cours.</p> <p>Regain de l'attractivité wallonne (investissements).</p> <p>Croissance significative de l'emploi.</p> <p>Stabilisation du sous-emploi.</p> <p>Elaboration d'une réelle stratégie de développement économique (Plan Marshall 2.vert).</p> <p>Indentification et soutien de secteurs dynamiques et porteurs (pôles de compétence).</p> <p>Soutien aux réseaux d'entreprises (clusters).</p> <p>Présence d'un vaste réseau universitaire et de centres de recherche combiné à une bonne interaction entre ces deux mondes (parcs scientifiques à proximité des universités).</p> <p>Amélioration et développement des infrastructures (multimodalité, PAE, immobilier d'entreprise).</p> <p>Professionnalisation accrue de l'animation économique et l'accompagnement des entreprises.</p> <p>Disponibilité de terrains avec un coût foncier faible relativement aux pays voisins.</p>	<p>Déficit chronique de la production de richesse (valeur ajoutée par habitant).</p> <p>Inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi :</p> <p>→ Importance du sous-emploi (peu qualifié)</p> <p>→ Et importance des offres d'emploi insatisfaites (qualifié ou très qualifié).</p> <p>Déclin des activités industrielles de base surtout au niveau des anciens bassins.</p> <p>Soutien à la recherche encore insuffisant (déficit de la société apprenante).</p> <p>Dispersion et étalement des PAE.</p> <p>Faible contrôle des activités qui occupent les PAE (présence non négligeable du commerce ou de l'entrepôt) et perte de la maîtrise foncière.</p> <p>→ faiblesse de la densité d'emplois.</p> <p>Saturation de certaines ZAE.</p> <p>Dépendance de centres de décision extérieurs à la Wallonie.</p> <p>Recyclage des anciennes zones d'activité (friches) encore insuffisant (notamment absence de mécanisme financier d'intéressement du privé au recyclage des sites).</p> <p>Taille limite des polarités et unités urbaines (masse critique).</p> <p>Faiblesse des services aux entreprises et du secteur financier, éléments déterminants lors du choix d'implantation fait par les entreprises.</p> <p>Disparités et clivages territoriaux en matière de créations de richesses et d'emplois.</p> <p>Déprise des tissus économiques urbains</p>
Opportunités	Menaces
<p>Emergence de nouveaux marchés intra et extra européens.</p> <p>Perspectives de développements dans secteurs émergents (logistique, énergies renouvelables, biotechnologies...).</p> <p>Renforcement et valorisation des partenariats recherche – entreprises.</p> <p>Savoir-faire reconnu dans certains secteurs (dont l'industrie et la recherche).</p>	<p>Emergence de nouvelles concurrences intra et extra européennes (poursuite des délocalisations).</p> <p>Grande dépendance énergétique du secteur industriel (coûts d'exploitation).</p> <p>Exigences en termes d'émissions (GES) et de performance énergétique des bâtiments.</p> <p>Concurrence de nombreux pôles métropolitains bien équipés aux frontières régionales.</p>

<p>Importance des marchés potentiels le long des frontières régionales.</p> <p>Réaffectation des anciens sites industriels – Politique SAR (défi mobilité : limiter la dispersion habitat-travail).</p> <p>Valorisation de la position de la Wallonie dans l'espace économique de Nord-ouest européen</p> <p>Création d'activités en lien avec les régions frontalières (e.g. la logistique).</p> <p>Rôle dynamogène de Bruxelles et de certains autres pôles extérieurs.</p> <p>Gestion intégrée et anticipative des ZAE</p>	<p>Attractivité « fiscale » du Grand-Duché particulièrement visible au niveau local</p> <p>Réduction de la capacité d'investissement public.</p> <p>Dépendance croissante des centres de décision extérieurs en matière d'investissement</p> <p>Poursuite d'une politique d'ouverture aux investissements étrangers avec pour principal critère la création d'activité au détriment de l'aspect social ou environnemental</p> <p>Dilution, voire déprise du tissu économique traditionnel.</p> <p>Accroissement des inégalités sociales par l'intermédiaire du profil de qualification des emplois créés par opposition à ceux qui disparaissent.</p> <p>Accroissement des disparités et contrastes locaux</p> <p>Dilution territoriale des activités.</p>
---	--

8. BIBLIOGRAPHIE

Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, *Manifeste, La désindustrialisation de l'Europe, nous n'avons plus rien à perdre*, 2010

ACCAPUTO A., BAYENET B. et PAGANO G. (2006), « Le Plan Marshall pour la Wallonie », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1919-1920, 75 p.

BASTIN A. & CHEVAU T., (2008), « Localisation des entreprises et mixité fonctionnelle », *Note de Recherche*, 22 p.

BORY A., BREVERS F., DOPAGNE C., DROEVEN E. et VAN DER KAA (2010), « Eco-zoning », *Rapport final du thème 1A de la subvention 2009-2010*, CPDT, 125 p.

BUREAU FEDERAL DU PLAN, *Perspectives économiques régionales 2009-2015*, juillet 2010

CAPRON H., (2007) « Politique de cohésion et développement régional », *DULBEA Working Paper SERIES*, n°07-16, pp. 113-133.

Commission européenne (mars 2011) « A Roadmap for moving to a competitive low carbon economy in 2050 ».

COPIT – GPCI, Atelier transfrontalier, Emulation, Aménager et gérer des zones d'activités de qualité dans la métropole franco-belge, 2008.

D'ANDRIMONT C. et KUMMERT P. (2010), « Retombées économiques des parcs d'activité sur le tissu économique existant et notamment sur les pouvoirs locaux », *Rapport final du thème 1C de la subvention 2009-2010*, CPDT, 69 p.

DE KEERSMAECKER M.-L., BAILLY N., BARTHE-BATSALLE H., BELLAYACHI A., CARLIER E., NERI P., NOËL F., ROUSSEAU V., *Economie résidentielle et compétitivité des territoires*, CPDT, *Territoires wallons*, 2007.

FOREM (2010) « Rapport d'activités 2009 »

Gouvernement wallon (2004), « Plan prioritaire d'affectation d'espaces liés à l'activité économique »

Gouvernement wallon (2009), « Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 »

GUILLIAMS P et HALLEUX J.-M. (2009), « La réaffectation des friches d'activité dans les régions de tradition industrielle wallonnes et anglaises : comparaison entre Liège et Sheffield », *Territoire(s) wallon(s)*, n°3, pp.101-112.

Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), « Les chiffres-clés » de la Wallonie, n°11, décembre 2010.

LAMBOTTE J.-M., BASTIN A., GUILLAUME N., HILIGSMANN S., LEPERS E. et NERI P. (dir. HALLEUX J.-M. et HANIN Y.) (2007), « Evaluation des besoins en matière de zones d'activité économique », *Note de Recherche*, n°2, Résumé, 15 p.

LAMBOTTE J.-M., GIROLIMETTO F. et LABEEUW F.-L. (2010), « la gestion des zones d'activités existantes », *Rapport final du thème 1B de la subvention 2009-2010*, CPDT, 44 p.

LATOUCHE S., 2006, *Le pari de la décroissance*, Fayard.

LEPERS E., NERI P., BREVERS F., BASTIN A. et LAMBOTTE J.-M. (2009), « Vers un développement territorial durable : Critères pour la localisation optimale des nouvelles activités », *Note de Recherche*, n°8, 125 p.

MARISSAL P., MEDINA LOCKHART P., VANDERMOTTEN C. et VAN HAMME G. (2006), « Les structures socio-économiques de l'espace belge », *Monographies de l'Enquête Socio-économique 2001*, SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

MAY X., FONTAINE P. et VANDERMOTTEN C. (2008), « Les revenus nets des personnes et leur géographie dans les communes wallonnes », *Territoire(s) wallon(s)*, n°2, pp.71-86.

MERENNE-SCHOUMAKER B. (2008), *Géographie des services et des commerces*, PUR, Rennes.

MERENNE-SCHOUMAKER B. (avec la collaboration de LAMBOTTE J.-M., BASTIN A. et FONTAINE P.) (2010), « Développement territorial et économie. Dix ans de recherches CPDT sur les activités économiques », *Territoire(s) wallon(s)*, n°4, pp. 47-60.

PARIS D. (2010), « Quels enjeux du développement économique des territoires pour les régions de tradition industrielle ? », *Territoire(s) wallon(s)*, n°4, pp.61-67.

QUEVIT M. (2007), *Territoires innovants et compétitivité territoriale : de nouveaux enjeux pour le développement territorial en Wallonie*, *Territoire(s) wallon(s)*, hors série, pp. 59-80.

SPAQUE, Plan Marshall, *La réhabilitation des friches industrielles en Wallonie*, 2010.

Service Public Fédéral Mobilité et Transport (2008), « Diagnostic déplacements domicile-travail au 30 juin 2005 »

Service Public de Wallonie, DGARNE, « Tableau de bord de l'environnement wallon », 2010.

Service Public de Wallonie, Secrétariat général - Cellule des Stratégies transversales, « Plan Marshall 2.vert - Rapport annuel 2010 », 2011.

SSTC (2000), « Pistes et outils pour une gestion durable des déplacements domicile-travail ».

STRALE M. (2009), « La mise en place d'une politique wallonne de promotion des activités logistiques ; quels enjeux pour le territoire régional ? », *Territoire(s) wallon(s)*, n°3, pp. 191-202.

VANDERMOTTEN C. et MARISSAL P., 2004, *La production des espaces économiques*, Tome I, Deuxième édition revue et augmentée, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

VELTZ P., 1996, Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel, réédité en 2005, Coll. « Quadrige », PUF, Paris.

9. ANNEXES

9.1 ANNEXE 1 - SYNTHÈSE DES INDICATEURS

	Population 2010	Densité 2010 (hab / km²)	Emploi salarié 2008	Emploi Indépendant 2009 (titre principal)	Ratio emplois / population active (x100)	Ratio emplois / habitants (x100)	Taux d'emploi 2009	Evo taux d'emploi 2002 - 2009
Région wallonne	3.498.384	208	993.699	160.051	33	74	57	2
Belgique	10.839.905	354	3.775.254	538.765	40	89	61	2
Ar. de Nivelles	379.515	348	114.940	24.273	37	84	61	2
Ar. d'Ath	83.752	172	18.483	3.908	27	59	61	3
Ar. de Charleroi	425.110	766	131.731	14.678	34	79	50	2
Ar. de Mons	251.901	431	67.706	9.419	31	71	51	1
Ar. de Mouscron	72.380	715	25.214	2.997	39	91	56	-3
Ar. de Soignies	183.169	354	44.341	7.247	28	65	56	3
Ar. de Thuin	149.082	160	27.428	6.954	23	53	56	4
Ar. de Tournai	144.486	238	46.226	6.753	37	83	58	2
Ar. de Huy	107.832	153	24.915	5.149	28	61	60	3
Ar. de Liège	604.062	758	198.264	24.458	37	83	53	0
Ar. de Verviers	280.203	142	78.171	14.636	33	74	59	-3
Ar. de Waremme	75.588	194	12.948	3.648	22	49	64	2
Ar. d'Arlon	57.850	182	18.408	1.681	35	76	61	0
Ar. de Bastogne	45.061	43	10.911	2.765	30	64	64	1
Ar. de Marche-en-Famenne	54.214	57	16.191	3.221	36	82	62	2
Ar. de Neufchâteau	59.861	41	18.729	3.732	38	77	63	1
Ar. de Virton	52.037	68	9.780	2.088	23	54	60	-2
Ar. de Dinant	105.998	67	24.157	5.908	28	64	60	3
Ar. de Namur	301.472	259	93.473	13.531	35	78	60	3
Ar. de Philippeville	64.811	71	12.406	3.249	24	54	57	3

Sources : INS, ONSS, INASTI & BNB

NOTE DE RECHERCHE 22 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES

	Emploi salarié activités économiques 2008	Nbre établissements activités économiques 2008	Emploi Indépendant activités économiques 2008 (secteur 300)	% Emploi salarié activités économiques 2008	% Emploi Indépendant activités économiques 2008 (secteur 300)
Région wallonne	338.578	29.899	47.592	35	20
Belgique	1.516.781	114.059	170.822	41	20
Ar. de Nivelles	45.387	4.049	6.639	41	20
Ar. d'Ath	6.716	651	1.079	37	19
Ar. de Charleroi	53.775	3.399	4.555	41	21
Ar. de Mons	18.244	1.590	2.226	27	18
Ar. de Mouscron	11.350	757	741	45	19
Ar. de Soignies	14.435	1.228	1.974	34	17
Ar. de Thuin	7.703	1.006	1.946	29	19
Ar. de Tournai	12.984	1.245	1.682	29	17
Ar. de Huy	8.214	855	1.488	33	21
Ar. de Liège	68.109	5.472	7.065	35	20
Ar. de Verviers	30.493	2.991	5.081	39	25
Ar. de Waremme	4.430	600	1.078	35	19
Ar. d'Arlon	4.420	329	441	24	17
Ar. de Bastogne	2.804	382	882	26	20
Ar. de Marche-en-Famenne	4.531	531	1.173	28	22
Ar. de Neufchâteau	5.841	577	1.398	32	21
Ar. de Virton	2.917	308	628	31	19
Ar. de Dinant	5.315	883	1.983	22	23
Ar. de Namur	28.220	2.601	4.621	31	22
Ar. de Philippeville	2.690	445	993	22	20

Sources : INS, ONSS, INASTI & BNB

	V A totale 2008 (millions d'euro)	V A totale 2008 (millions d'euro) / 1.000 hab.	V A totale 2008 (millions d'euro) / 1.000 emplois	V A activités écono- miques 2008 (en millions d'euro)	V A activités écono- miques 2008 (en millions d'euro) / 1.000 hab.	V A activités écono- miques 2008 (en millions d'euro) / 1.000 emplois	% V A activités écono- miques 2008	Ratio emplois industriel / surface destinée à l'industrie	Emplois PAE	% emplois PAE
Région wallonne	71.874	21	62	34.035	10	88	47	13	98.725	9
Belgique	307.875	28	71	155.240	14	92	50	15	/	/
Ar. de Nivelles	10.390	27	75	5.485	14	105	53	19	17.259	12
Ar. d'Ath	1.303	16	58	622	7	80	48	12	89	0
Ar. de Charleroi	9.170	22	63	4.952	12	85	54	17	19.664	13
Ar. de Mons	4.504	18	58	1.834	7	90	41	9	5.974	8
Ar. de Mouscron	1.633	23	58	867	12	72	53	15	6.553	23
Ar. de Soignies	3.018	16	59	1.457	8	89	48	9	4.958	10
Ar. de Thuin	1.820	12	53	828	6	86	45	14	2.118	6
Ar. de Tournai	3.153	22	60	1.339	9	91	42	7	2.633	5
Ar. de Huy	1.978	18	66	914	8	94	46	8	1.531	5
Ar. de Liège	14.043	23	63	6.557	11	87	47	16	14.169	6
Ar. de Verviers	5.493	20	59	2.771	10	78	50	15	7.289	8
Ar. de Waremme	949	13	57	477	6	87	50	9	904	5
Ar. d'Arlon	1.213	21	60	454	8	93	37	10	2.814	14
Ar. de Bastogne	761	17	56	345	8	93	45	7	1.158	8
Ar. de Marche-en-Famenne	1.181	22	61	493	9	86	42	9	1.075	6
Ar. de Neufchâteau	1.220	20	54	552	9	76	45	13	708	3
Ar. de Virton	743	14	63	416	8	117	56	8	872	7
Ar. de Dinant	1.648	16	55	666	6	91	40	8	1.213	4
Ar. de Namur	6.772	22	63	2.646	9	81	39	11	7.246	7
Ar. de Philippeville	883	14	56	359	6	97	41	8	498	3

Sources : INS, ONSS, INASTI & BNB

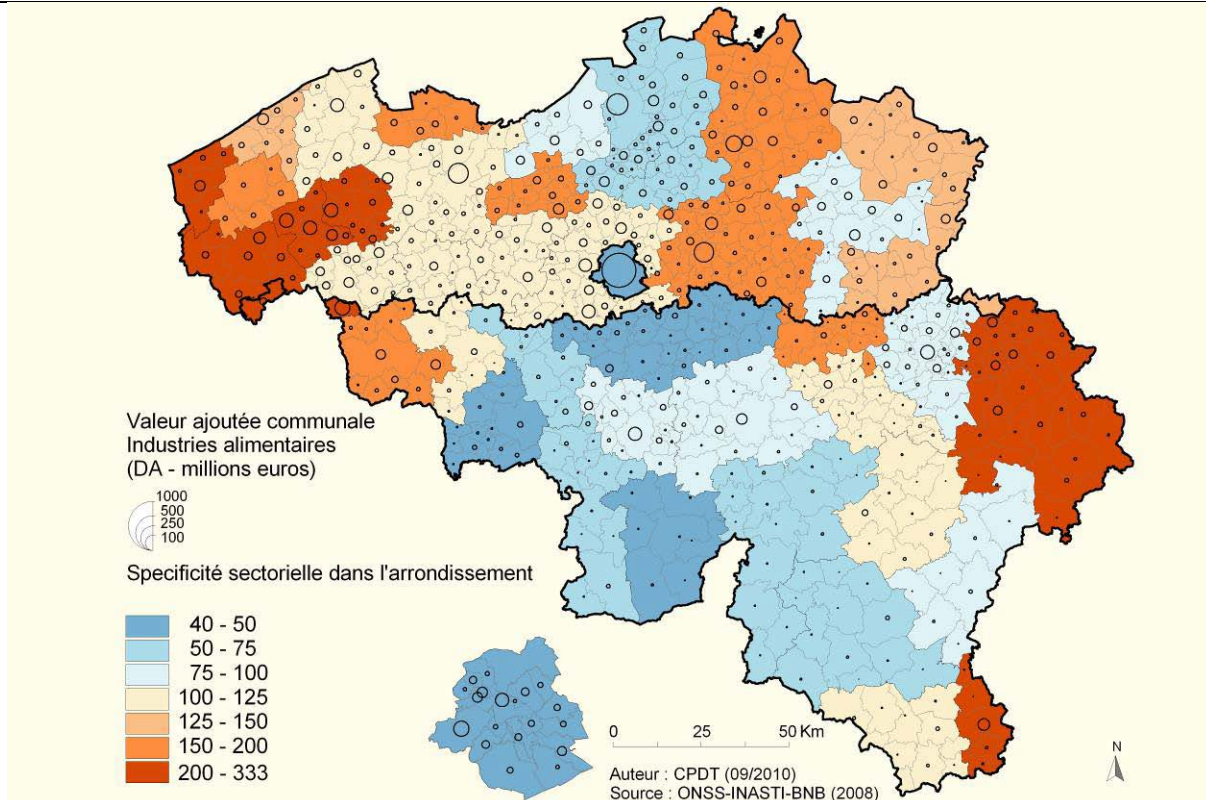
NOTE DE RECHERCHE 22 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES

	Evo 2002 - 2008 ratio emplois / habitants en %	Evo 2002 - 2008 emploi activités écono- miques salarié en %	Evo 2002 - 2008 emploi activités écono- miques indépendant en %	Evo 2002 - 2008 emploi total activités écono- miques en %	Evo 2002 - 2008 nbre établisse- ments activités écono- miques en %	Evo 2002 - 2008 part relative emploi indépendant activités écono- miques en %	Evo 2002 - 2008 VA totale en %	Evo 2002 - 2008 VA activités économique en %	Evo 2004 - 2008 ratio emplois industriel / surface destinée à l'industrie en %
Région wallonne	3	9	4	8	5	4	12	14	40
Belgique	0	5	15	6	3	-1	13	11	27
Ar. de Nivelles	4	19	5	17	7	13	13	12	54
Ar. d'Ath	10	35	6	30	11	6	22	26	89
Ar. de Charleroi	7	5	6	6	7	1	12	18	23
Ar. de Mons	6	11	-3	9	5	8	11	14	50
Ar. de Mouscron	3	1	1	1	-2	2	7	12	4
Ar. de Soignies	4	6	16	8	4	-3	19	35	19
Ar. de Thuin	10	11	10	11	6	-1	12	15	131
Ar. de Tournai	8	11	7	10	6	2	16	24	36
Ar. de Huy	1	15	-1	12	3	11	17	16	33
Ar. de Liège	3	4	1	4	3	4	15	15	42
Ar. de Verviers	-3	2	-3	2	3	6	4	3	37
Ar. de Waremme	-2	21	7	18	8	2	5	4	71
Ar. d'Arlon	-9	-12	5	-11	-2	-2	5	1	1
Ar. de Bastogne	2	24	7	19	2	-6	13	19	102
Ar. de Marche-en-Famenne	1	11	17	13	10	-6	13	21	122
Ar. de Neufchâteau	5	36	12	31	8	-7	14	27	135
Ar. de Virton	-2	3	5	3	9	-2	-2	-8	20
Ar. de Dinant	3	22	3	16	10	3	6	11	108
Ar. de Namur	1	10	7	10	7	7	13	8	39
Ar. de Philippeville	2	8	8	8	-1	-2	8	11	103

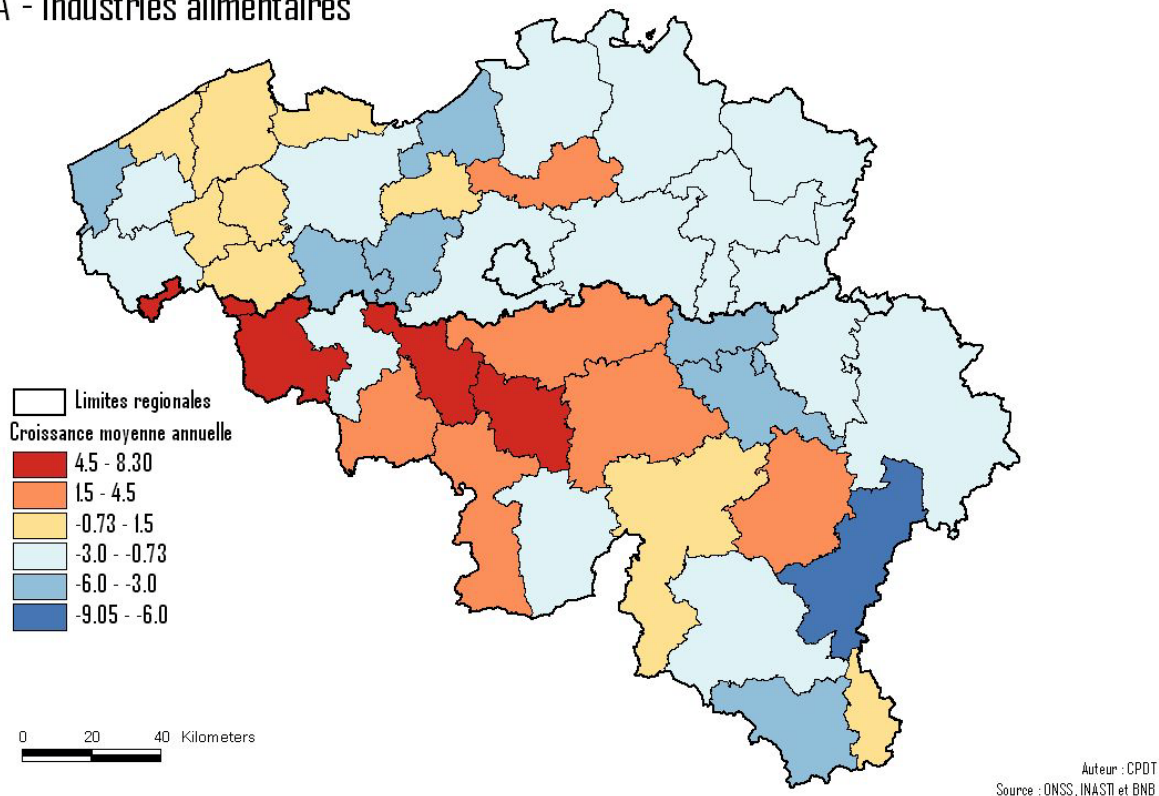
Sources : INS, ONSS, INASTI & BNB

9.2 ANNEXE 2 – ANALYSE SECTORIELLE

Industries agricoles et alimentaires (NACE 15-16)



DA - Industries alimentaires



Localisation

L'industrie agro-alimentaire a une répartition ubiquiste encore parfois liée à la présence d'agriculture en amont. Le secteur est malgré tout nettement plus faible en Wallonie (à l'exception de la région de Liège et du pays de Herve) qu'en Flandre.

Emploi

- En 2008 :
 - 2.15 % de l'emploi total wallon (6.71 % dans l'arrondissement de Mouscron)
 - 5.9 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (20.5 % dans l'arrondissement d'Arlon)

- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	6.5	6.1	5.9	-0.6
Emploi (abs)	25992	25085	26624	632

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 32.2 %

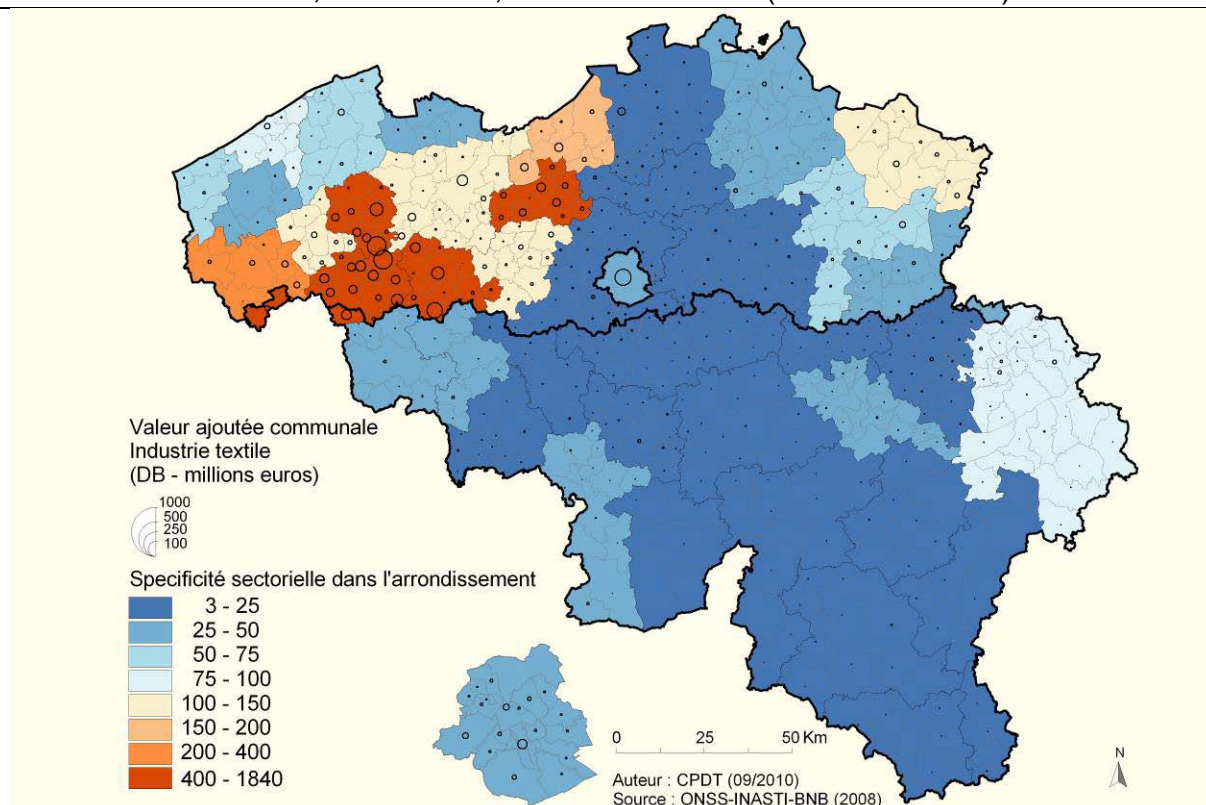
Taille des entreprises – Type d'acteurs

Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	9.81	9.99	10.91	15.45	10.04	13.17	15.92	9.68	5.03

Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 0.92

Textile, habillement, cuir et chaussure (NACE 17-18-19)



Attention : Secteur marginal en Wallonie, il n'a donc été que brièvement détaillé.

Localisation

Spécialité flamande, ce secteur est quasi absent en Wallonie. En effet, même dans la région de Verviers, autrefois pôle industriel de la laine, la production n'est plus que résiduelle.

Emploi

- En 2008 :
 - 0.4 % de l'emploi total wallon (5.59 % dans l'arrondissement de Mouscron)
 - 1.1 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (12.5 % dans l'arrondissement de Mouscron)
- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	2.4	1.6	1.1	-1.3
Emploi (abs)	9459	6538	4917	-4543

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 9.1 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

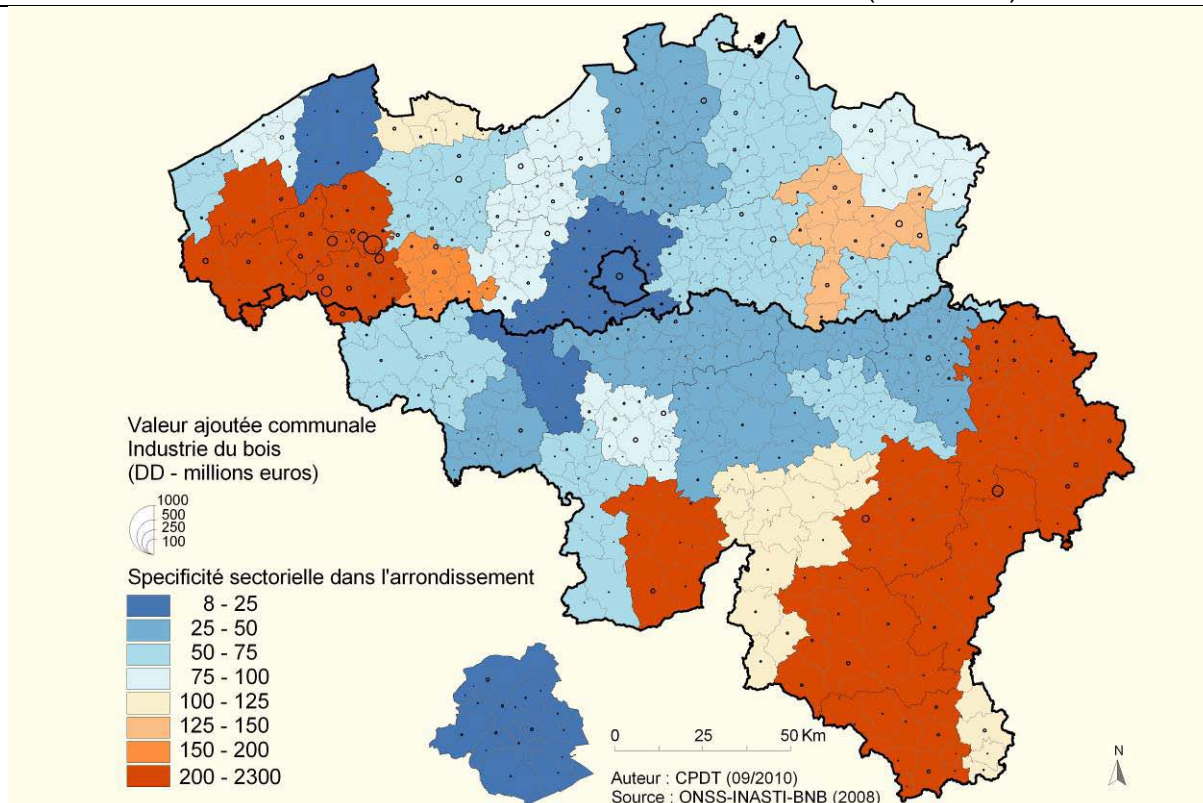
Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	3.63	3.77	10.15	17.96	26.72	24.72	13.05	0.00	0.00

Principalement des PME, plus moyennes que petites.

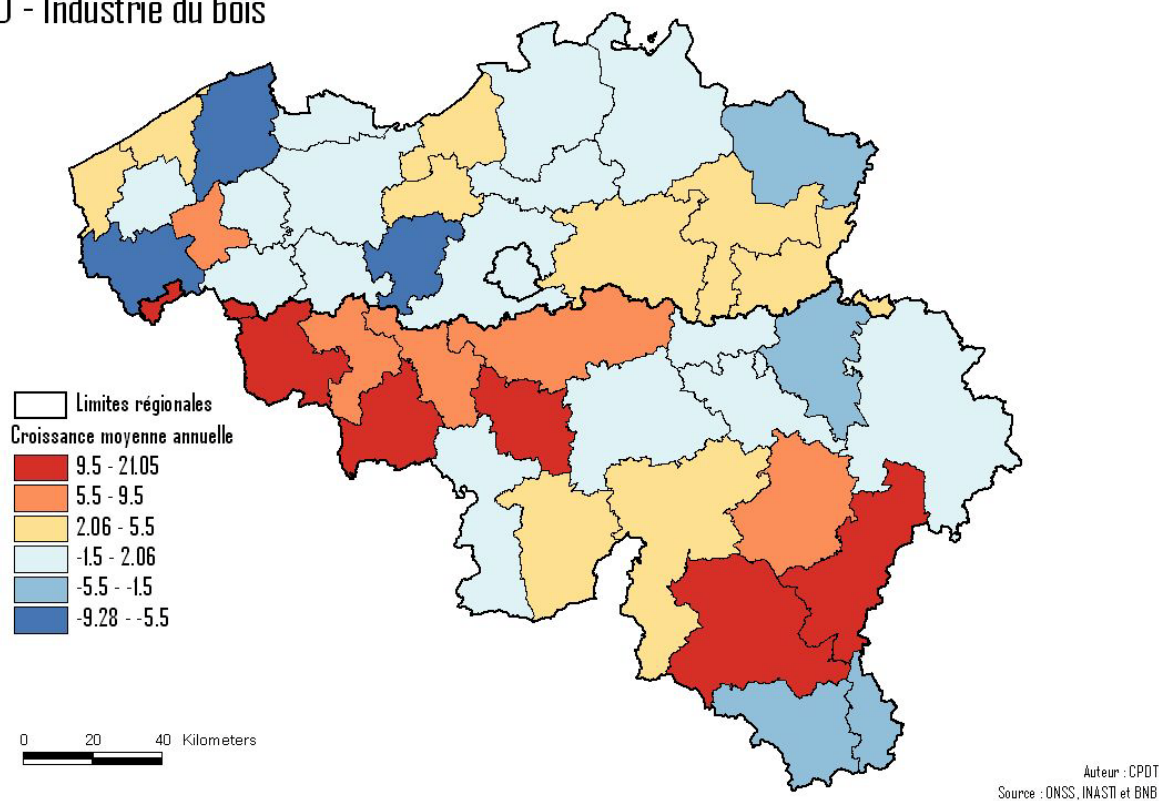
Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 0.47

Travail du bois et fabrication d'articles en bois (NACE 20)



DD - Industrie du bois



Localisation

La production wallonne se situe en amont de la filière (sylviculture et sciage) par opposition à celle flamande qui s'accompagne de la fabrication des machines spécifiques à cette industrie.

Emploi

- En 2008 :
 - 0.32 % de l'emploi total wallon (3.44 % dans l'arrondissement de Bastogne)
 - 0.9 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (12.5 % dans l'arrondissement de Bastogne)

- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	0.9	0.9	0.9	0.0
Emploi (abs)	3681	3475	3974	293

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 58.7 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	10.28	11.39	20.53	34.38	10.00	13.42	0.00	0.00	0.00

Petites entreprises ardennaises.

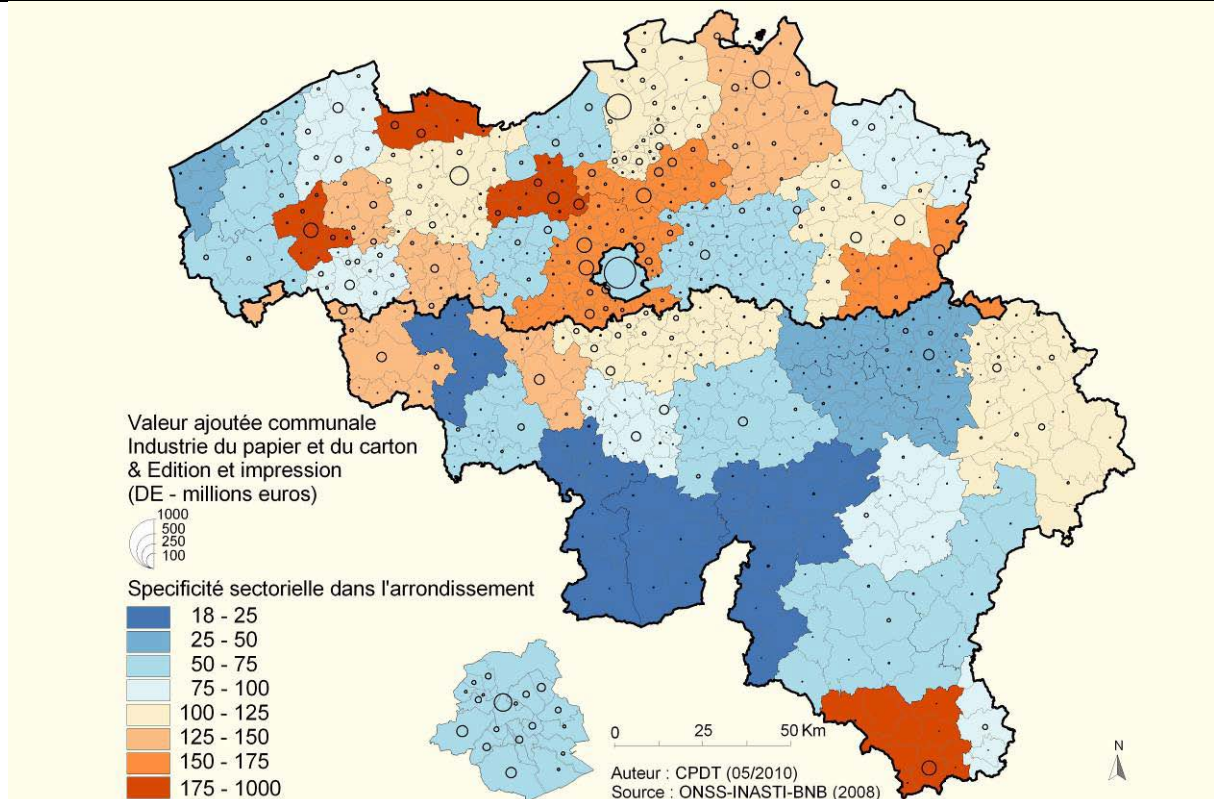
Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 1.03

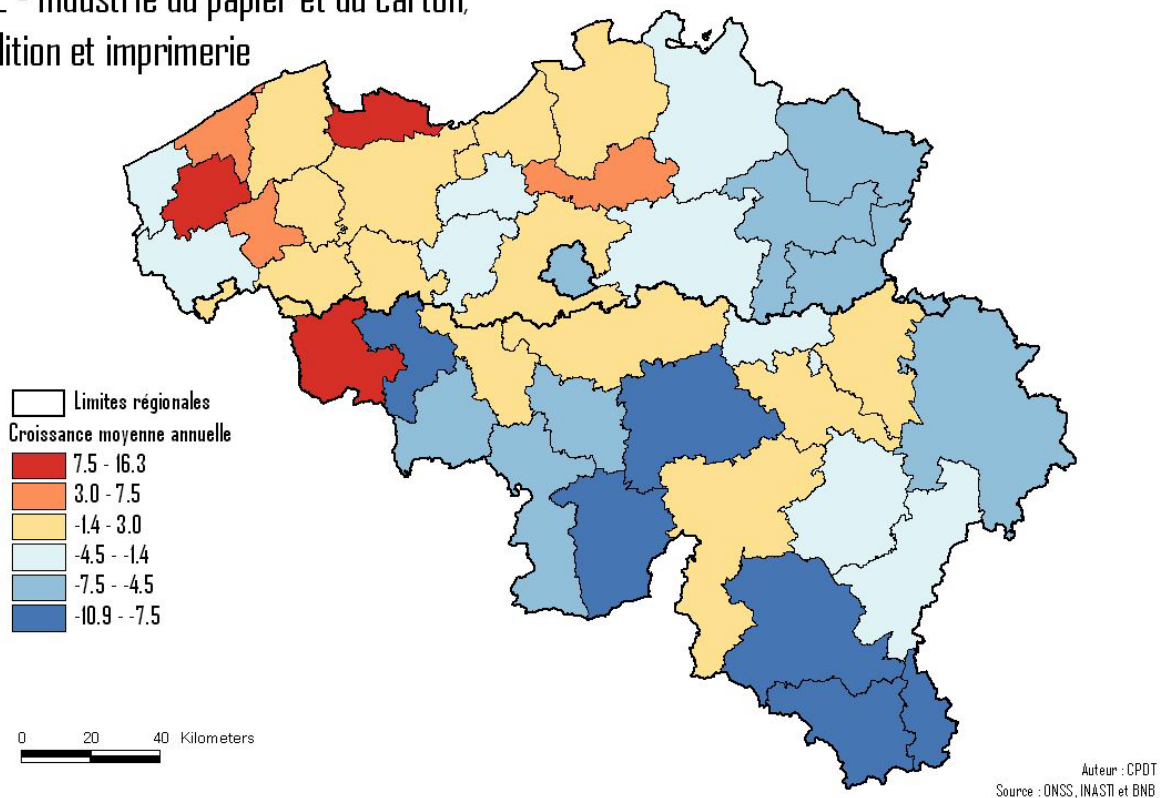
Enseignement

Pourquoi la Wallonie ne s'occupe-t-elle que de la découpe ? La transformation du bois se faisant ailleurs. Il serait intéressant d'évaluer les possibilités de récupération de cette filière. Ce qui serait également positif du point de vue du défi mobilité.

Fabrication de pâte à papier, de papier et d'articles en papier ; édition et imprimerie
(NACE 21-22)



DE - Industrie du papier et du carton,
édition et imprimerie



Emploi

- En 2008 :
 - 0.82 % de l'emploi total wallon (5.36 % dans l'arrondissement de Virton)
 - 2.3 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (16.9 % dans l'arrondissement de Virton)

- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	3.1	2.6	2.3	-0.8
Emploi (abs)	12333	10765	10110	-2223

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 44.9 %

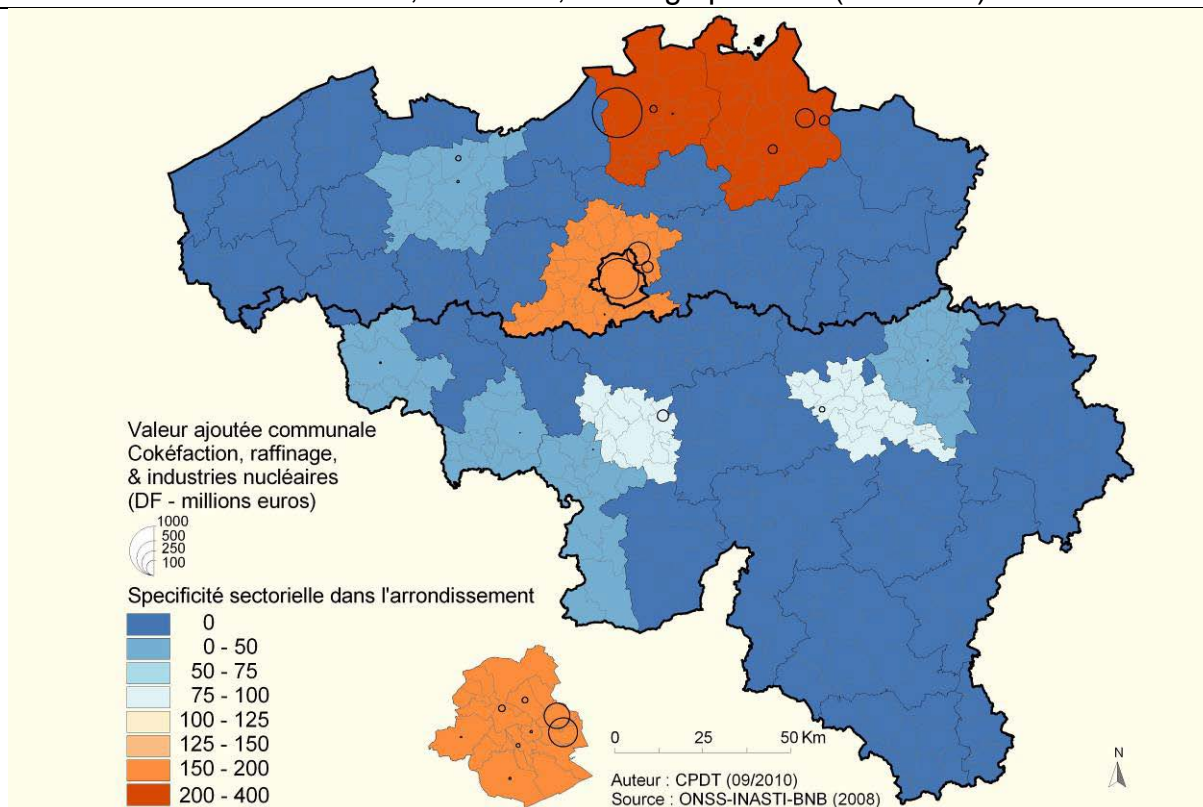
Taille des entreprises – Type d'acteurs

Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	6.84	6.52	9.56	16.21	13.84	14.91	17.99	14.13	0.00

Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 1.16

Cokéfaction, nucléaire, raffinage pétrolier (NACE 23)



Attention : Secteur marginal en Wallonie, il n'a donc été que brièvement détaillé.

Localisation

Localisation portuaire pour le raffinage. Secteur quasi-absent en Wallonie.

Emploi

- En 2008 :
 - 0.03 % de l'emploi total wallon
 - 0.1 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles »
- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	0.1	0.1	0.1	0.0
Emploi (abs)	493	488	374	-119

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 17.9 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

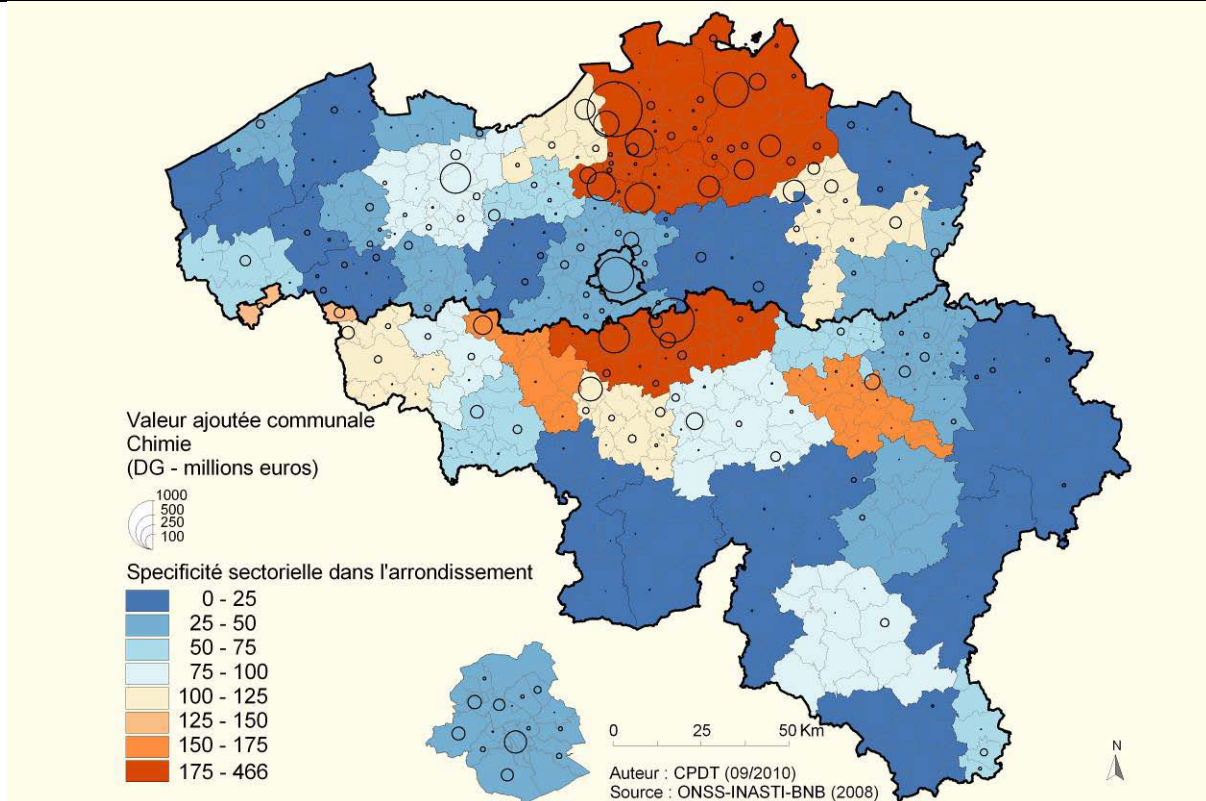
Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	0.82	1.37	0.00	0.00	52.88	44.93	0.00	0.00	0.00

L'Institut des Radioéléments (Fleurus) et la centrale nucléaire de Tihange.

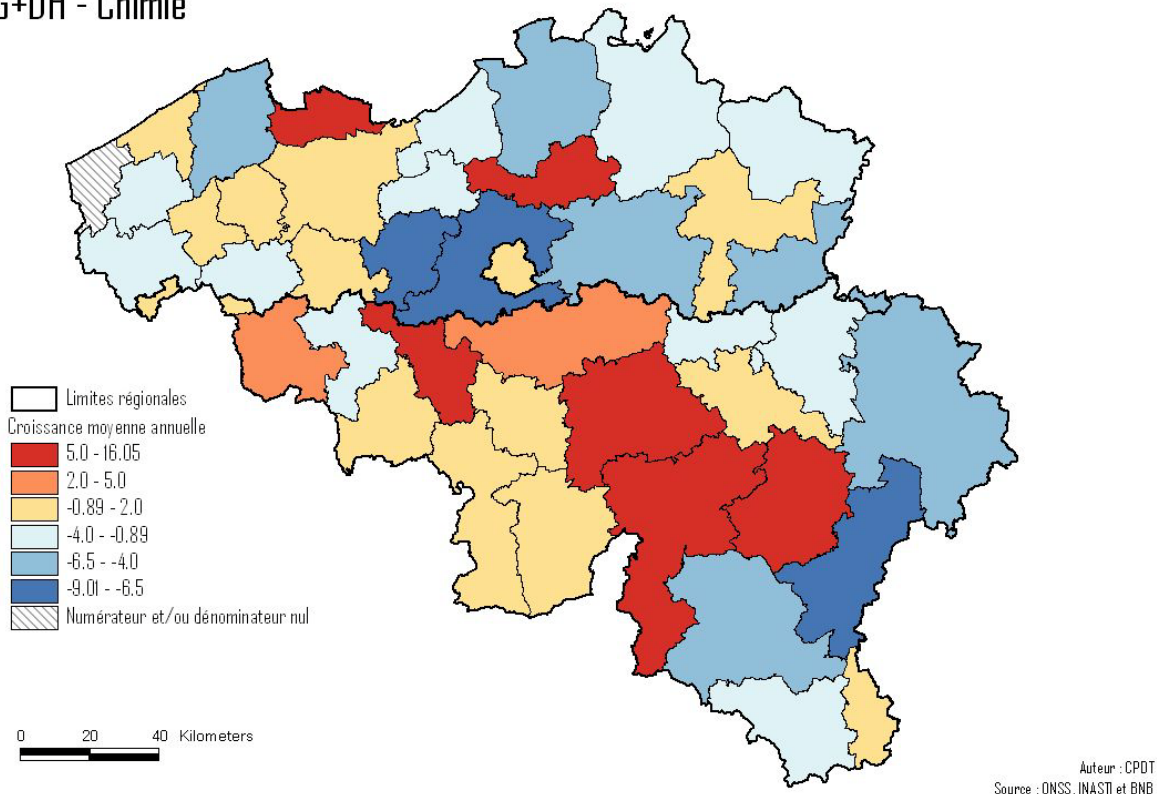
Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 1.34

Fabrication de produits chimiques et de fibre synthétiques et artificielles ; fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques (NACE 24-25)



DG+DH - Chimie



Localisation

Plusieurs logiques sous-sectorielles de localisation :

- Chimie métropolitaine (sièges sociaux, laboratoires de recherche et unités de production) et la pharmacie qui privilégie les localisations vertes périurbaines sont à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée et très qualifiée.
- Sous-secteurs polluants et/ou dangereux développés en Campine ainsi que la pétrochimie de Seneffe se localisent à l'écart dans des zones faiblement peuplées mais qui sont bien connectées au port d'Anvers (pipeline notamment).

Emploi

- En 2008 :
 - 2.04 % de l'emploi total wallon (6.47 % dans l'arrondissement de Nivelles)
 - 5.6 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (15.6 % dans l'arrondissement de Virton)
- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	5.3	5.7	5.6	0.3
Emploi (abs)	21128	23084	25315	4186

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 61.2 %

Taille des entreprises –Type d'acteurs

Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	1.05	1.43	3.76	8.34	10.67	15.68	21.20	9.60	28.27

Grosses entreprises telles que GSK.

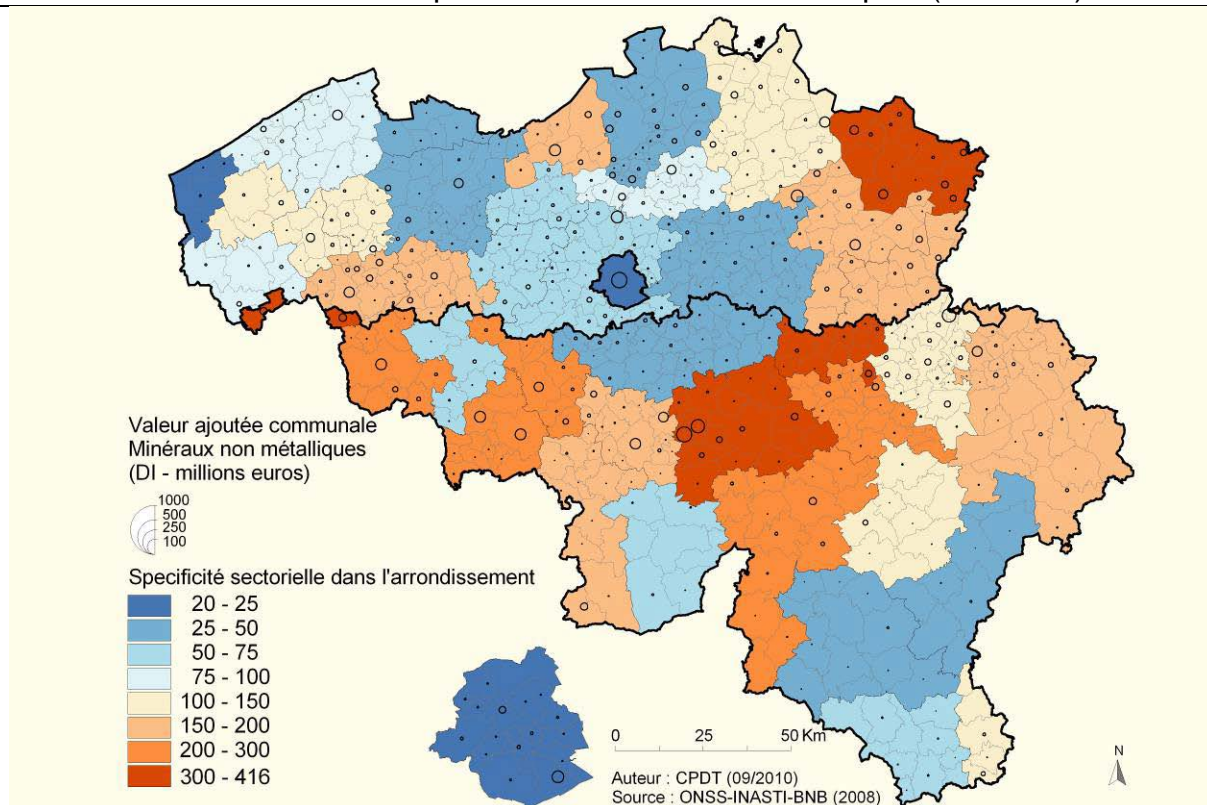
Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 2.26

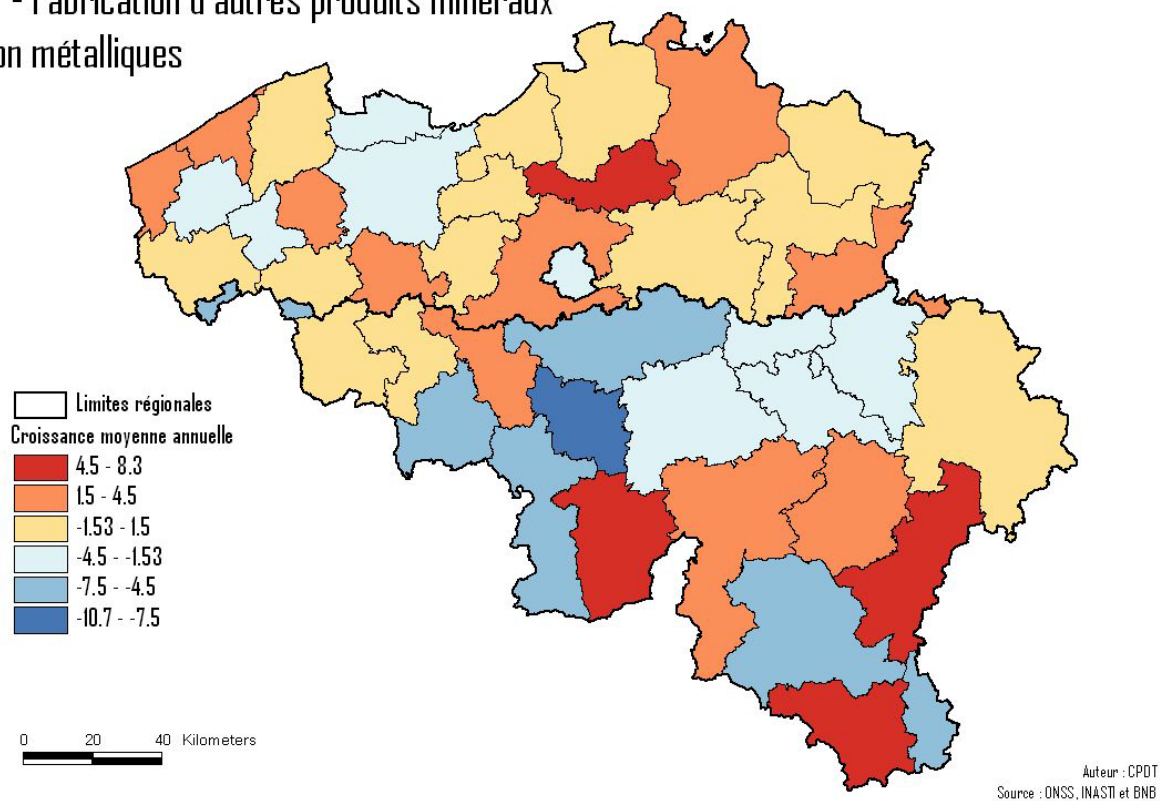
Enseignement

Le dynamisme est principalement lié à la pharmacie.

Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (NACE 26)



DI - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques



Localisation

Localisation répartie le long du sillon Sambre et Meuse.

Emploi

- En 2008 :
 - 1.04 % de l'emploi total wallon (2.06 % dans l'arrondissement de Namur)
 - 2.9 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (6.7 % dans l'arrondissement de Dinant)

- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	3.8	3.6	2.9	-0.9
Emploi (abs)	15145	14703	12858	-2288

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 47.1 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

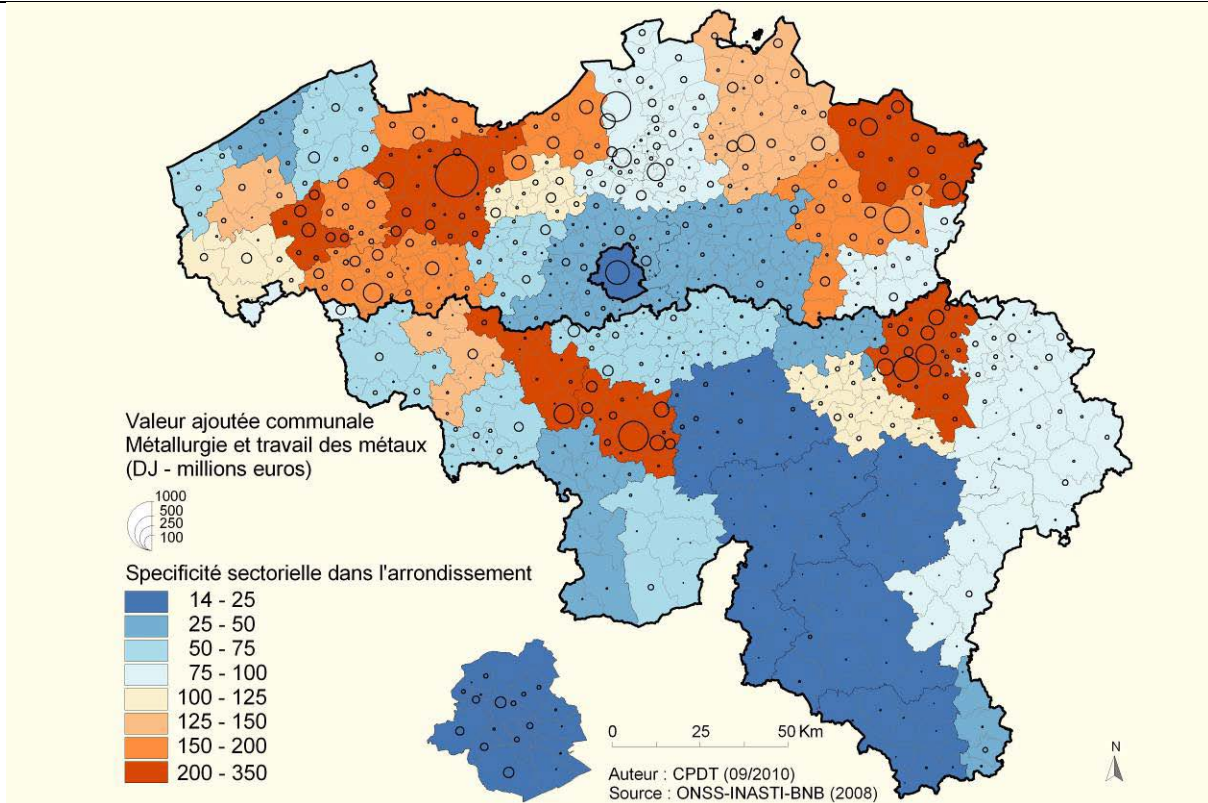
Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	2.70	3.92	5.84	10.44	9.43	16.15	27.88	23.64	0.00

Moyennes et grandes entreprises.

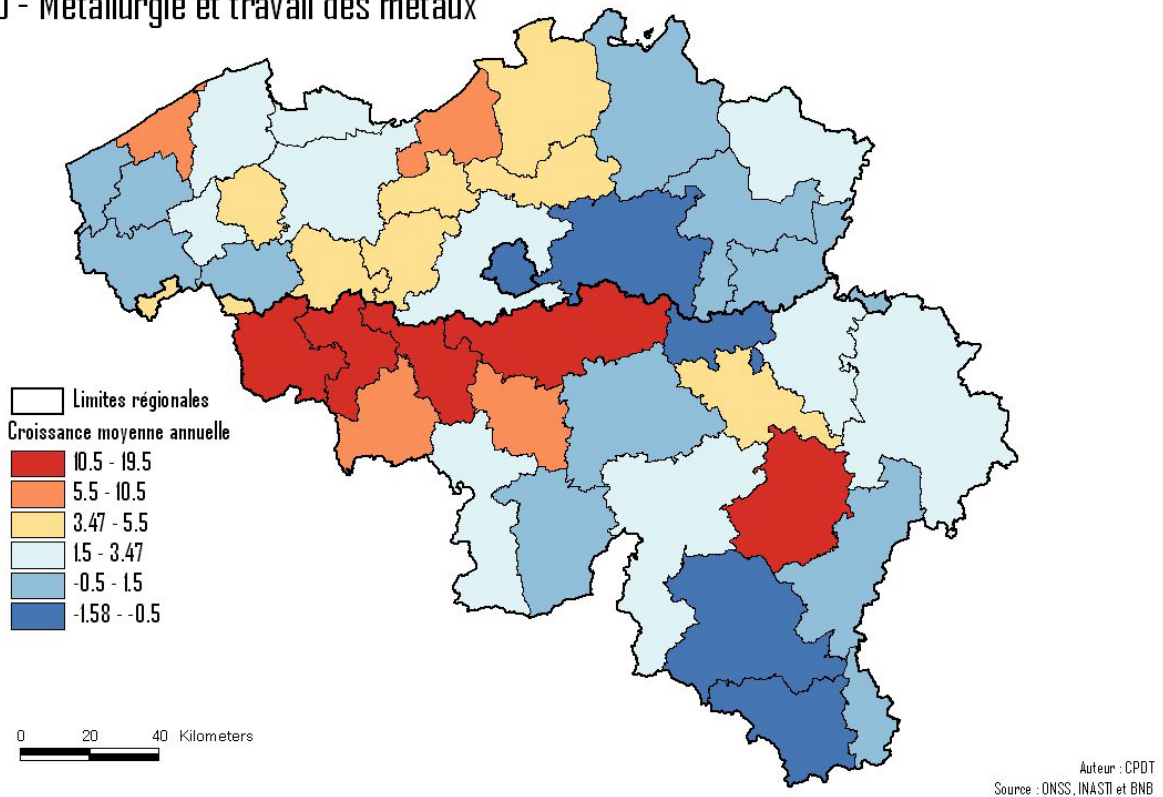
Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 1.55

Métallurgie et travail des métaux (NACE 27-28)



DJ - Métallurgie et travail des métaux



Localisation

Ce secteur montre plusieurs types de localisation mais un seul concerne la Wallonie. Les implantations dans les vieux bassins industriels autour de Liège et Charleroi liées à une logique de proximité des matières premières imposée, à l'époque, par le coût élevé des transports. Quant à la transformation des matériaux, ce secteur est dispersé dans toutes les zones industrielles de Belgique. En Wallonie, plus particulièrement, il s'est développé de façon très précoce au sein des vieux bassins, héritage d'une longue tradition comme celle de l'armement à Liège.

Emploi

- En 2008 :
 - 2.62 % de l'emploi total wallon (5.17 % dans l'arrondissement de Charleroi)
 - 7.2 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (13.7 % dans l'arrondissement de Liège)
- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	9.2	8.3	7.2	-2.0
Emploi (abs)	36583	33729	32510	-4073

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 26.8 %

Taille des entreprises

Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	4.05	5.86	9.30	16.25	11.98	11.45	11.61	12.64	16.85

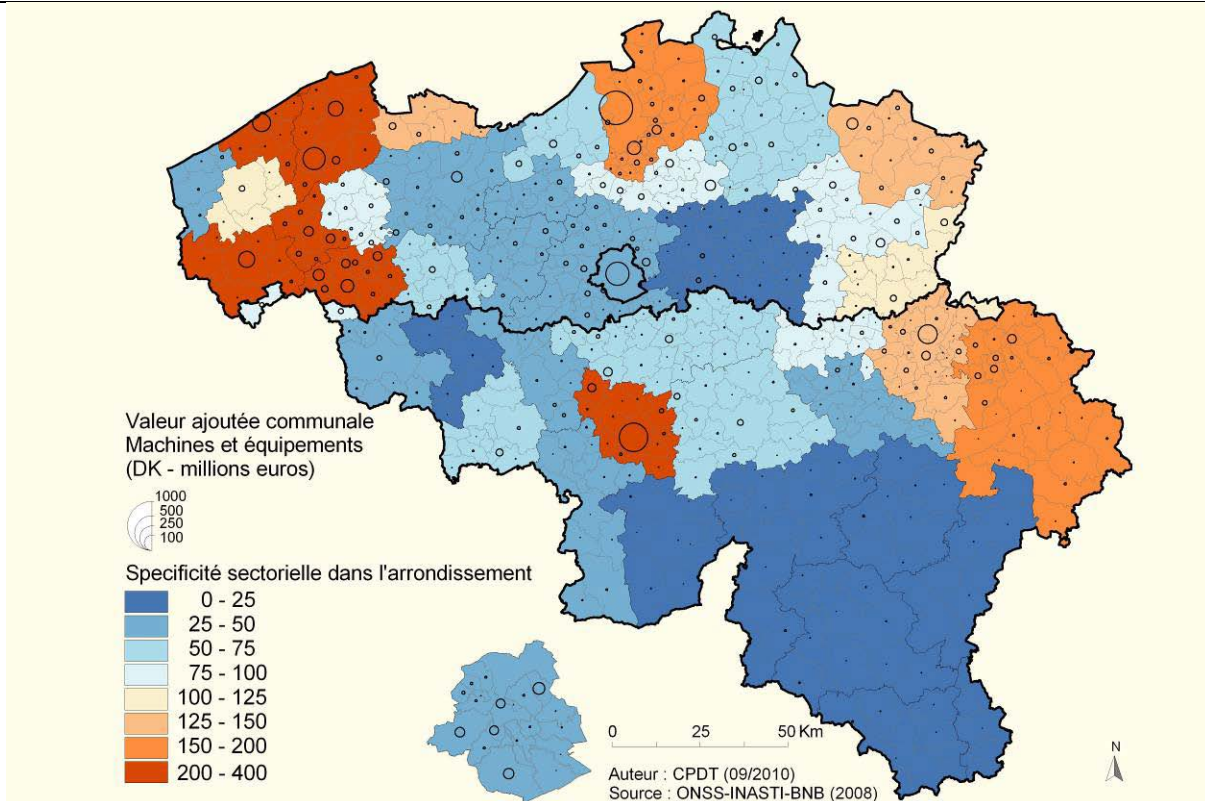
Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 1.17

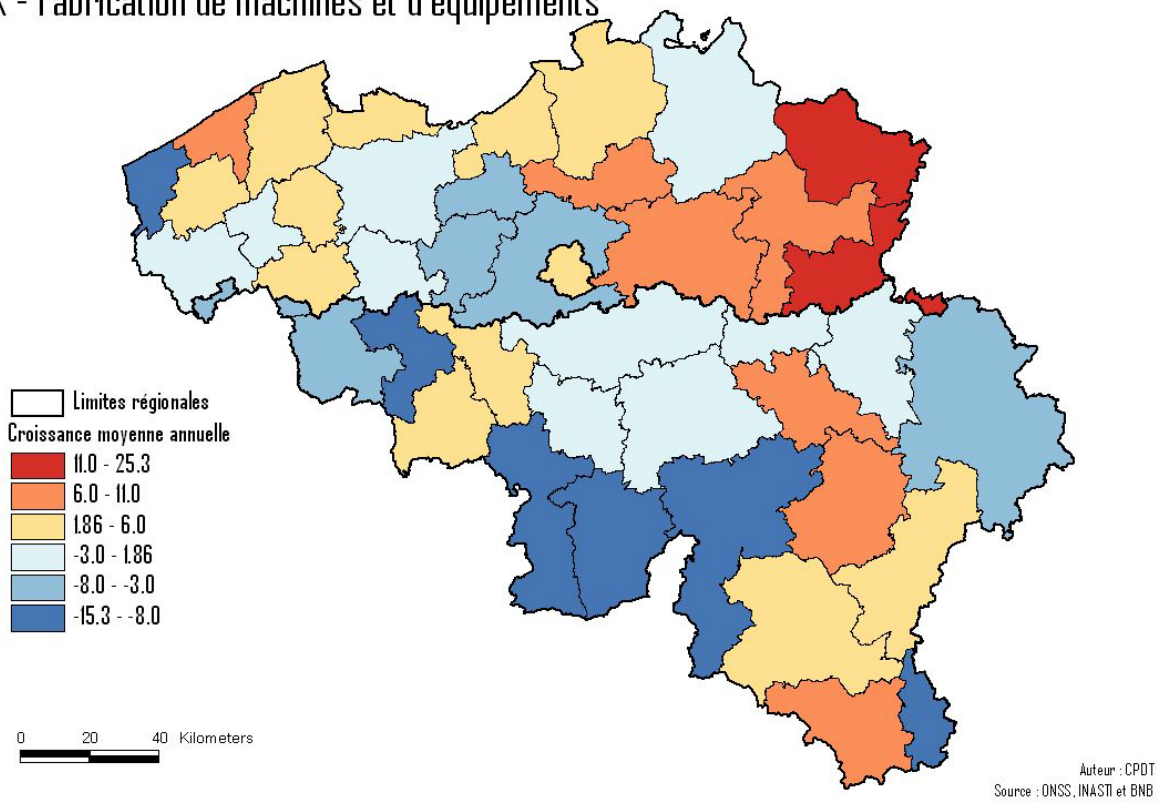
Enseignement

La métallurgie de base, secteur traditionnel wallon, poursuit son déclin entamé avec la crise sidérurgique des années 1970. C'est ici que joue la question de la reconversion de sites industriels.

Machines et équipements (NACE 29)



DK - Fabrication de machines et d'équipements



Localisation

On retrouve ici encore une localisation dans les vieux bassins industriels wallons, surtout à Charleroi. Cela est à mettre en lien avec la tradition ancienne dans ces secteurs qui s'est maintenue grâce à des investissements étrangers à la recherche d'une main-d'œuvre spécialisée spécifique.

Emploi

- En 2008 :
 - 1.21 % de l'emploi total wallon (3.72 % dans l'arrondissement de Charleroi)
 - 3.3 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (9 % dans l'arrondissement de Charleroi)

- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	3.7	3.4	3.3	-0.3
Emploi (abs)	14614	13888	15009	395

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 58.7 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	2.27	3.93	5.58	13.96	9.72	9.24	20.42	6.69	28.17

Grosses entreprises (notamment Caterpillar à Charleroi et FN Herstal).

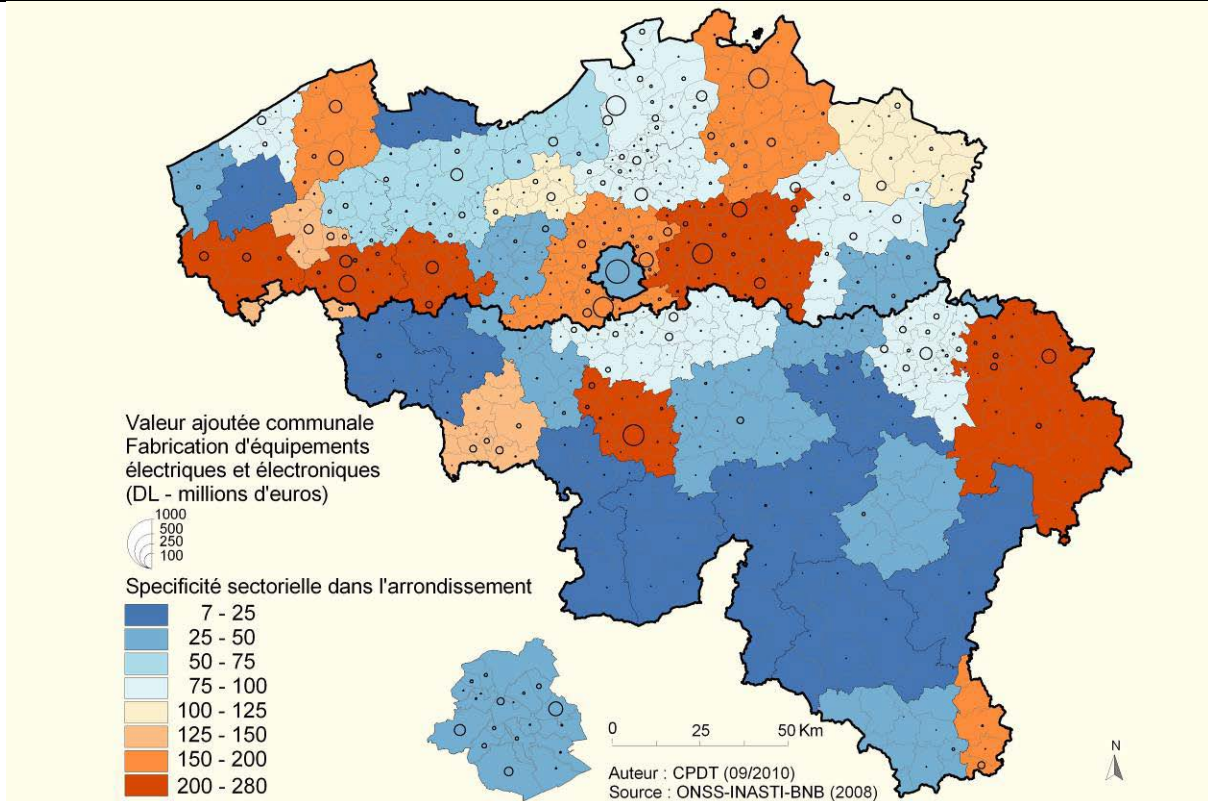
Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 1.10

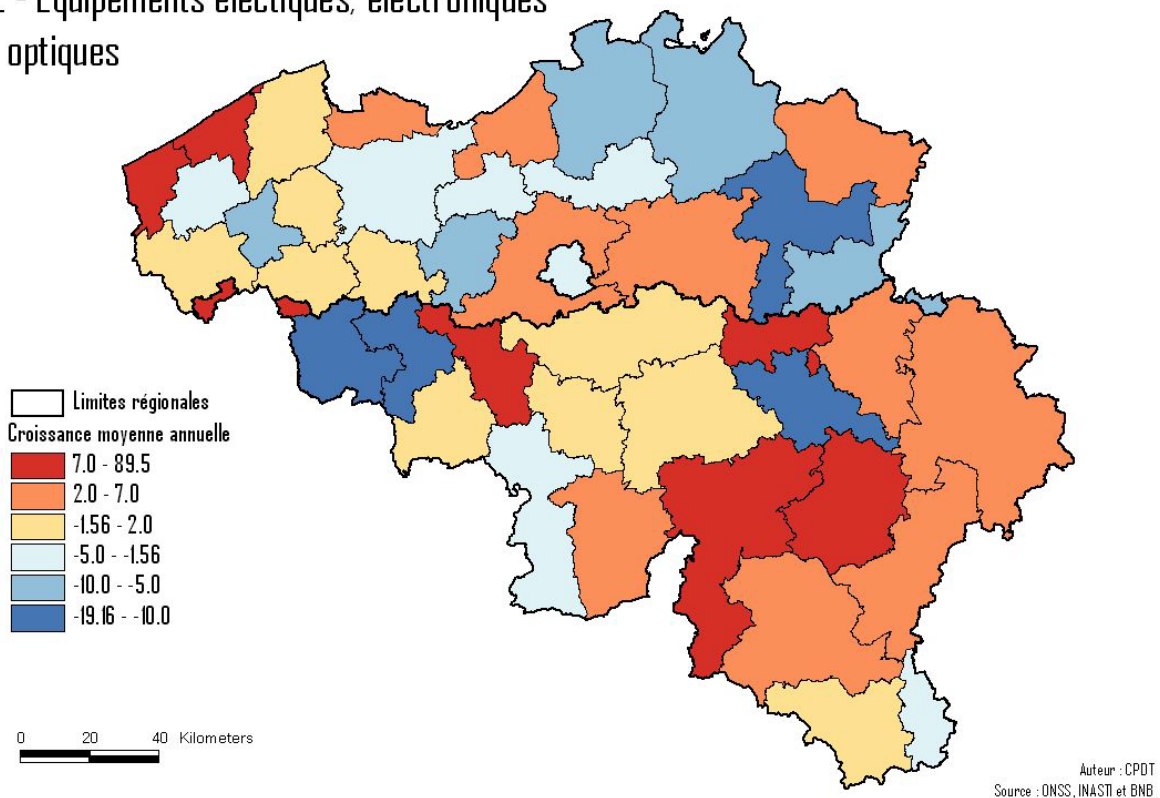
Enseignement

L'évolution de ce secteur est aux mains de quelques grosses entreprises.

Fabrication d'équipements électriques, électroniques et optiques (NACE 30-31-32-33)



DL - Equipements électriques, électroniques et optiques



Emploi

- En 2008 :
 - 0.83 % de l'emploi total wallon
 - 2.3 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (6.8 % dans l'arrondissement d'Arlon)

- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	3.2	2.7	2.3	-0.9
Emploi (abs)	12611	11172	10298	-2312

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 48.89 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

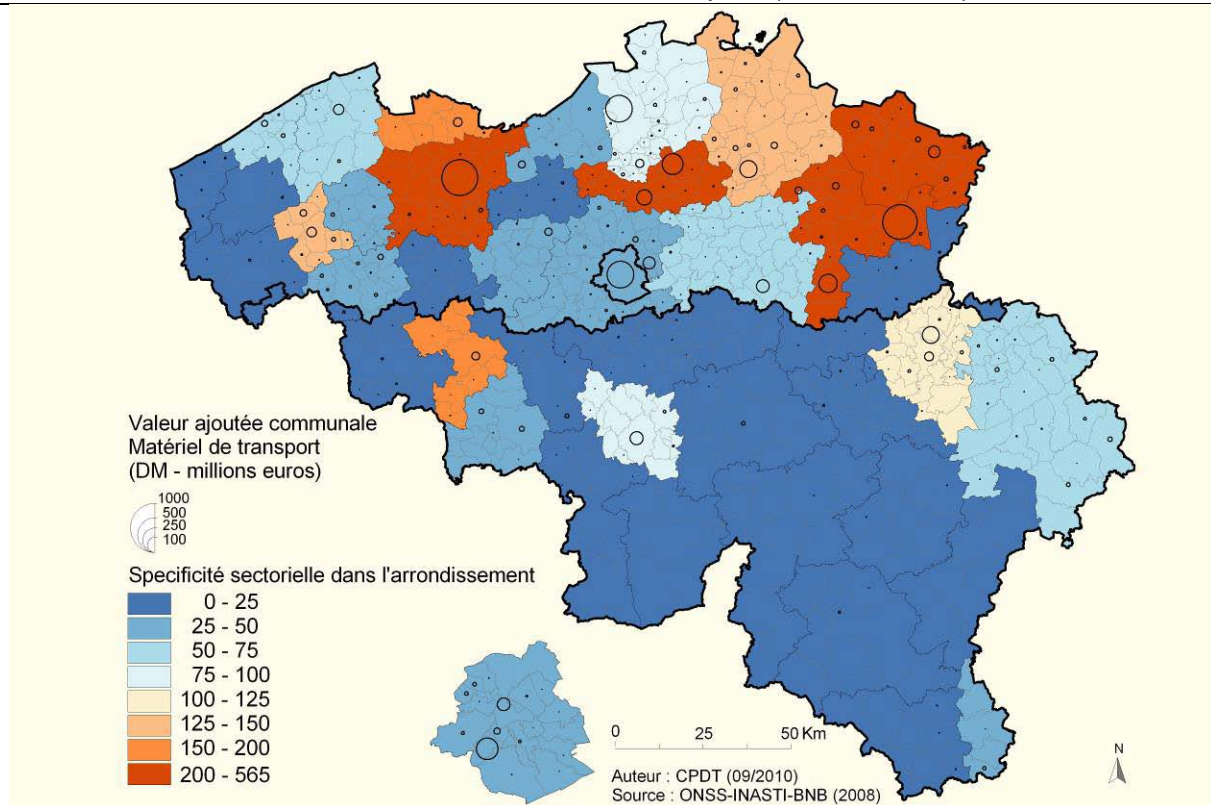
Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	3.24	4.86	6.00	13.92	12.61	19.43	16.96	22.98	0.00

Moyennes et grosses entreprises.

Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 1.28

Fabrication de matériel de transport (NACE 34-35)



Attention : Secteur marginal en Wallonie, il n'a donc été que brièvement détaillé.

Localisation

La fabrication de moyens de transport a vu se succéder deux types de localisation. D'abord, une localisation dans les grandes villes. Ensuite, après la seconde guerre mondiale, les besoins d'espace, la déqualification progressive de la main-d'œuvre du secteur et la concurrence du tertiaire dans les villes modifieront les logiques de localisation des nouvelles implantations.

Emploi

- En 2008 :
 - 0.68 % de l'emploi total wallon (3.77 % dans l'arrondissement d'Ath)
 - 1.9 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (10 % dans l'arrondissement d'Ath)
- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	2.3	2.2	1.9	-0.4
Emploi (abs)	9026	9176	8391	-635

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 63.8 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

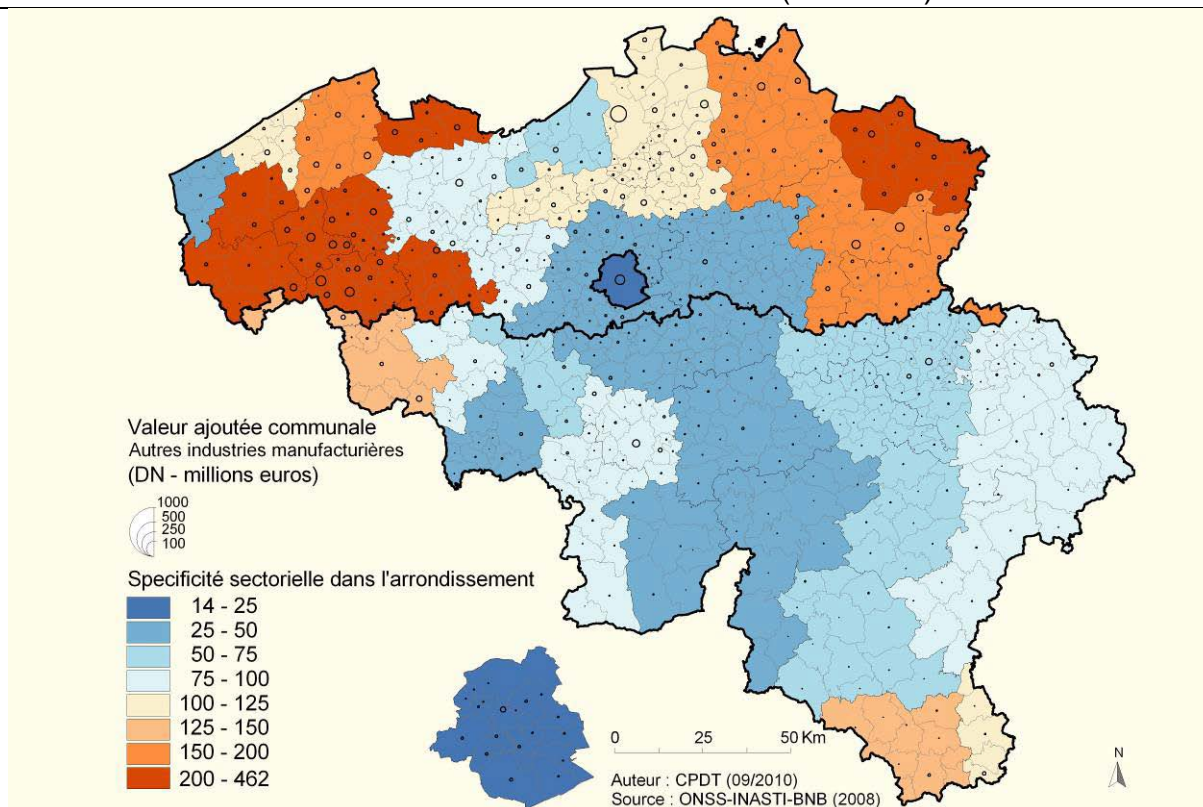
Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	0.98	1.53	2.38	6.67	7.73	6.74	18.59	23.96	31.44

Grosses entreprises (Techspace Aero à Herstal, Sonaca à Gosselies)

Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 0.65

Autres industries manufacturières (NACE 36)



Attention : Secteur marginal en Wallonie, il n'a donc été que brièvement détaillé.

Localisation

Le secteur a une localisation étendue sur l'ensemble du territoire wallon mais est résiduel du point de vue de l'emploi ainsi que de la valeur ajoutée.

Emploi

- En 2008 :
 - 0.33 % de l'emploi total wallon
 - 0.9 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles »

- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	1.1	1.0	0.9	-0.2
Emploi (abs)	4387	4145	4069	-319

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 24.4 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

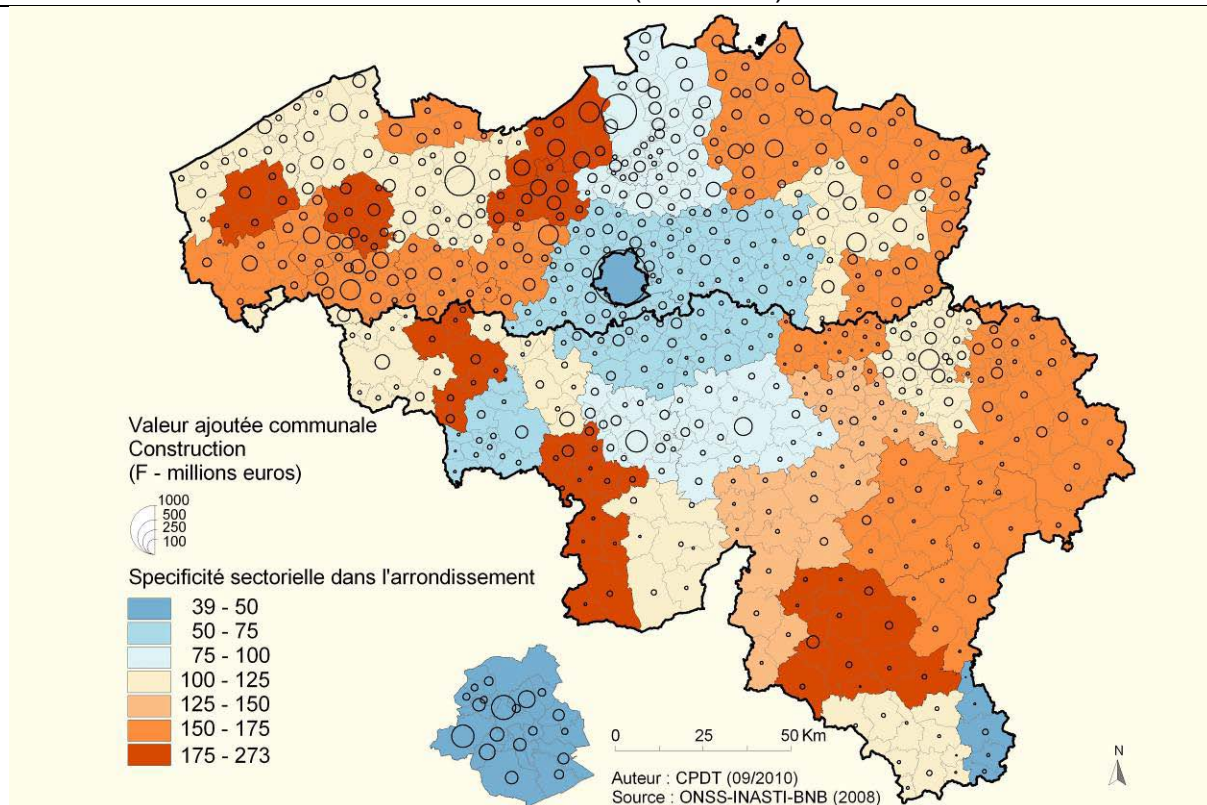
Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	15.68	15.89	14.72	25.79	11.40	16.52	0.00	0.00	0.00

Prédominance d'un grand nombre de petites entreprises.

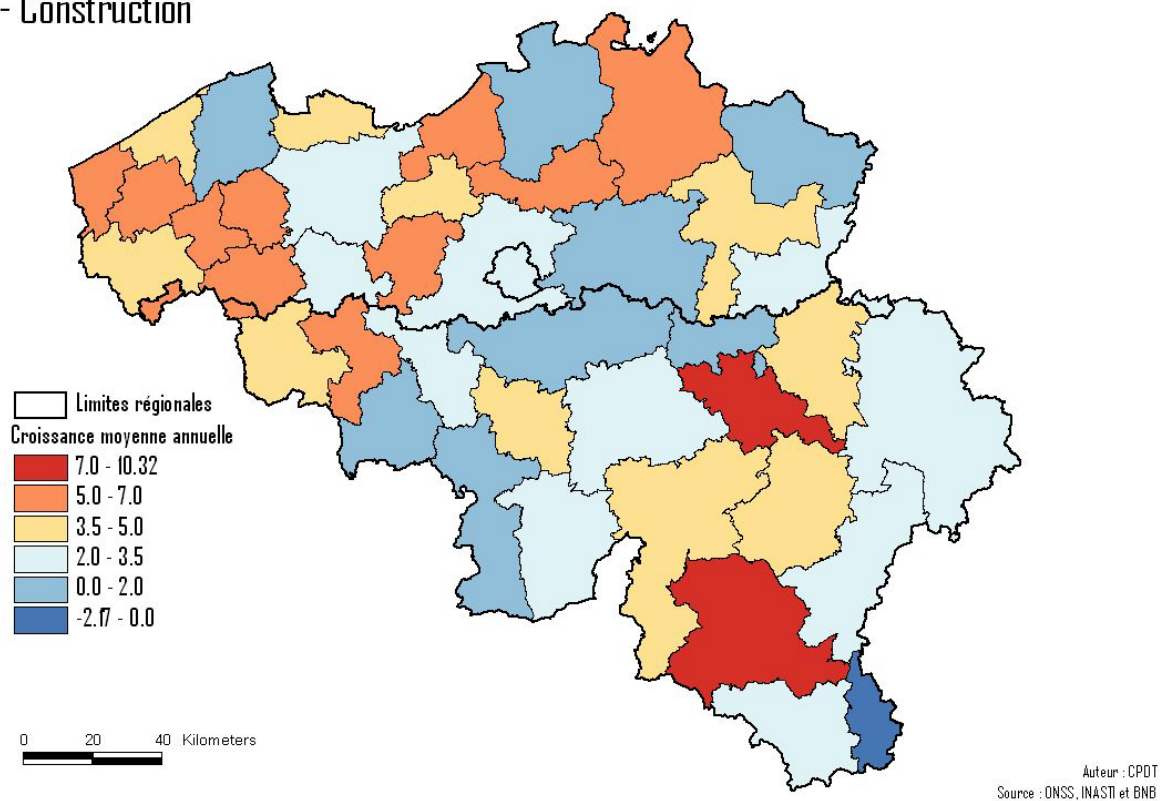
Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 0.55

Construction (NACE 45)



F - Construction



Localisation

Comme pour les services aux personnes, le secteur de la construction montre une répartition fortement liée à la population et donc ubiquiste.

Emploi

- En 2008 :
 - 7.61 % de l'emploi total wallon (15.28 % dans l'arrondissement de Neufchâteau)
 - 21 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (45.6 % dans l'arrondissement de Neufchâteau)

- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	19.4	20.1	21.0	1.6
Emploi (abs)	77257	82269	94262	17005

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 16.5 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	16.36	15.05	14.46	22.16	11.47	6.92	7.43	6.16	0.00

PME dont une grande part compte moins de 50 personnes.

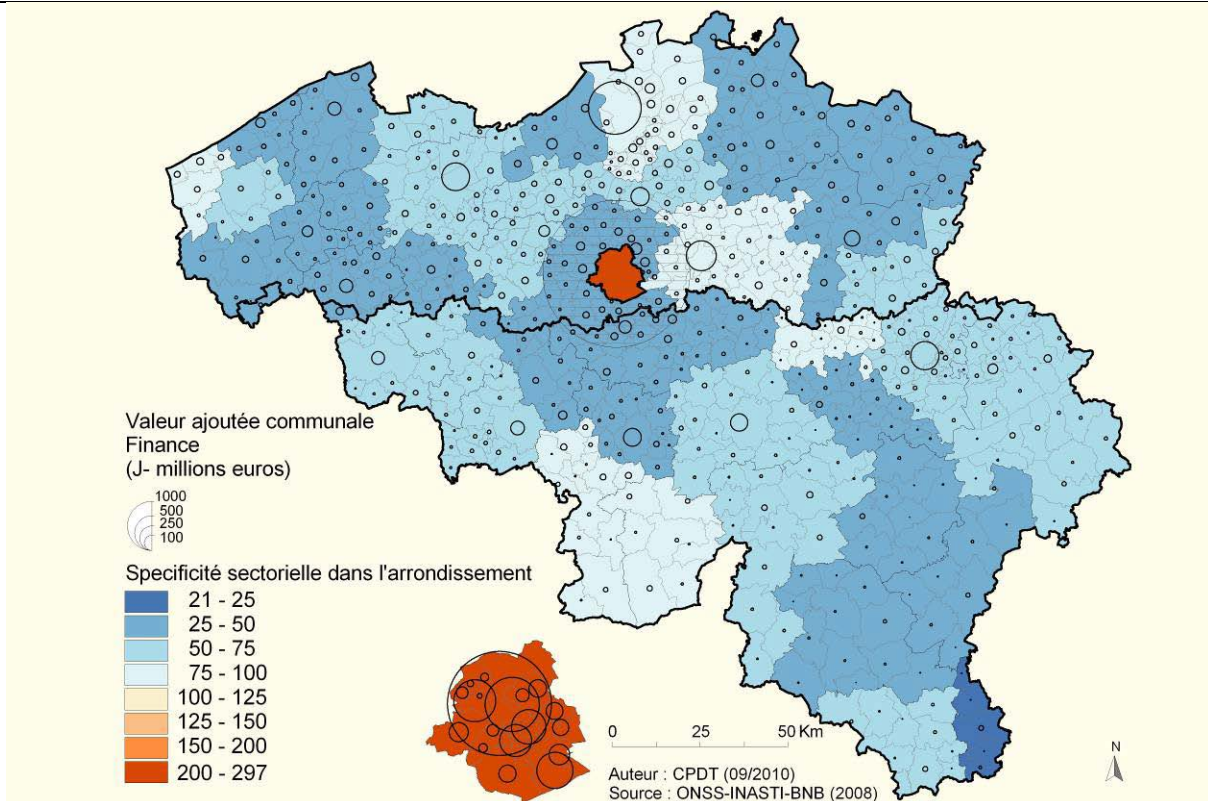
Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 0.79

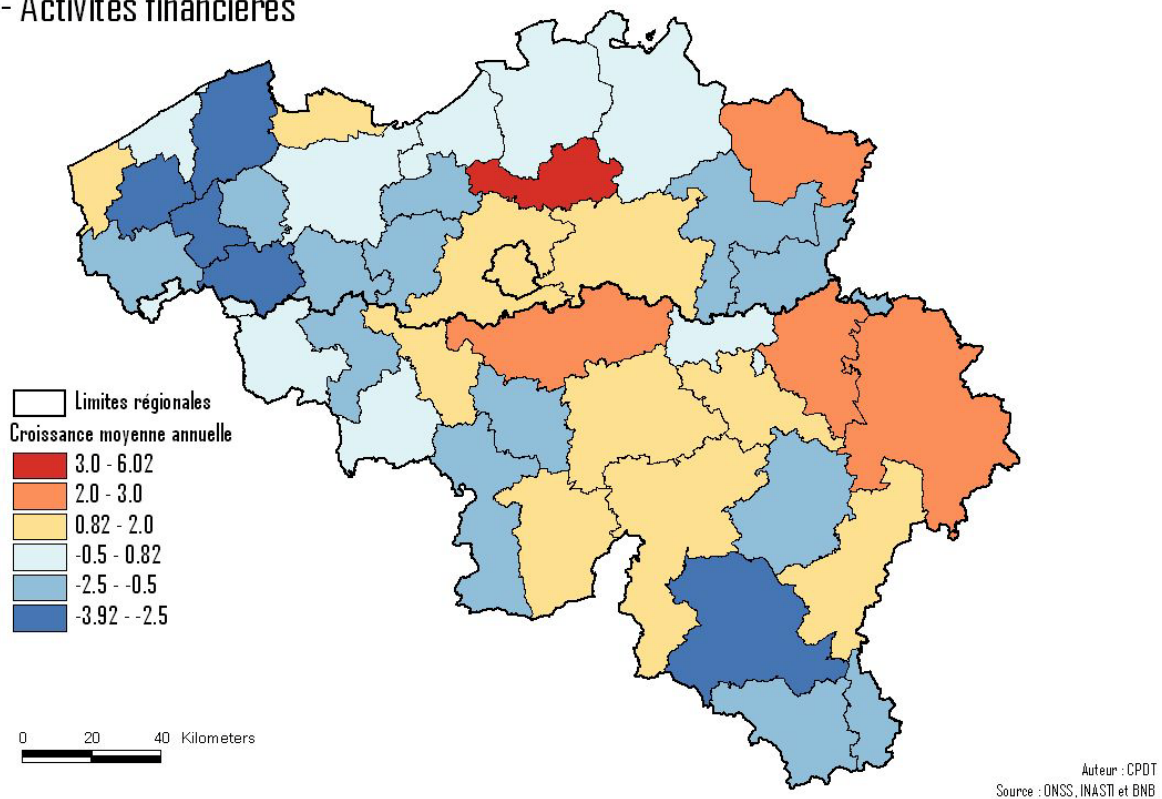
Enseignement

Secteur dynamique présentant l'intérêt d'offrir de nombreux emplois faiblement qualifiés.

Activités financières (NACE 65-66-67)



J - Activités financières



Localisation

Le secteur financier est un bon indicateur, si pas le meilleur, de la répartition du commandement économique en Belgique concentré majoritairement sur Bruxelles. Les villes wallonnes sont très faibles dans ce secteur, la faiblesse historique des bourgeoisies locales et la domination précoce du capital financier bruxellois en sont la cause.

Emploi

- En 2008 :
 - 1.99 % de l'emploi total wallon
 - 5.5 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles »
- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	6.9	6.1	5.5	-1.4
Emploi (abs)	27245	24974	24617	-2629

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 1.1 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	19.74	15.67	12.26	11.29	8.82	4.29	14.74	13.20	0.00

Ce secteur est constitué à la fois de petites et de grosses entreprises.

Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 1.42

Commentaire

Le secteur financier montre une tendance à la re-métropolisation qui accentue sa localisation principalement bruxelloise. Liège, Namur et à la limite Charleroi peuvent essayer de jouer un rôle dans le secteur bien que résiduel par rapport à la capital belge.

Commerce de gros (NACE 51)

Emploi

- En 2008 :
 - 4.26 % de l'emploi total wallon (8.19 % dans l'arrondissement de Nivelles)
 - 11.8 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles » (18.7 % dans l'arrondissement de Nivelles)
- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	12.2	11.9	11.8	-0.4
Emploi (abs)	48530	48731	52817	4287

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 38.2 %

Taille des entreprises – Type d'acteurs

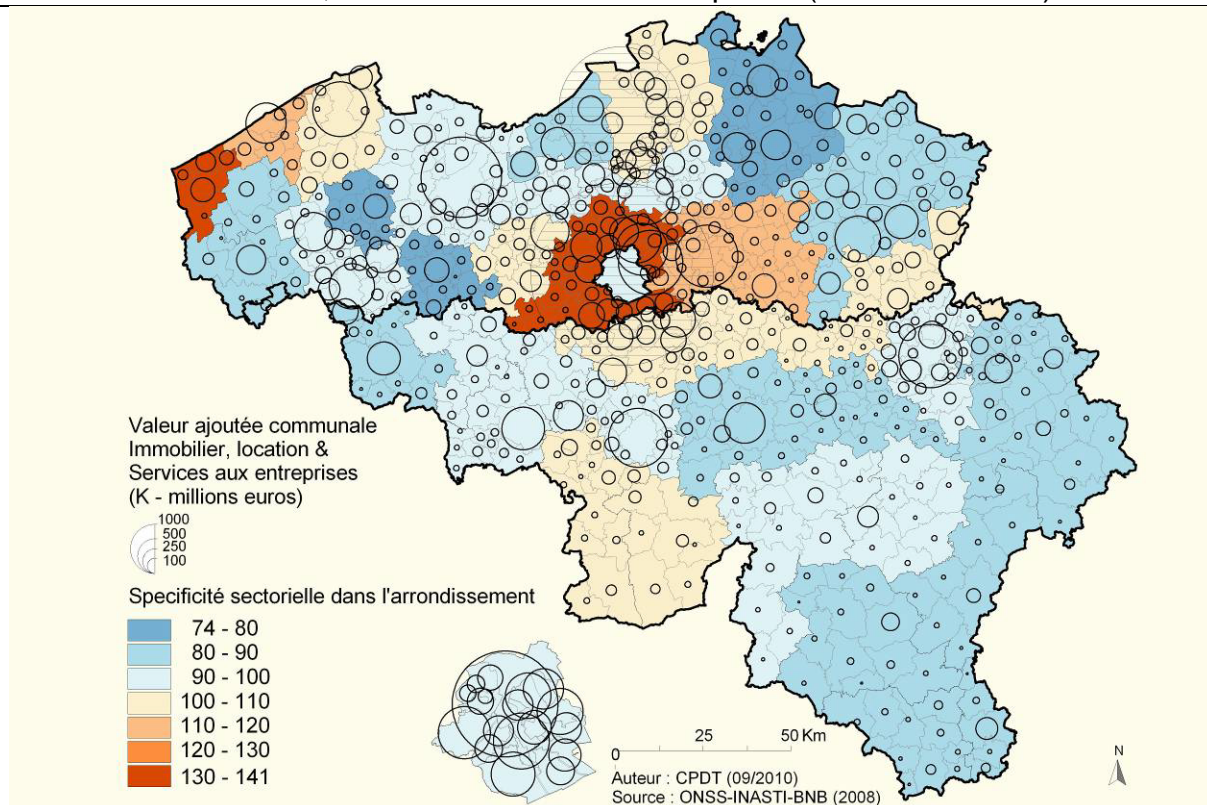
Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	16.52	15.77	19.24	23.82	11.28	7.17	6.19	0.00	0.00

PME dont une grande part compte moins de 50 personnes.

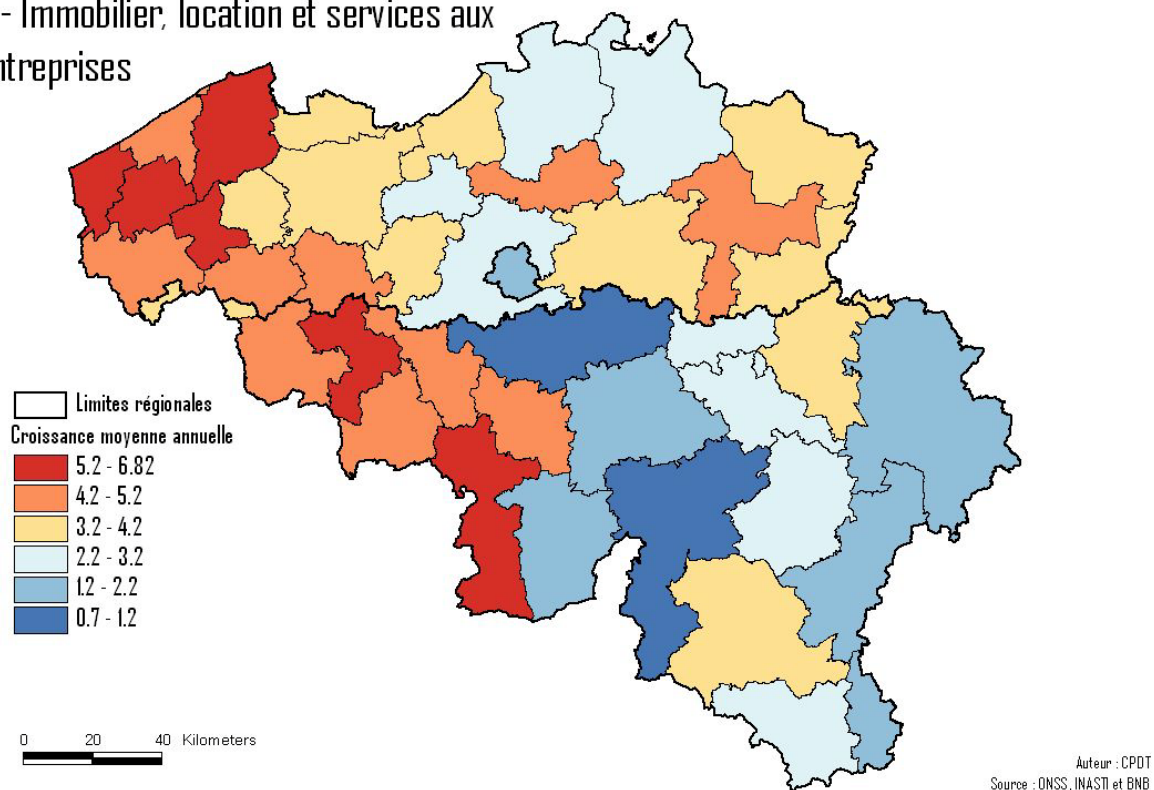
Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 1.06

Immobilier, R&D et services aux entreprises (NACE 70-73-74)



K - Immobilier, location et services aux entreprises



Localisation

La R&D est fortement liée aux universités mais également à la main-d'œuvre très qualifiée (localisation verte du Brabant wallon comme pour la pharmacie).

Emploi

- En 2008 :
 - 1.99 % de l'emploi total wallon
 - 5.5 % de l'emploi wallon dans les « activités économiques et industrielles »

- Evolution 1995-2008 :

	1995	2002	2008	95-08
Emploi (en %)	19.9	23.6	27.3	7.4
Emploi (abs)	79043	96324	122311	43268

- Part de l'emploi du secteur dans les PAE (en 2006) : 13 %

Taille des entreprises

Taille	1-4	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	1000+
% de l'emploi	14.76	8.57	7.79	12.35	13.31	18.46	14.88	4.44	5.43

Productivité (VA/emploi) en 2008

Relativement à la productivité wallonne : 2.18

Enseignement

La croissance marquée de ce secteur au niveau de l'emploi, bien qu'elle soit réelle, il faut en relativiser l'importance. En effet, ce n'est pas une croissance « nette » d'emplois, mais contient notamment des emplois ayant uniquement changé de « nom ».

Commentaire général

- L'industrie wallonne qui représentait 41.6 % de l'emploi wallon de notre thématique en 1995 montre un déclin général (plus que 34.4 % en 2008, c'est-à-dire une perte de 11000 emplois). Cette perte d'emploi s'est fait majoritairement dans le secteur de la métallurgie et celui du textile déjà faible en Wallonie et qui de ce fait n'a aujourd'hui plus qu'une importance résiduelle. Par contre, l'industrie chimique et, dans un moindre mesure, l'industrie agroalimentaire, du bois et, des machines et équipement ne suivent pas la tendance en voyant le nombre d'emplois dans ces secteurs augmenté au cours de cette période 1995-2008.
- La dispersion des PAE – cela est à mettre en lien avec la compétitivité à l'échelle infrawallonne que veulent atteindre les différentes intercommunales – entraîne un taux d'occupation faible de ces parcs au niveau wallon. La dispersion, de même que l'étalement en terme de consommation d'espace des PAE s'expliquent par la logique de vente des terrains menée par les intercommunales. En effet, en vendant les terrains (notamment sans obligation de bâtir endéans une certaine date) les intercommunales perdent la gestion foncière, la seule moyen d'action qu'il leur reste est l'agrandissement du parc lui-même ou la création d'un nouveau.
- La poursuite d'une politique d'ouverture aux investissements étrangers, avec pour seul critère la création d'activité au détriment de l'aspect social ou environnemental, risque au final de nuire à la Wallonie et d'être sans bénéfice pour les habitants. L'absence de la prise en compte de l'aspect social dans cette politique met en avant le risque d'accueillir ou de développer des activités pouvant contribuer à une fragilisation des droits sociaux. Citons à titre d'exemples, Ryanair et TNT. De plus, cela renforcerait la dépendance de la Wallonie face aux décisions étrangères.